



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



## CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE  
COMMUNE DE CONDOM  
COMMUNE DE VALENCE-SUR-BAÏSE

## **ENTRE**

### **La COMMUNE DE CONDOM**

Représentée par Monsieur Jean-François ROUSSE, son maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil municipal en date du 22/11/2022,  
Ci-après désignée par « Condom » ;

### **La COMMUNE DE VALENCE-SUR-BAÏSE**

Représentée par Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, son maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération du conseil municipal en date du 30/11/2022,  
Ci-après désignée par « Valence-sur-Baïse » ;

### **La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE**

Représentée par Monsieur Maurice BOISON, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du conseil communautaire en date du 29/11/2022,  
Ci-après désignée par « Communauté de communes de la Ténarèze » ;

D'une part,

## **ET**

### **L'État**

Représenté par le Préfet du département, Monsieur Xavier BRUNETIERE,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

## **AINSI QUE**

### **La Région OCCITANIE - PYRENEES MEDITERRANEE**

Représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA,

### **Le Département du GERS**

Représenté par son Président, Monsieur Philippe DUPOUY,

### **L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie**

Représentée par sa directrice, Madame Sophie LAFENETRE,

### **Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Armagnac**

Représenté par son Président, Monsieur Michel GABAS,

### **La Caisse des Dépôts et Consignations**

Représentée par sa directrice régionale, Madame Annabelle VIOLLET,

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Preamble**

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## **Article 1 - Objet de la convention cadre**

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de communes de la Ténarèze et les communes de Condom et Valence-sur-Baïse ont souhaité s'engager dans le programme « Petites Villes de Demain », selon les termes de la convention d'adhésion signée en date du 31 mai 2021, faisant suite à la labellisation de ces communes en date du 21 décembre 2020. Cette convention définit un programme d'actions de revitalisation du territoire s'appuyant sur les différentes stratégies de développement territorial des communes de Condom et de Valence-sur-Baïse ainsi que celles de la Communauté de communes de la Ténarèze.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

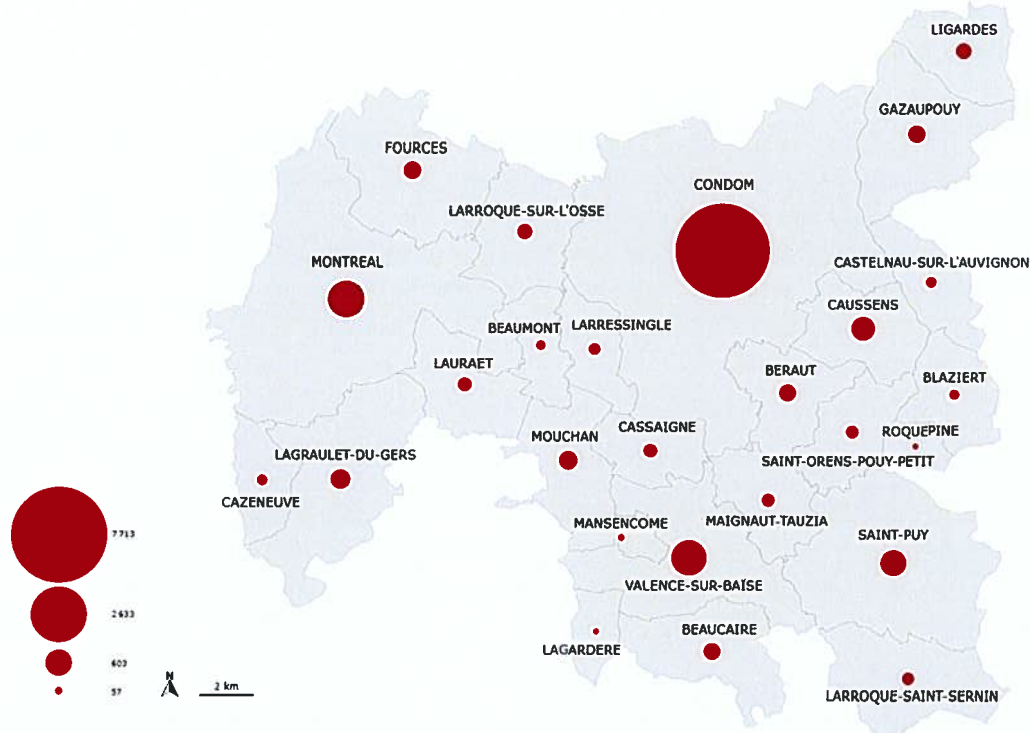
### **1.1. Le territoire**

Située au nord du département du Gers, la Communauté de communes de la Ténarèze (CCT) regroupe 26 communes pour 14 477 habitants<sup>1</sup> et s'étend sur 498km<sup>2</sup>. La densité moyenne est de 29 habitants/km<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Source INSEE 2019

Figure 1 : Nombre d'habitants par communes de la Communauté de communes de la Ténarèze



La Communauté de communes de la Ténarèze est localisée au centre d'un territoire formé par différents pôles urbains structurants, à 35 km d'Auch, à 40 km d'Agen et à 65 km de Mont-de-Marsan. L'intercommunalité fait partie du Pays Armagnac, Pôle d'Equilibre Territorial Rural composé, outre la Communauté de communes de la Ténarèze, des Communautés de communes du Grand Armagnac, du Bas Armagnac et d'Artagnan en Fezensac.

Ce territoire majoritairement rural est reconnu pour la qualité de ses paysages et la qualité architecturale de son bâti. Cet environnement ainsi défini est apprécié par les habitants et, au-delà, puisqu'il participe à l'attractivité du territoire traduite par un solde migratoire supérieur au solde naturel sur la Ténarèze.

Les nombreux touristes qui visitent le territoire chaque année se révèlent aussi être un atout participant au dynamisme du territoire. Les communes de Condom et de Valence-sur-Baïse tout comme de Montréal-du-Gers, de Fourcès et de Larressingle font partie, par ailleurs, du cœur emblématique du Grand Site Occitanie « Armagnac Abbaye et Cités ».

La Communauté de communes de la Ténarèze est structurée autour de trois pôles :

- Un pôle principal : **Condom**, sous-préfecture du département du Gers,
- Deux pôles de proximité : **Valence-sur-Baïse** et Montréal du Gers.

La commune de Condom est la première ville du territoire avec 6 493 habitants<sup>2</sup>, soit 45% de la population de la CCT. Elle couvre 20% du territoire intercommunal et concentre de nombreux équipements et services à l'échelle du territoire.

La commune de Valence-sur-Baïse, ancien chef-lieu de canton, compte, quant à elle, 1 122 habitants<sup>3</sup> et constitue une polarité secondaire du territoire intercommunal. La commune de Valence-sur-Baïse est un pôle de

<sup>2</sup> Source INSEE 2019

<sup>3</sup> Source INSEE 2019



service de proximité important pour les villages environnants constituant un large bassin de vie. Valence-sur-Baïse est également un pôle touristique conséquent à l'échelle du territoire de la Ténarèze. En effet, l'Abbaye de Flaran à Valence-sur-Baïse attire 35 000 visiteurs tous les ans.

Un diagnostic complet du territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze et des deux communes petites villes de demain, Condom et Valence-sur-Baïse, est annexé à la présente convention (annexe 2).

## 1.2. Les documents cadres existants concourants à la définition des orientations stratégiques pour le territoire

Le territoire est couvert par de nombreux documents cadres, contrats ou documents de planification qui définissent différentes stratégies pour le territoire. Le premier d'entre eux à citer est le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dans lequel est intégré le programme Petites Villes de Demain (PVD). Le CRTE est piloté à l'échelle du PETR Pays d'Armagnac et a été signé en décembre 2021. Il intègre le CTE du Pays d'Armagnac signé le 15 janvier 2020 et dont les axes recoupent largement ceux du CRTE. Il comprend un grand nombre de fiches actions qui s'inscrivent dans le développement des quatre axes déclinés comme tel :

Un territoire qui soutient ses acteurs économiques	Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants	Un territoire qui valorise ses atouts patrimoniaux et culturels	Un territoire qui structure son cadre de vie
<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer une agriculture responsable et productrice de valeur ajoutée locale,</li><li>- Maintenir le tissu artisanal et commercial,</li><li>- Accompagner les transitions économiques.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Maintenir et rééquilibrer l'accès aux services,</li><li>- Lutter contre la désertification médicale,</li><li>- Promouvoir une alimentation durable.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager,</li><li>- Bâtir une offre touristique responsable et vectrice de développement économique,</li><li>- Accroître et organiser l'offre culturelle du territoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner un urbanisme cohérent, concerté et sobre,</li><li>- Adapter l'offre de logements aux besoins présents et futurs,</li><li>- Rénover les espaces publics en cœur de villes et villages,</li><li>- Améliorer la mobilité.</li></ul>

Au-delà du CRTE, le territoire de la Ténarèze et les communes de Condom et de Valence-sur-Baïse s'insèrent dans d'autres documents cadres tels que :

- Le contrat plan Etat-Région (CPER)
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRAD-DET),
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne,
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la Ténarèze,
- La Convention Territoriale Globale (CTG),
- Le contrat Grand Site Occitanie « Armagnac Abbaye et Cités »,
- Le programme LEADER du Pays d'Armagnac,
- L'approche Territoriale Intégrée FEDER du Pays d'Armagnac,
- Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) du Pays d'Armagnac,
- Le Projet Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Armagnac et du Conseil Départemental du Gers,
- Le Schéma Directeur des Mobilités Actives du PETR du Pays d'Armagnac,
- Les Contrats Bourgs-Centres de Condom et Valence-sur-Baïse.

Le descriptif des axes stratégiques pour chacun des documents cadres est à retrouver en annexe 1.

## Article 2 – Les ambitions du territoire

Définition : **Le projet de territoire** permet d'identifier un certain nombre d'enjeux auxquels sont confrontés les territoires. Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La Communauté de communes de la Ténarèze ainsi que les villes de Condom et de Valence-sur-Baïse affichent différents constats traduits dans le diagnostic (annexe 2), les forces et les faiblesses du territoire permettent de dégager des enjeux pour le territoire décrits dans cet article.

### 2.1. A l'échelle intercommunale

Le territoire de la Ténarèze enregistre une baisse continue de la population depuis les années 70. Sur la période 2010-2018 la baisse est significative sur les principales polarités du territoire mais de nombreuses communes rurales, autour de Condom notamment, sont pour autant attractives et bénéficient d'un solde démographique positif. Par ailleurs, on constate que la majeure partie des arrivées sur le territoire est relative à l'installation de jeunes retraités. En effet, la part des plus de 60 ans est significative sur le territoire puisqu'elle représente 39% de la population et est en constante augmentation. L'indice de jeunesse est, quant à lui, de seulement 0,46.

Sur la Ténarèze, le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne départementale et dans le même sens, le niveau des revenus des ménages est inférieur à la moyenne départementale. L'évolution du niveau de vie entraîne intrinsèquement une évolution des besoins de la population sur la question de l'habitat mais aussi des services.

La Communauté de communes de la Ténarèze comptabilise de nombreux services et équipements sur son territoire qui correspondent au poids démographique de celui-ci. On relève une concentration des services et d'équipements sur la commune de Condom, sous-préfecture du Gers, mais des polarités secondaires complètent assez bien l'offre, notamment Valence-sur-Baïse, Montréal-du-Gers ou encore Saint-Puy. La présence de commerces de proximité permet un maillage commercial satisfaisant mais restant à consolider sur l'ensemble du territoire.

#### Constats :

- **Une diminution de la population de 5%** entre 2008 à 2019 et une baisse significative de la population présente sur les polarités,
- **Un solde migratoire positif** et une **part des plus de 60 ans en augmentation**,
- **Un faible indice de jeunesse** (0,46) inférieur à la moyenne départementale (0,58),
- **Un taux de pauvreté de 18.7%** contre 14.9% à l'échelle départementale,
- **Un revenu disponible par unité de consommation de 19 474€** contre 20 820€ à l'échelle départementale,
- **Une polarité structurante** pour le territoire concentrant les services et l'activité économique à Condom et **des polarités secondaires** maillant plus finement le territoire avec des services et commerces de proximité notamment à Valence-sur-Baïse, Montréal du Gers ou Saint-Puy.

Ces constats soulèvent différents **enjeux** à l'échelle de la Communauté de communes de la Ténarèze que sont notamment :

- **L'attractivité du territoire pour les jeunes actifs,**
- **L'anticipation de l'évolution structurelle des ménages sur les besoins et les demandes en logements,**
- **Le maintien voire l'adaptation du niveau d'équipements et de services en matière de santé au regard du vieillissement de la population,**
- **Le maintien des différents pôles commerciaux et des commerces de proximité,**
- **L'attention à la qualité des lieux en lien avec le tourisme et la découverte.**

Par ailleurs, le projet de ligne LGV Bordeaux Toulouse (GPSO) prévu pour 2024 proposera un arrêt à l'entrée d'Agen sur la rive gauche de la Garonne. Cet arrêt serait tourné vers le territoire de la Ténarèze, potentiel atout pour renforcer son attractivité. Le territoire devra s'assurer de répondre aux besoins ainsi induits.

La présente Opération de Revitalisation du Territoire porte comme ambition principale de redonner leur attractivité aux deux pôles structurants pour le territoire que sont Condom et Valence-sur-Baïse, communes labélisées PVD. Par ailleurs, elle s'inscrit dans les démarches engagées par l'intercommunalité dans le cadre notamment des opérations d'OPAH RR<sup>4</sup> (2012-2018 puis 2019-2023) et du dispositif FISAC<sup>5</sup>.

Les compétences de la Communauté de communes de la Ténarèze justifient la mise en œuvre d'une ORT, de par, notamment, :

- Ses compétences obligatoires entre autres, celles liées au plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de L'Habitat (PLUIH) et celles liées au développement économique et touristique...
- Ses compétences optionnelles notamment celles liées à la politique du logement et du cadre de vie, l'action sociale, la protection et la mise en valeur de l'environnement ...
- Ses compétences facultatives notamment certaines liées au tourisme (opérateur technique référent Grand Site), ou à d'autres secteurs économiques tels que « abattoirs et services associé », coopération avec les organismes insulaires, promotion collective des productions agricoles...

<sup>4</sup> OPAH-RR : Opération d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale

<sup>5</sup> FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

## 2.2. Concernant la ville de Condom

### 2.2.1. Sur le plan démographique

La commune de Condom comptabilise 6 493 habitants en 2019, une population en baisse depuis les années 80. Entre 2008 et 2019 on remarque une perte de population de presque 10%. A l'image des constats sur le territoire de la Ténarèze, là aussi la population est vieillissante avec un indice de jeunesse de 0.45. Concernant la taille des ménages, la moyenne est de 1.94 en 2019 ce qui témoigne d'une importante part des personnes vivant seules.

Constats :

- Une diminution de 9.7% de la population entre 2008 et 2019,
- Une population vieillissante,
- La taille des ménages est de 1.94 en moyenne quand elle est de 2.05 à l'échelle de l'intercommunalité,
- 42.27% de personnes seules contre 36.75% à l'échelle de la Ténarèze.

### ENJEUX

- L'attractivité du territoire pour de jeunes ménages,
- L'anticipation de l'évolution structurelle des ménages selon les besoins en logement,
- L'accompagnement du vieillissement de la population.

### 2.2.2. Sur le plan du niveau de vie

La commune de Condom enregistre le taux de pauvreté le plus important du territoire chez les moins de 50 ans. En outre, ceux qui occupent un logement en tant que locataires sont ceux qui présentent un taux de pauvreté le plus élevé. Le revenu médian est bien inférieur à celui observé à l'échelle de l'intercommunalité qui est lui-même inférieur à la moyenne départementale. La part des chômeurs a connu une hausse constante entre 2008 et 2019, de 7.8% à 11.4 %. Cependant, on remarque que sur les dernières années le taux de chômage connaît une réduction (-1.1% en 2021), une dynamique sur laquelle le territoire doit s'appuyer.

Les actifs ayant un emploi représentent 61.2% de la population des 15-64 ans, les employés étant la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée, suivie des ouvriers. Un manque d'offres d'emplois pour les catégories socio-professionnelles supérieures (CSP+) est relevé à Condom. Le manque d'emplois pour les CSP+ freine l'installation de nouveaux ménages de ce profil sur le territoire.

Constats :

- Taux de pauvreté le plus important de la CCT,
- Revenu médian disponible par unité de consommation<sup>6</sup> de 18.53k€/an (inférieur à celui de la CCT 19.47k€/an),
- 11.4% de chômeurs en 2019,
- Peu de possibilité d'emplois pour les CSP+

<sup>6</sup> Unité de consommation : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



## ENJEUX

- Le niveau de vie des habitants du territoire dans le déploiement des politiques publiques,
- Une offre d'emploi ouverte à des secteurs et des catégories socio-professionnelles diversifiés.

### 2.2.3. Sur le plan économique

Deuxième pôle d'activité économique du département du Gers, la ville de Condom accueille sur son territoire de nombreuses entreprises.

Quatre zones commerciales et artisanales sont recensées à Condom dans lesquelles il est possible de trouver de grandes enseignes nationales de supermarché. Même si la présence d'entreprises locales à zone de chalandise étendue est à souligner, certains commerces spécifiques ne sont pas présents. On note par exemple le manque de commerces autour du vélo ou encore de l'habillement intermédiaire pour hommes. Cette absence impose le déplacement de la population vers des pôles économiques plus importants (Agen ou Auch). Condom est bien une polarité commerciale pour le territoire mais il est important de noter une vacance commerciale qui atteint les 32%. Cette vacance peut aussi bien être considérée comme une opportunité pour le territoire d'installer de nouveaux commerces.

Concernant les emplois proposés, il faut noter que Condom irrigue son bassin de vie en maintenant des emplois et participe ainsi au maintien d'une population active sur l'ensemble du territoire. Le statut de sous-préfecture de Condom se traduit bien dans les chiffres des secteurs d'activités qui emploient. En effet, le secteur le plus représenté dans les emplois à Condom est « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale ».

Au niveau touristique, Condom, son histoire et son architecture attirent chaque année de nombreux touristes qui participent au dynamisme économique de la commune. La cité épiscopale de Condom est un lieu de visite majeur pour le territoire. Par ailleurs, la section du chemin de Saint-Jacques qui traverse son territoire qui est, d'autant plus, inscrite à l'UNESCO, participe aussi à la présence de touristes tout au long de l'année. Enfin, le festival de Bandas, rendez-vous incontournable de renommée nationale attire chaque année de nombreux festivaliers (42 000 visiteurs en 2022).

Constats :

- **De nombreux commerces** mais **32% de locaux commerciaux vacants**,
- **De nombreuses entreprises** qui emploient au delà de l'échelle communale et participent au dynamisme de la commune,
- **Un fort poids du tourisme.**

## ENJEUX

- L'autonomie économique du territoire par le développement de l'emploi local selon le nombre d'habitants,
- Le maintien de l'attractivité économique du territoire grâce à une visibilité renforcée des entreprises du territoire,
- L'adaptation des infrastructures pour l'accueil de nouvelles activités,
- La réduction de la vacance commerciale,
- La poursuite du développement d'un accueil touristique qualifié.

#### 2.2.4. Sur le plan de l'habitat

La plupart des logements occupés sur la commune de Condom sont des résidences principales (77.5%). La catégorie de logements qui arrive en deuxième est celle des logements vacants. Condom enregistre un taux de vacance de 17.3%, le plus élevé des communes de la CCT. L'habitat bâti présente des qualités architecturales mais celui-ci traduit aussi un parc ancien. 29.5% des logements ont été édifiés avant 1919 et 26.5% entre 1971 et 1990. Ce constat, ajouté au fait que de nombreux bâtiments se trouvent dans le périmètre de monuments classés et donc soumis à des règles strictes et coûteuses, implique une complexe rénovation de ce parc maintenant de fait, la vacance de ces logements. De la même manière, la diminution de la population complexifie le traitement pour la commune de la réduction de la vacance de ses logements disponibles. Il est nécessaire d'indiquer, cependant, que cette diminution de la population est atténuée par le desserrement des ménages qui pèse sur la demande en logements.

Par ailleurs, les logements identifiés sur le territoire de la CCT dans le parc privé potentiellement indigne (PPPI)<sup>7</sup> se situent à 50% dans la commune de Condom. La Communauté de communes de la Ténarèze qui a mis en œuvre sur son territoire une OPAH RR, recense 60% des aides de l'ANAH pour des logements à Condom concernant la rénovation pour l'autonomie des personnes, pour la performance énergétique du logement ou pour lutter contre l'insalubrité. Ce chiffre prouve le réel besoin de rénovation des logements au sein du parc condomois.

Les logements à Condom sont majoritairement de grande taille (4 pièces et plus), pour autant, c'est à Condom que l'on trouve le plus d'appartements par rapport aux autres communes du territoire. De la même manière, l'offre locative (sociale ou non) est davantage présente à Condom que sur les autres communes du territoire.

##### Constats :

- 77.5% de résidences principales,
- Un taux de vacance de 17.3%,
- 29.5% des logements datant d'avant 1919 et 26.5% datant d'entre 1971 et 1990,
- De nombreux logements recensés potentiellement indignes,
- Une concentration des aides de l'ANAH dans le cadre de l'OPAH RR sur Condom.

#### ENJEUX

- Des logements décents pour tous,
- La réduction de la vacance,
- La rénovation énergétique et la réhabilitation des logements,
- L'adaptation de l'offre aux besoins d'une population vieillissante.

#### 2.2.5. Sur le plan des services et équipements

De nombreux équipements culturels et sportifs structurants sont présents sur la commune de Condom. On retrouve par exemple des terrains de sport en plein air, un centre aqualudique, un cinéma, un théâtre, une médiathèque ou encore des musées dont un classé musée de France.

Par ailleurs, Condom regroupe de nombreux services publics étatiques comme la sous-préfecture, un tribunal de proximité, une gendarmerie ou encore une maison de l'Etat. L'offre sociale portée par le CIAS propose de nombreux services sur la commune de Condom tels que l'EHPAD ou la maison France Services. On retrouve

<sup>7</sup> Le PPPI est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet à partir du foncier FILOCOM (Fichier des Logements par Commune) de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne.



aussi 2 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles privées, 2 écoles élémentaires privées, 2 collèges et un lycée. Cette offre de services éducatifs accompagnée par les services périscolaires portés par le CIAS attire les jeunes d'un territoire très élargi autour de la commune.

Des équipements de santé complètent aussi l'offre avec la présence de praticiens et spécialistes. Pour autant, une désertification médicale de certains spécialistes est en cours. Les médecins proches de la retraite ne se font pas remplacer, ce qui laisse penser qu'un manque de professionnels de santé futur est à anticiper. Par ailleurs, à Condom nous pouvons noter la présence d'un hôpital proposant un service d'urgence. La commune propose aussi une structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) 24h/24h et 7j/7j.

Constats :

- Polarité des équipements et des services pour le territoire,
- De nombreux équipements de loisirs.

## ENJEUX

- Le maintien de l'offre de services publics sur le territoire,
- Le maintien de la qualité des équipements sur le territoire.

### 2.2.6. Sur le plan du cadre urbain et des mobilités

La cité épiscopale de Condom inscrite comme site emblématique dans le Contrat Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités » participe à la qualité du cadre urbain. De nombreux bâtiments sur la commune sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

Par ailleurs, même si des efforts ont été faits sur la végétalisation des allées de Gaulle, le cadre urbain reste encore minéral. En revanche, l'aménagement minéral du cœur de bourg atteste d'une mise en œuvre qualitative (pavés, etc.) et la commune réfléchit à la végétalisation de ses espaces.

Certaines entrées de ville de Condom sont encore dégradées et ne permettent pas d'apprécier au premier regard la qualité du cadre urbain que l'on peut retrouver au centre bourg. Avec la rénovation des allées De Gaulle, les poids lourds ne traversent plus le centre-ville, lui permettant de retrouver sa fonction partielle de promenade. Les poids lourds empruntent dorénavant les boulevards ce qui nuit à la quiétude des riverains et des visiteurs sur les axes concernés.

Concernant l'accessibilité de la ville, de nombreuses réflexions sont entamées autour du développement des mobilités douces. L'ensemble du cœur de bourg se trouve d'ailleurs être déjà une zone de mobilités partagées, ce qui y favorise le déplacement piéton. Le territoire est déficitaire en termes de transport en commun, le maillage n'est pas suffisant au regard des besoins. Par ailleurs, la communication sur les offres existantes n'est pas suffisante, ce qui entraîne une sous-exploitation des lignes par les usagers.

Constats :

- Un cadre urbain qualitatif,
- Des entrées de villes dégradées,
- Un développement des mobilités douces dans le cœur de bourg,
- Une offre en transport en commun insuffisante.

## ENJEUX

- La valorisation du patrimoine urbain de Condom,
- La végétalisation et la qualification du centre-ville de Condom,
- Le développement de mobilités alternatives à la voiture (mobilités douces en centre-ville et sur l'ensemble du territoire pour assurer un maillage complet),
- Le maillage en transport en commun depuis et vers le territoire.

### 2.3. Concernant la ville de Valence-sur-Baïse

#### 2.3.1. Sur le plan démographique et le niveau de vie

La commune de Valence-sur-Baïse compte 1122 habitants en 2019 avec une part des plus de 60 ans de 41.3%. L'indice de jeunesse étant quant à lui à 0.47. Même si l'on remarque une perte de 5% de la population entre 2008 et 2019, rapportée au nombre d'habitants la démographie à Valence-sur-Baïse est plutôt stable. De la même manière, même si le solde naturel est toujours plus négatif, le solde migratoire qui était très bas entre 2008 et 2013 (-0.8) remonte peu à peu, témoin d'une nouvelle attractivité pour la commune.

A Valence-sur-Baïse, ce sont les ménages composés d'une seule personne qui sont majoritaires, ils représentent 38.28%. Les personnes vivant seules sont pour la plupart âgées.

Concernant le niveau de vie, le revenu médian est de 18.69 k€/an, inférieur à la moyenne intercommunale mais supérieur à celui de Condom.

#### Constats :

- Une population âgée, 41.3% de plus de 60 ans,
- Les ménages de personnes seules majoritaires.

## ENJEUX

- L'adaptation des équipements privés et publics à une population vieillissante,
- L'attractivité de la commune et le maintien de la population.

#### 2.3.2. Sur le plan économique

Les secteurs agricoles, de la construction et du tertiaire sont les principaux secteurs qui composent le tissu économique de la commune de Valence-sur-Baïse. On retrouve une quinzaine d'entreprises réparties dans les deux zones d'activités en entrée de ville. En 2019, 402 emplois étaient recensés sur la commune, soit un indicateur de concentration d'emploi<sup>8</sup> à 101.7. Par ailleurs, la majorité des actifs de Valence-sur-Baïse sont salariés et travaillent à 36.1% dans la commune.

Concernant le tissu commercial, en centre-ville des commerces de proximité sont présents. En revanche, on remarque que ceux-ci présentent des difficultés à pérenniser leurs activités.

<sup>8</sup> L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

Le tourisme, quant à lui, impacte positivement l'économie de Valence-sur-Baïse. En effet, la commune bénéficie du tourisme autour de la Baïse, de différents chemins de randonnées piétons et cyclables. L'Abbaye de Flaran, inscrite comme site emblématique dans le Contrat Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités » ainsi que par sa qualité architecturale et la qualité des œuvres qu'elle expose, attire de nombreux visiteurs bien au-delà du territoire.

La liaison entre l'Abbaye (en contre-bas de la Bastide) et le centre de la ville n'est pas aujourd'hui optimale. Les flux touristiques de l'Abbaye pourraient être en partie captés pour dynamiser davantage la commune et son cœur de bourg. La commune a entamé de nombreuses réflexions afin de repenser cette liaison.

Constats :

- Deux zones d'activités,
- Des commerces de proximité,
- Un indicateur de concentration d'emploi à 101.7,
- Un fort poids du tourisme, un potentiel non encore totalement exploité.

## ENJEUX

- Le maintien des activités économiques et des emplois sur le territoire,
- Le maintien et la diversification de l'offre de commerces de proximité en cœur de bourg,
- Le développement des activités de nature autour de la Baïse et des circuits touristiques sur le territoire,
- Un captage des flux de l'Abbaye de Flaran pour soutenir l'activité économique du cœur de bourg.

### 2.3.3. Sur le plan de l'habitat

A Valence-sur Baïse, 77.2% des logements correspondent à une résidence principale. On compte une large part de locataires sur la commune favorisée par une offre importante de logements sociaux. 11% des logements sont caractérisés sociaux alors que la moyenne pour les communes de la CCT s'élève seulement à 8%.

Cependant, Valence-sur-Baïse présente dans son centre bourg, un parc de logements anciens inadaptés aux besoins actuels. Le manque de rénovation qualitative des logements empêche le captage de futurs ménages souhaitant s'installer dans le territoire.

Constats :

- 11% de logements sociaux,
- De nombreux logements locatifs en comparaison aux autres communes de la CCT,
- Un parc ancien inadapté.

## ENJEUX

- La rénovation énergétique et la réhabilitation des logements,
- L'adaptation de l'offre aux besoins de la population.



### 2.3.4. Sur le plan des services et équipements

Valence-sur-Baïse est un pôle de service de proximité où l'on retrouve de nombreux services couvrant notamment les champs de la petite enfance, de la restauration collective et de l'aide à la personne. La présence d'un supermarché permet le rayonnement de la commune sur un territoire élargi composé des communes rurales alentour.

Par ailleurs, Valence-sur-Baïse propose une offre de santé très satisfaisante au sein de sa maison de santé qui là aussi permet à un large territoire de disposer de la présence de médecins et de spécialistes.

A Valence-sur-Baïse de nombreuses associations actives participent au dynamisme de la commune et de ses équipements. On y retrouve notamment de nombreuses associations sportives et culturelles. Cette présence permet par exemple le développement de nombreuses manifestations culturelles telles que « Valence ton Slam » ou « les Automnales ». Des expositions sont organisées tout au long de l'année au centre culturel (sculpture, peinture, photographie).

Constats :

- Un pôle de services et de commerces de proximité,
- Une maison de santé qui rayonne sur un territoire large,
- De nombreuses associations qui font vivre la commune et les communes environnantes.

### ENJEUX

- Le maintien de l'offre de santé sur le territoire,
- Le maintien de la qualité des équipements sur le territoire.

### 2.3.5. Sur le plan du cadre urbain et des mobilités

La bastide de Valence-sur-Baïse qui surplombe la plaine, d'un côté, et la vallée de la Baïse, de l'autre, participe à la qualité du cadre urbain. En revanche, celle-ci située en hauteur n'est pas des plus accessibles (rues étroites, dénivelé, manque d'aménagement de la voirie...).

Par ailleurs, le cadre urbain de la commune est plutôt minéral, les espaces verts publics sont quasi inexistant dans le centre de la ville. L'installation de végétaux est rendue difficile par la présence du calcaire, entre 20 et 50 cm dans les sols, qui empêche la végétalisation de la place et des espaces se trouvant dans le cœur de la ville de Valence. Cependant, la commune réfléchit à davantage de végétalisation pour ses espaces publics.

On retrouve à Valence-sur-Baïse, deux espaces distincts entre le centre qui concentre les commerces et services et les zones résidentielles en périphérie qui ne présentent pas beaucoup de lien.

Sur l'accessibilité du territoire, peu de liaisons douces sont aujourd'hui mises en place et le maillage en transport en commun est moindre à raison d'une seule ligne de bus. La population est de ce fait fortement dépendante du réseau routier et de la voiture.

Enfin, le port sur la Baïse de Valence-sur-Baïse, terminus de la voie navigable, offre une possibilité d'accueil de 10 bateaux. Cette halte nautique présente un sérieux potentiel touristique, des réflexions sont engagées afin de qualifier le port est en faire un point stratégique pour le tourisme de la commune. De lourds travaux d'accessibilité et de sécurisation ont été réalisés, quelques interventions restent à programmer pour finaliser la mise en accessibilité de ce lieu. L'office de Tourisme travaille également à la mise en place d'équipements vélo sur ce carrefour d'itinéraires doux et actifs.

Constats :

- Un cadre urbain minéral,
- Une zone commerciale non connectée aux zones résidentielles,
- Un manque d'accessibilité en transports en commun,
- Une halte nautique à potentiel.

## ENJEUX

- La mise en valeur du patrimoine de la bastide et son accessibilité,
- La végétalisation du centre-ville,
- Le développement de mobilités alternatives à la voiture (mobilités douces, transport en commun),
- La mise en valeur du port.

### Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les axes stratégiques communs dans lesquels les fiches actions, propres à Condom, Valence-sur-Baïse et à la Communauté de communes de la Ténarèze, s'inscrivent. Les axes stratégiques découlent d'une stratégie transversale dont l'ambition est de :

- ➔ Rendre le territoire attractif en travaillant sur l'attractivité des cœurs de bourg des deux centres et au-delà sur l'ensemble du territoire,
- ➔ Conforter les rôles de polarité sur les bassins de vie.

Les trois axes sont les suivants :

- **Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg,**
- **Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire,**
- **Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers.**

Ces axes se déclinent en sous-orientations dans lesquelles s'inscrivent les actions spécifiques aux territoires.

#### 3.1. Orientation 1 : Restaurer l'attractivité des cœurs de bourgs

Le territoire de la Ténarèze connaît une situation globale de diminution de la population dans les pôles principaux de Condom et Valence-sur-Baïse. La population est vieillissante et le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne départementale. Cependant, le territoire observe depuis quelques années un solde migratoire positif en accueillant majoritairement des personnes de 50 ans et plus.

L'objectif de cet axe est de parvenir à proposer un cadre de vie qui réponde aux aspirations de différentes populations afin, d'une part, de garantir la qualité de vie des populations déjà présentes dans la Communauté de communes de la Ténarèze et, d'autre part, d'attirer de jeunes ménages sur le territoire. Le développement d'une offre de logements adaptés aux besoins et aux revenus de la population du territoire est donc nécessaire ainsi que le maintien d'un bon niveau d'équipements et de services. L'amélioration du cadre de vie passera également par le développement de l'offre de modes de mobilités douces pour assurer les liaisons entre les différents pôles des territoires.

#### SOUS-ORIENTATIONS :

1. Lutter contre la vacance et développer une offre de logement adaptée aux besoins,
2. Proposer une offre de services et d'équipements de qualité,
3. Proposer des espaces publics de qualité mis en valeur par le développement des mobilités douces.

### **3.2. Orientation 2 : Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire**

Condom et Valence-sur-Baïse sont des pôles structurants pour le territoire de la Communauté de Communes de la Ténarèze. Il s'agit de conforter ces pôles dans leur rôle et d'inverser la tendance de baisse de la population qui s'y observe. Le territoire sera prochainement desservi par la nouvelle ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, dans le cadre du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), qui marquera un arrêt, aux portes d'Agen, à une trentaine de kilomètre du territoire. L'objectif est ici de profiter de cette opportunité pour relancer l'attractivité économique du territoire en gagnant en visibilité et en proposant des infrastructures adaptées pour l'accueil d'activités de l'économie présente, de l'industrie et de l'artisanat.

#### **SOUS-ORIENTATIONS :**

1. Soutenir le tissu économique local,
2. Gagner en visibilité et améliorer l'accueil des jeunes actifs,
3. Renforcer la structuration du tissu économique,
4. Offrir des infrastructures de qualité.

### **3.3. Orientation 3 : Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers**

Le territoire dispose d'un patrimoine riche et varié aussi bien en monuments, sites naturels qu'en patrimoine culturel (œnologie etc...). Déjà inscrit dans le Contrat Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités », le territoire compte toutefois un nombre important de monuments historiques parfois peu mis en valeur et des cœurs de bourg intéressants mais détériorés et peu accessibles. Les potentiels de la rivière de la Baïse, des chemins de St Jacques de Compostelle et des activités de nature en général peuvent être davantage exploités. Il s'agit donc de mettre en valeur les différents patrimoines dont dispose le territoire et de conforter la cohérence de l'offre touristique à l'échelle du territoire.

#### **SOUS-ORIENTATIONS :**

1. Valoriser le patrimoine bâti existant,
2. Valoriser les activités de nature et la fréquentation de la Baïse,
3. Assurer une offre culturelle et touristique de qualité.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, celles-ci seront validées par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions quant à elle ne feront pas l'objet d'avenant (point suivant).

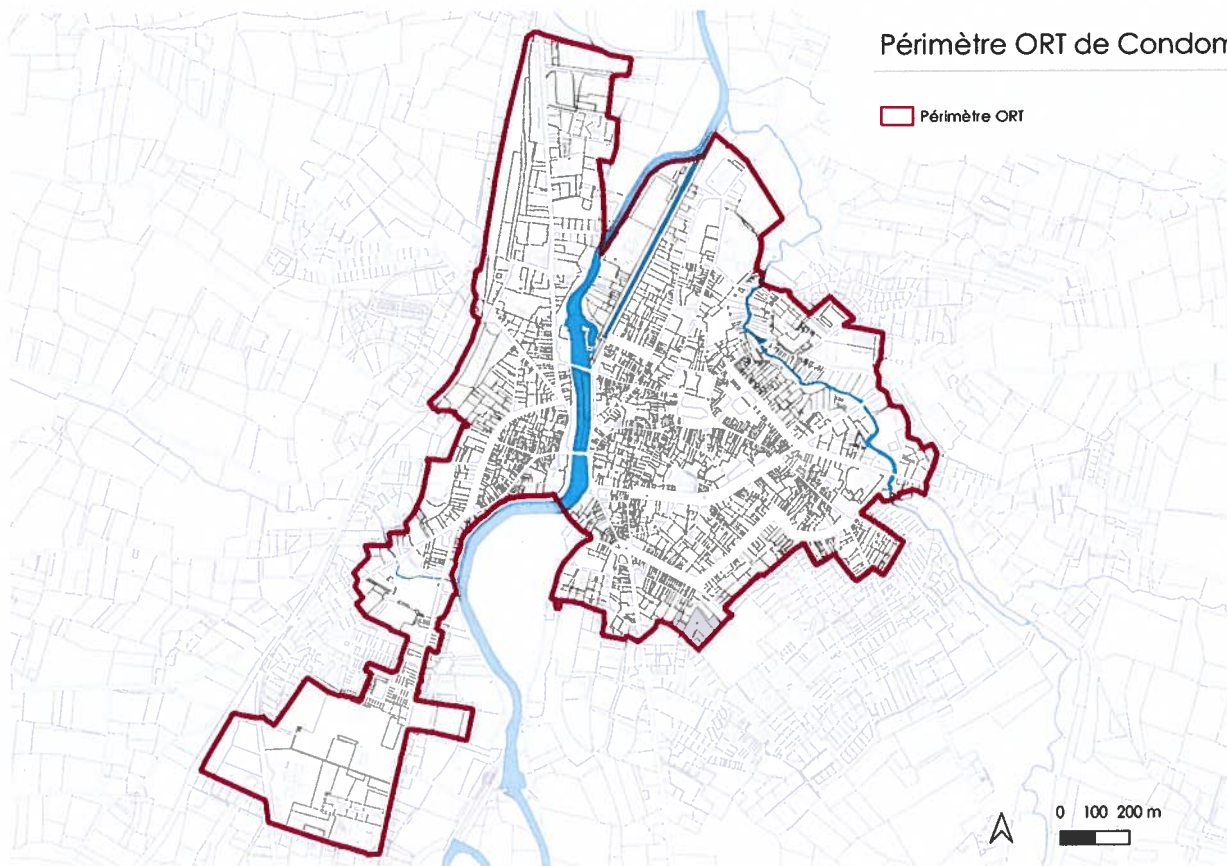


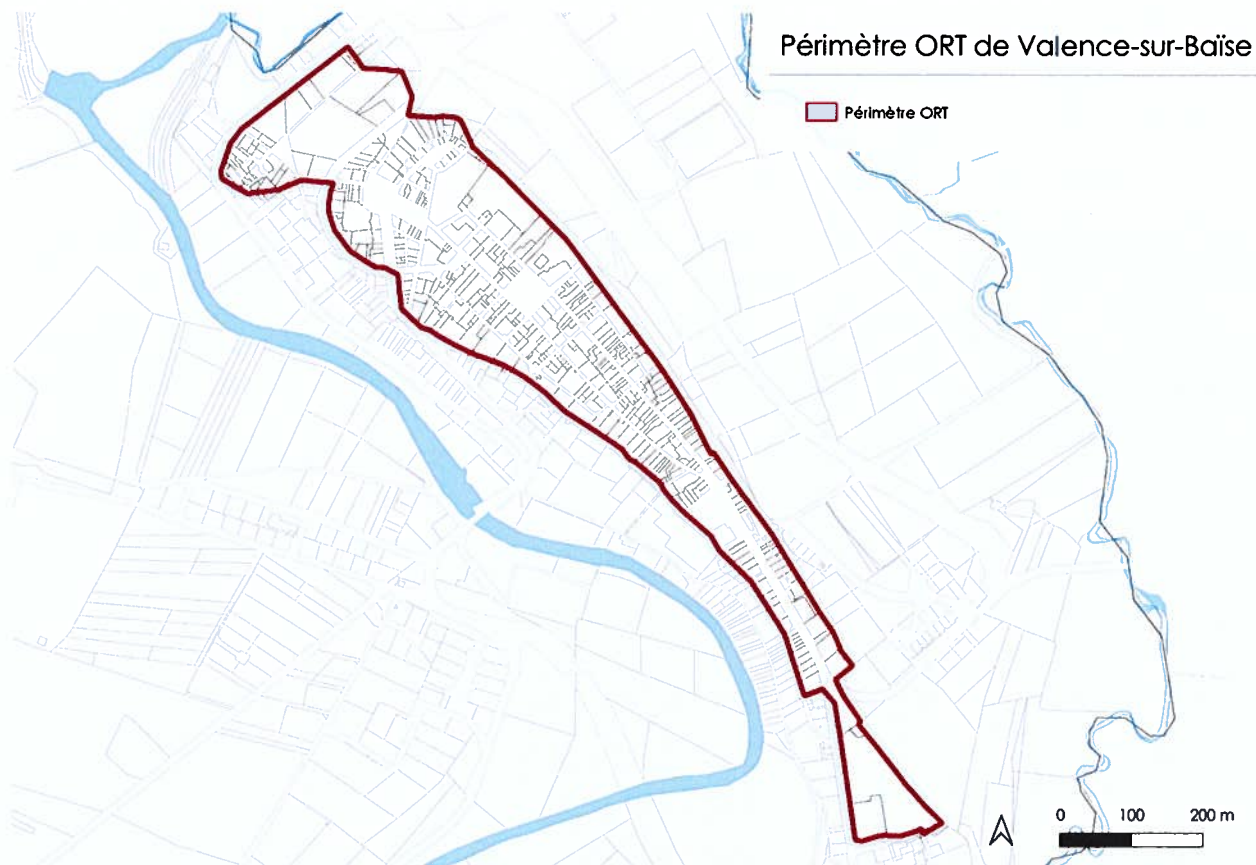
#### Article 4 – Le plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Bien que l'ensemble des communes de la Communauté de communes de la Ténarèze bénéficieront des retombées du programme Petites Villes de Demain, le périmètre de l'ORT se concentre sur les centres-villes des communes labélisées de Condom et de Valence-sur-Baïse. Il s'agit en effet de se donner les outils pour revitaliser les polarités structurantes du territoire. Les plans joints en annexe 3 définissent les limites du périmètre.





Les périmètres de l'ORT ont été dessinés en se basant sur la localisation des équipements, des services, des locaux vacants et des locaux à enjeux classés en catégorie 7 et 8. Les cartes justificatives des périmètres ORT sont jointes en annexe 3.

#### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions (annexe 4) : elles ont vocation à alimenter directement le plan d'actions du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.


Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.


Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.


Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.











Légende :

**EA** : Etat d'avancement

 : **Action Engagée**, l'action engagée est une action qui a fait l'objet d'une délibération en conseil. Pour ces actions, un budget et un plan de financement sont prévus.

 : **Action Validée**, l'action validée est une action qui a fait l'objet de réflexion particulière lors de commissions spécifiques. Pour ces actions les dépenses et le plan de financement est de l'ordre du prévisionnel.

 : **Action En Projet**, l'action en projet est une idée relevant d'une volonté émise mais qui ne fait pas encore lieu d'études et de réflexions poussées particulière. Il n'y a pas de budget ni de plan de financement prévu pour ces actions.

Action	Description	Maître d'ouvrage	EA	N° FA
Orientation 1 : Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg				
Sous-orientation 1.1 : Lutter contre la vacance et développer une offre de logement adaptée aux besoins				
Réalisation d'une étude Habitat pouvant valoir étude pré-opérationnelle OPAH-RU	Réalisation d'un diagnostic sur l'habitat. Proposition de stratégie pour la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat.	CCT		1.1.1
Construction d'un dispositif d'amélioration de l'habitat	Mise en œuvre des outils identifiés et validés dans le cadre de l'étude habitat.	CCT		1.1.2
Renforcement de l'OPAH RR en cours (et renouvellement après 2023)	Renouveler l'OPAH sur la base des préconisations de l'étude habitat.	CCT		1.1.3
Maintien des aides incitatives pour la création de logements communaux	Mise en œuvre du règlement des fonds de concours de la CCT sur la rénovation de bâtiments communaux pour du logement.	CCT		1.1.4
Mise à disposition d'un logement d'urgence	Proposition d'un logement à destination des publics vulnérables (réfugiés, victimes, ...).	CCAS Condom		1.1.5
Développement de logements de courte durée meublés	Proposer des logements meublés sur le territoire, une solution temporaire (saisonniers, nouveaux arrivants, cas d'urgence...).	CCT		1.1.6
Mise en place d'une veille foncière	Identification de zones stratégiques d'aménagement.	CCT		1.1.7
Sous-orientation 1.2 : Proposer une offre de services et d'équipements de qualité				
Animation du CISPD et mise en place d'actions relatives à la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire telles que le CSI	Organisation de COTECH en fonction des axes identifiés. Déclinaison d'un plan d'actions.	CCT / Condom		1.2.1
Création d'un centre de ressources territorial	L'objectif est de maintenir au maximum à domicile les personnes âgées sur le territoire. Trouver des solutions adaptées en fonction des besoins, en s'appuyant sur les structures existantes et en en développant le cas échant.	CCT / CIAS		1.2.2
Mise en place d'un transport social	Trouver une solution de transport adaptée aux personnes non autonomes en termes de mobilités.	CIAS		1.2.3



Installation d'équipements sportifs à Condom	Création d'équipements sportifs (skate parc, ...) en usage libre au bénéfice du territoire élargi.	Condom		1.2.4
Parcours d'orientation à Gauge	Proposition de plusieurs parcours d'orientation pour l'usage scolaire mais aussi ouvert pour un usage libre aux visiteurs du parc de Gauge.	Condom		1.2.5
Création d'un Pôle Ado	Regroupement de services à destination des jeunes.	CCT		1.2.6
Construction d'un City Stade	Création d'un équipement sportif en usage libre.	Valence-sur-Baïse		1.2.7
Rénovation énergétique de l'école élémentaire	Installation de volets isolants pour réduire la consommation énergétique de l'école élémentaire.	Valence-sur-Baïse		1.2.8
Agrandissement de la centrale photovoltaïque sur les toits des équipements sportifs	Installation de panneaux photovoltaïques sur la partie du toit de l'équipement sportif de Valence-sur-Baïse non recouverte.	Valence-sur-Baïse		1.2.9
Sous-orientation 1.3 : Proposer des espaces publics de qualité mis en valeur par le développement des mobilités douces				
Végétalisation des espaces urbains	Végétalisation des espaces publics minéraux : plantation d'arbre, permis de végétaliser, etc.	Condom		1.3.1.1
	Végétalisation dans le cadre d'aménagements urbains et mise en place de permis de végétaliser.	Valence-sur-Baïse		1.3.1.2
	Végétalisation dans le cadre d'aménagements urbains futurs.	CCT		1.3.1.3
Développement de parcours de mobilité active et accompagnement des piétons et cyclistes	Accompagnement des cyclistes : installation d'équipements, plan de circulation, mise en place d'un service réparateur vélo, ...	Condom		1.3.2.1
	Accompagnement des cyclistes : installation d'équipements, mise en place d'un service de réparateur vélo, ... Création d'une liaison piétonne.	Valence-sur-Baïse		1.3.2.2
Réaménagement de l'entrée de ville de Condom route de Nérac	Mise en place d'une liaison piétonne/cyclable sécurisée. Qualification de l'entrée de ville.	Condom		1.3.3
Orientation 2 : Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire				
Sous-orientation 2.1 : Soutenir le tissu économique local				
Création de boutiques à l'essai	Installation de porteurs de projet dans des locaux vacants afin d'accompagner des activités commerciales à s'installer durablement dans le cœur de bourg.	Condom ou CCT ou association de professionnels		2.1.1
Création d'un guichet unique des entreprises	Proposition aux entreprises du territoire d'un service regroupant les informations relatives aux besoins de leur activité.	CCT		2.1.2
Création et animation de clubs entreprises	Regroupement des entreprises dans le cadre de clubs entreprises afin de construire un réseau et favoriser les échanges.	CCT		2.1.3
Réalisation d'une étude commerciale : SHOP IN	Réalisation d'un diagnostic et d'un plan stratégique pour permettre au territoire d'identifier les axes prioritaires relatifs au dynamisme commercial.	CCT		2.1.4

Sous-orientation 2.2 : Gagner en visibilité et améliorer l'accueil des jeunes actifs				
Création d'une cellule d'attractivité	Communication à destination des nouveaux installés autour des offres, services et équipements du territoire mobilisables.	CCT		2.2.1
Sous-orientation 2.3 : Renforcer la structuration du tissu économique				
Création d'un observatoire économique	Se doter d'un outil permettant de consolider la donnée pour une meilleure lecture du territoire.	CCT		2.3.1
Création d'une union - association de professionnels	Amener les acteurs économiques à raisonner à l'échelle intercommunale leur stratégie et action avec l'appui des collectivités le cas échéant.	CCT / professionnels du territoire		2.3.2
PROJET POLE VIANDES : Installation d'un abattoir, d'un atelier de découpe et d'un centre de formation aux métiers de la viande	Doter le territoire d'un équipement innovant (notamment en matière de bien être humain et animal) répondant aux besoins des acteurs de la filière viande et permettant également de la structurer.	CCT		2.3.3
Sous-orientation 2.4 : Offrir des infrastructures de qualité				
Création et animation d'un espace test de coworking à Condom	Doter le territoire d'un espace de coworking répondant à un double enjeu : satisfaire les besoins déjà exprimés par les futurs usagers et disposer d'un test grandeur nature pour définir le cahier des charges du futur pôle économique du centre Salvandy.	CCT		2.4.1
PROJET SALVANDY : Rénovation des bâtiments Salvandy pour installation d'un centre de services économiques, judiciaires et administratifs	Doter le territoire d'un pôle de services économique, judiciaire et administratif qui rayonnera bien au-delà des limites administratives du territoire. La rénovation de ce bâtiment emblématique du centre Salvandy participera à la revitalisation du centre bourg.	CCT		2.4.2
Transformation de la Halle du marché couvert	Rénovation de la halle du marché couvert en cœur de bourg de Condom. Pour une visibilité plus importante et des fonctions diversifiées.	Condom		2.4.3
Orientation 3 : Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers				
Sous-orientation 3.1 : Valoriser le patrimoine bâti existant				
Mise en place d'une politique façade dans les centres-bourgs	Embellissement des rues identifiées dans un plan façade.	Condom		3.1.1.1
	Embellissement des rues identifiées dans un plan façade.	Valence-sur-Baïse		3.1.1.2
Réalisation d'une étude pour l'inscription du cœur de bourg de Condom dans un périmètre SPR	Commande d'une étude déterminant la possibilité d'inscrire le cœur de bourg de Condom dans un périmètre SPR.	CCT		3.1.2
Rénovation de la cathédrale Saint-Pierre	Travaux d'envergure de rénovation de la cathédrale Saint-Pierre à réaliser sur 7 ans afin de protéger l'édifice vecteur important de l'attrait touristique de la commune.	Condom		3.1.3

Sous-orientation 3.2 : Valoriser les activités de nature et la fréquentation de la Baïse				
Amélioration des équipements portuaires sur la Baïse et promotion de l'itinérance fluviale	Accessibilité et mise en valeur des ports de Condom et de Valence dans une démarche engagée pour l'attribution du Label Pavillon Bleu.	CCT		3.2.1
Développement d'équipements pour le territoire afin de répondre aux fondamentaux de l'accueil en matière d'itinérance douce	Permettre un accueil qualifié des pratiquants d'activités de pleine nature par l'installation d'équipements : rack vélos, barres d'attaches à chevaux, aires de lavage vélos, espaces de pique-nique, cabane étape, toilettes sèches...	CCT / OT		3.2.2
Aménagement du départ de la voie verte à Condom	Aménager un lieu identifié comme un départ non officiel de la voie verte, future jonction avec le rallongement de cette voie verte.	Condom		3.2.3
Mise en place d'une stratégie d'éducation à l'eau	Sensibiliser les citoyens à l'eau en développant des actions auprès des scolaires, de l'action sociale et lors d'interventions dans des manifestations festives du territoire. Cette action passe par la réponse à l'AAP Educ'Eau.	CCT / OT		3.2.4
Sous-orientation 3.3 : Assurer une offre culturelle et touristique de qualité				
Construction de parcours de visite	Installation de panneaux créant un parcours de visite à Valence-sur-Baïse et à Condom. Le parcours de visite apporte des informations sur l'histoire des cœurs de bourg.	OT		3.3.1
Aménagement d'une liaison entre l'Abbaye de Flaran et le centre de Valence-sur-Baïse pour construction d'un parcours de visite	Construction d'un parcours piéton sécurisé et facilité entre l'Abbaye de Flaran et la bastide de Valence en passant par différents points stratégiques : l'Abbaye de Flaran, le site multiculturel, la place Voltaire, la bastide et le boulevard du nord, la porte de l'hérisson, le port et le sentier de la Baïse.	Valence-sur-Baïse		3.3.2
Transformation d'une friche en site multiculturel	Utilisation d'un ancien bâtiment industriel non utilisé pour créer un site multiculturel qui accueillera notamment une scène de théâtre, des salles de musique et des espaces d'exposition.	Valence-sur-Baïse		3.3.3
Création de l'Office de Tourisme référent Grand Site à Condom	Installation de l'office de tourisme référent grand site sur la place Saint-Pierre à Condom	CCT		3.3.4
Action transversale				
Mise en œuvre du plan d'actions des cahiers de la transition	Suivi des comités techniques des cahiers de la transition portés par le PETR du Pays d'Armagnac pour la mise en place du plan d'actions sur notre territoire	CCT		4.0.0



## 4.2. Projets en maturation

Les actions en projet (en orange dans le tableau) feront l'objet d'un travail spécifique afin de compléter par la suite les fiches actions relatives à ces projets. Les avancés des différentes actions seront présentées lors de comités de pilotage ultérieurs à la signature. Des projets en maturation pourront alors évoluer en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité ou des opportunités futures.

### Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, le CAUE, le CPIE, les Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

### Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

#### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Condom et de Valence-sur-Baïse assument son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes de Condom et Valence-sur-Baïse et la Communauté de communes de la Ténarèze s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes de Condom et Valence-sur-Baïse et la Communauté de communes de la Ténarèze s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître

d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'actions, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

**Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.**

#### 6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

**Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.**

#### 6.5. Engagements du Département

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire de la commune, s'engage à accompagner cette dernière dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique. Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- Développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- Déploiement numérique ;
- Action en matière d'habitat ;
- Accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- Stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- Préservation de la ressource en eau ;

...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, milieux aquatiques ;
- Voirie.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet ;

(Incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

#### La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- Des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- De la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- Des mobilités douces et de la voirie ;
- De l'eau et de l'assainissement ;
- Du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local ;
- De l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

- ➔ **Le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.
- ➔ **Le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.
- ➔ **Les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études Petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

## **6.6. Engagements des autres opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### **6.6.1. La Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

### **6.6.2. L'Établissement Public Foncier Occitanie**

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

### **6.6.3. Le PETR du Pays d'Armagnac**

Porteur de la stratégie de territoire dans le cadre de laquelle s'inscrit le dispositif "Petites Villes de Demain", le PETR mettra à disposition des communes de Condom et Valence-sur-Baïse :

- Des moyens financiers au travers des contrats et programmes qu'il met en œuvre
- De l'ingénierie, notamment dans les domaines du tourisme, de la transition écologique et énergétique, des mobilités et de l'alimentation.

### **6.6.4. Action Logement**

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un



intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

### **6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **6.8. Maquette financière**

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière est à retrouver en annexe 5.

## **Article 7 : Complémentarité entre le programme « Petites villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »**

Pour les Communes concernées par « Petites villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites villes de Demain.

**Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration**, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

### **Le Comité de pilotage :**

Un seul Comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.



## **Article 8 - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain**

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;  
Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;  
Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;  
Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## **Article 9 - Suivi et évaluation du programme**

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## **Article 10 - Résultats attendus du programme**

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs de réussite propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4. Des indicateurs généraux ont été retenus pour les deux communes labélisées et l'ensemble du territoire, qui témoigneront de la réussite de revitalisation de ces territoires, objectif principal

du programme « Petites Villes de Demain » :

- L'évolution du nombre d'habitants,
- Le solde migratoire,
- La part de la population des 15-44 ans,
- L'évolution du nombre de logements,
- Le taux de locaux vacants,
- Le nombre d'emplois,
- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire,
- Le nombre de visiteurs/touristes du territoire.

Un tableau permettra le suivi et l'évolution de ces indicateurs. Les évolutions seront présentées au comité de pilotage *a minima* une fois par an sur toute la durée du programme. Le tableau de suivi est joint à ce document en annexe 6.

### **Article 11 – Utilisation des logos**

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

### **Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité**

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026. Par conséquent, les engagements spécifiques liés au programme « Petites villes de demain » prendront fin à cette date.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

### **Article 13 – Evolution et mise à jour du programme**

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un

commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

#### **Article 14 - Résiliation du programme**

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

#### **Article 15 – Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.

À Condom, le : 15 décembre 2022

En 9 exemplaires

	<p><b>Monsieur le Préfet du Gers,</b></p>  <p>Xavier BRUNETIERE</p>	
<p><b>Monsieur le Maire de Condom,</b></p>  <p>Jean-François ROUSSE</p>	<p><b>Madame le Maire de Valence-sur-Baïse,</b></p>  <p>Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD</p>	<p><b>Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Tenarèze,</b></p>  <p>Maurice BOISON</p>
<p><b>Madame la Présidente de la Région Occitanie,</b></p>  <p>Carole DELGA</p>	<p><b>Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gers,</b></p>  <p>Philippe DUPOUY</p>	<p><b>Monsieur le Président du PETA du Pays d'Armagnac,</b></p>  <p>Nicolas GABAS</p>
<p><b>Madame la Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie,</b></p>  <p>Sophie LAFENETRE</p>		<p><b>Madame la Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations,</b></p>  <p>Annabelle VIOLLET</p>



## ANNEXE 1

### **DESCRIPTIFS DES AXES STRATEGIQUES DES DOCUMENTS CADRES MENTIONNES EN ARTICLE 1**

- 1.1.1. Le contrat de Plan Etat – Région (CPER)
- 1.1.2. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),
- 1.1.3. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne,
- 1.1.4. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la Ténarèze,
- 1.1.5. La Convention Territoriale Globale (CTG),
- 1.1.6. Le contrat Grand Site Occitanie « Armagnac Abbaye et Cités »,
- 1.1.7. Le programme LEADER du Pays d'Armagnac,
- 1.1.8. L'approche Territoriale Intégrée FEDER du Pays d'Armagnac,
- 1.1.9. Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) du Pays d'Armagnac,
- 1.1.10. Le Projet Alimentaire Territorial du PÉTR du Pays d'Armagnac et du Conseil Départemental du Gers,
- 1.1.11. Le Schéma Directeur des Mobilités Actives du PÉTR du Pays d'Armagnac,
- 1.1.12. Les Contrats Bourgs-Centres de Condom et de Valence-sur-Baïse.

### 1.1.1. Le contrat de Plan Etat-Région

Le contrat de plan Etat – Région (CPER) constitue, avec les fonds européens, le principal cadre contractuel au service du développement régional de l'Occitanie. Avec le CPER et les fonds européens, l'État et la Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuel de projets pour relever les défis écologiques, climatiques, économiques et sociaux des prochaines décennies et pour l'avenir des territoires.

Ce contrat a été signé le 26 septembre 2020 entre le Premier Ministre et les Présidents des régions. Pour la Région, les choix du CPER s'appuient sur Occitanie 2040, et le Pacte Vert. Les priorités communes décidées avant la crise COVID sont : la transition écologique, la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, la cohésion sociale et territoriale, la formation professionnelle, la culture, le patrimoine, le tourisme et le sport, l'attractivité du littoral et des montagnes, l'aménagement numérique, le désenclavement routier et ferroviaire et le canal des deux mers. De plus, la crise Covid-19 conduit la Région et l'État à inclure dans le CPER des opérations liées à la santé, au développement économique, à l'inclusion numérique et aux infrastructures de mobilités.

### 1.1.2. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET de la région Occitanie a été adopté le 30 juin 2022 et définit le projet d'aménagement de la région Occitanie à l'horizon 2040. Le document définit une stratégie en 3 axes déclinés en 27 objectifs. Les trois axes sont :

- L'Attractivité : pour accueillir bien et durablement,
- La Coopération : pour renforcer les solidarités territoriales,
- Le Rayonnement : pour un développement vertueux de tous les territoires.

### 1.1.3. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne

Le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne regroupe 13 intercommunalités et 397 communes du département du Gers. Le SCoT porte les ambitions du territoire à l'horizon 2040, il a été arrêté le 12 avril 2022 et devrait être approuvé au début de l'année 2023. Trois axes principaux ont été fléchés :

- **Un territoire « ressource »** qui préserve et valorise les spécificités territoriales pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et faire face au changement climatique :
  - Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire,
  - Valoriser l'agriculture présente sur le territoire,
  - Economiser et optimiser le foncier,
  - Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau,
  - Préserver et valoriser la trame Verte et Bleue du territoire,
  - Lutter contre le réchauffement climatique, maîtriser les risques et les nuisances.
- **Un territoire acteur de son développement**, autant vis-à-vis des dynamiques externes que des dynamiques internes, pour répondre aux défis de l'attractivité et des coopérations territoriales :
  - Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme,
  - Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois,
  - Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire,
  - Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire.
- **Un territoire des proximités**, accueillant et solidaire, pour garantir la qualité de vie et les solidarités territoriales :
  - Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer,

- Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements,
- Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux,
- Développer et améliorer les mobilités internes au territoire.

#### 1.1.4. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la Ténarèze

L'intercommunalité de la Ténarèze s'est dotée d'un PLUiH approuvé le 03 juin 2021. Celui-ci propose un projet de proximité qui vise à valoriser l'armature du territoire en appuyant les polarités du bassin de vie de la Ténarèze. Le PLUi se décline en deux axes.

<p><b>Accueillir et entreprendre</b> : améliorer l'attractivité, valoriser et consolider les atouts économiques du territoire tout en mettant en œuvre un aménagement équilibré et solidaire.</p>	<p><b>Réagir et valoriser</b> : pérenniser le cadre de vie de qualité, faire vivre le patrimoine et préserver les paysages structurants ferments de l'attractivité du territoire. Valoriser les ressources naturelles et prendre en compte les sensibilités environnementales de la Ténarèze.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter l'offre en logements et développer une stratégie durable et équilibrée de l'habitat,</li> <li>- Garantir l'accès à une offre de proximité en mutualisant les équipements et les services par secteur géographique pour répondre aux besoins des habitants,</li> <li>- Favoriser l'accueil d'entreprises et d'artisans pour maintenir la capacité d'attractivité du territoire,</li> <li>- Développer l'économie présentielle en répondant aux besoins des habitants et en confortant le positionnement touristique du territoire ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les extensions urbaines et garantir une conservation rationnelle et optimale des espaces naturels et agricoles,</li> <li>- Inventer les paysages de demain et valoriser le patrimoine d'hier,</li> <li>- Concilier gestion globale de la ressource en eau et organiser le développement urbain,</li> <li>- Intégrer la notion de risques et limiter l'exposition de la population aux risques et aux nuisances,</li> <li>- Préserver les espaces naturels remarquables de la trame verte et bleue.</li> </ul>

#### 1.1.5. La Convention Territoriale Globale (CTG) de la Ténarèze

La convention territoriale globale a été approuvée par le conseil communautaire en date du 10 décembre 2020. Cette convention à l'échelle de la Communauté de communes de la Ténarèze a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles sur la période 2020-2024. La CCT s'engage dans le cadre de cette convention à la réalisation d'actions autour de 4 axes généraux :

- L'accueil proposé aux enfants et aux familles sur le territoire de la Ténarèze : un enjeu entre centre bourg et communes rurales afin de maintenir la dynamique mise en place en fonction du besoin des habitants,
- Le développement d'une politique d'animation de la vie sociale au service de la population sur le territoire de la Ténarèze,
- La communication et l'information auprès de la population,
- La création d'une politique sociale en faveur du logement à destination des habitants.

### 1.1.6. Le contrat Grand Site Occitanie « Armagnac Abbaye et Cités »

La Communauté de communes de la Ténarèze est signataire du contrat Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités ». Le contrat comporte un projet stratégique de territoire sur 4 ans accompagné d'un programme d'actions sur la période 2018-2021. Un avenant est à l'étude avec la Région Occitanie et les partenaires locaux pour les années 2022-2025. Le périmètre du site Armagnac, Abbaye et Cités correspond à celui de la Communauté de communes de la Ténarèze.

Le projet est composé de cinq cœurs emblématiques :

- La bastide de Valence sur Baïse,
- La cité épiscopale et les lieux historiques du négoce de l'Armagnac à Condom,
- La cité médiévale de Larressingle,
- Le centre historique de Fourcès,
- La bastide de Montréal du Gers.

Et deux lieux de visite majeurs :

- L'Abbaye de Flaran, centre patrimonial départemental,
- La cité épiscopale de Condom.

### 1.1.7. Le programme LEADER du Pays d'Armagnac

A compter du 1er janvier 2023, le Pays d'Armagnac met en œuvre un programme Leader s'articulant autour de 3 axes stratégiques :

- Changement climatique : adapter le cadre de vie
  - Logement à vocation sociale : Rénover pour une meilleure efficacité énergétique,
  - Espaces publics en cœur de bourg : désartificialiser, végétaliser, économiser l'eau,
  - Déplacements du quotidien : Développer les mobilités actives et collectives.
- Alimentation : allier les transitions écologiques, économiques et sociales
  - Agriculture : Soutenir une production, une transformation et une commercialisation locales,
  - Restauration collective : Aménager et équiper les lieux de production et de consommation,
  - Solidarité : Aménager et équiper les lieux dédiés à l'aide alimentaire et épiceries solidaires,
  - Gastronomie : Valoriser et promouvoir le patrimoine alimentaire.
- Tourisme : l'Armagnac, destination durable
  - Accueil et information : Aménager les offices de tourisme et leurs antennes,
  - Hôtellerie et restauration : Soutenir la rénovation énergétique des établissements,
  - Itinérances : Découvrir le territoire "en douceur",
  - Culture : Accéder au label "Pays d'Art et d'Histoire" et le faire vivre.

### 1.1.8. L'Approche Territoriale Intégrée FEDER du Pays d'Armagnac

A compter du 1er janvier 2023, le Pays d'Armagnac met en œuvre une Approche Territoriale Intégrée FEDER dans le cadre du volet territorial du Programme Régional FEDER FSE+. 5 thématiques ont été définies par la Région Occitanie, Autorité de Gestion du programme :

- Investissements améliorant le cadre de vie des habitants (social, culturel, économique, sportif),
- Lutte contre la désertification médicale,
- Développement du logement à destination des populations fragiles et marginalisées,
- Développement des équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous,
- Création et Modernisation de centres de formation (IFSI/IFAS/VUE/CFA).



A noter : la commune de Condom n'est pas éligible aux 2 premières thématiques.

#### **1.1.9. Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) du Pays d'Armagnac**

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée entre le territoire du Pays d'Armagnac, le Département du Gers et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Véritable contrat d'objectifs, le CTO établit la liste des projets envisagés sur la période 2022-2028 pour atteindre les objectifs stratégiques partagés, sous la forme d'un Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028, dans le respect des objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique,
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue, dans cette perspective, à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional,
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

#### **1.1.10. Le Projet Alimentaire Territorial du PETR Pays d'Armagnac et du Conseil Départemental du Gers**

Le projet alimentaire territorial (PAT) du Pays Armagnac est porté par le PETR depuis 2019. En voici, les principaux enjeux :

- Agriculture et production alimentaire : favoriser la diversification et un modèle respectueux de l'environnement, renforcer la production locale, la rendre accessible sur le territoire,
- Transformation et agroalimentaire : valoriser le savoir-faire local, relocaliser les transformations, réflexion sur les outils d'abattage,
- Restauration collective : assister les structures de restauration collective dans l'application de la loi EGALIM et des principes de durabilité, améliorer la formation des agents par une offre ciblée et la mise en réseau des structures et des personnels, favoriser l'achat local et groupé, associer le moment du repas à des programmes et ateliers pédagogiques d'éducation au goût et à l'alimentation durable,
- Logistique et transport : rechercher et appliquer des solutions au principal frein au développement des circuits-courts, mettre en place une unité de massification en s'appuyant sur des opérateurs locaux,
- Tourisme et alimentation : valoriser les filières d'excellence qui font la réputation des terroirs d'Armagnac, créer ou accompagner des événements autour de ces thématiques.

Par ailleurs, le département du Gers fait aussi l'objet d'un projet alimentaire de territoire lancé en 2019. Ce PAT est un projet d'envergure pour l'alimentation gersoise établissant une stratégie à l'échelle départementale. Cette échelle permet la fédération et l'engagement de tous autour d'actions qui

viendront accompagner le bien manger et le bien produire dans notre territoire. Quatre axes de travail y sont identifiés sur lesquels se base le programme d'actions :

- Une restauration hors domicile qui s'approvisionne localement,
- Un territoire résilient, fort de ses circuits de proximité et son agriculture locale,
- Une alimentation locale et de qualité accessible à tous,
- Des gersois liés à leur territoire, aux acteurs agricoles et alimentaires et conscients de leurs enjeux.

#### 1.1.11. Le Schéma Directeur des Mobilités Actives du PETR Pays d'Armagnac

Le PETR a initié la réflexion puis l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités actives visant à orienter et encadrer le développement de la politique du territoire sur ce sujet. Le plan vise particulièrement le développement d'actions favorisant les pratiques des piétons et des cyclistes.

#### 1.1.12. Les Contrats Bourgs-Centres de Condom et de Valence-sur-Baïse

Les communes de Condom et de Valence-sur-Baïse s'insèrent toutes deux dans un contrat Bourg-Centre. Cette politique permet d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de valorisation et de développement pour "les villes centres" des bassins de vie ruraux.

Dans le cadre du contrat bourg-centre pour la commune de **Condom**, trois axes stratégiques ont été définis :

- Consolider la vocation touristique,
- Renforcer l'attractivité de la ville pour accueillir de nouveaux résidents,
- Proposer des services centralisés et de qualité.

Dans le cadre du contrat bourg-centre pour la commune de **Valence**, trois axes stratégiques ont été définis :

- Réinvestir le centre-ville,
- Développer et qualifier les équipements structurants,
- Conforter le potentiel touristique et la qualité de l'accueil.

Les deux contrats sont écrits pour la période 2018-2021. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un avenant pour la période 2022-2025.

### **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE COMMUNE DE CONDOM COMMUNE DE VALENCE-SUR-BAÏSE**

##### **Introduction**

La Communauté de communes de la Ténarèze est localisée au centre d'un territoire formé par les villes d'Agen, Mont-de-Marsan et Auch et se situe au nord du département du Gers. Elle fait partie du Pays d'Armagnac. Au cœur d'un territoire rural, les cantons de Condom, Montréal-du-Gers et Valence-sur-Baïse se sont structurés autour de la Charte de la Ténarèze à partir des années 80. Entre 1999 et 2013, quatre vagues d'adhésion se sont succédé. Aujourd'hui, la Communauté de communes de la Ténarèze compte 26 communes sur 498 km<sup>2</sup>. Elle comprend 14 477 habitants en 2019.

Ce territoire majoritairement rural est reconnu pour la qualité de ses paysages et la qualité architecturale de son bâti. Cet environnement ainsi défini est apprécié par les habitants et, au-delà, puisqu'il participe à l'attractivité du territoire traduite par un solde migratoire supérieur au solde naturel sur la Ténarèze. La fréquentation touristique se révèle aussi être un atout pour le dynamisme du territoire.

La Communauté de communes de la Ténarèze est structurée autour de trois pôles :

- Un pôle principal : Condom (sous-préfecture du Gers et centre de services et d'emplois),
- Deux pôles de proximité : Valence-sur-Baïse et Montréal du Gers.

La commune de Condom est la première ville du territoire avec 6 493 habitants<sup>1</sup>, soit 45% de la population de la Communauté de communes de la Ténarèze. Elle couvre 20% du territoire intercommunal et concentre de nombreux équipements et services à l'échelle du territoire.

La commune de Valence-sur-Baïse, ancien chef-lieu de canton, compte, quant à elle, 1 122 habitants<sup>2</sup> et constitue une polarité secondaire du territoire intercommunal. La commune de Valence-sur-Baïse est un pôle de services de proximité important pour un large bassin de vie. Valence-sur-Baïse est également un pôle touristique conséquent à l'échelle du territoire de la Ténarèze. En effet, l'Abbaye de Flaran à Valence-sur-Baïse attire 35 000 visiteurs tous les ans.

---

<sup>1</sup> Source INSEE 2019

<sup>2</sup> Source INSEE 2019

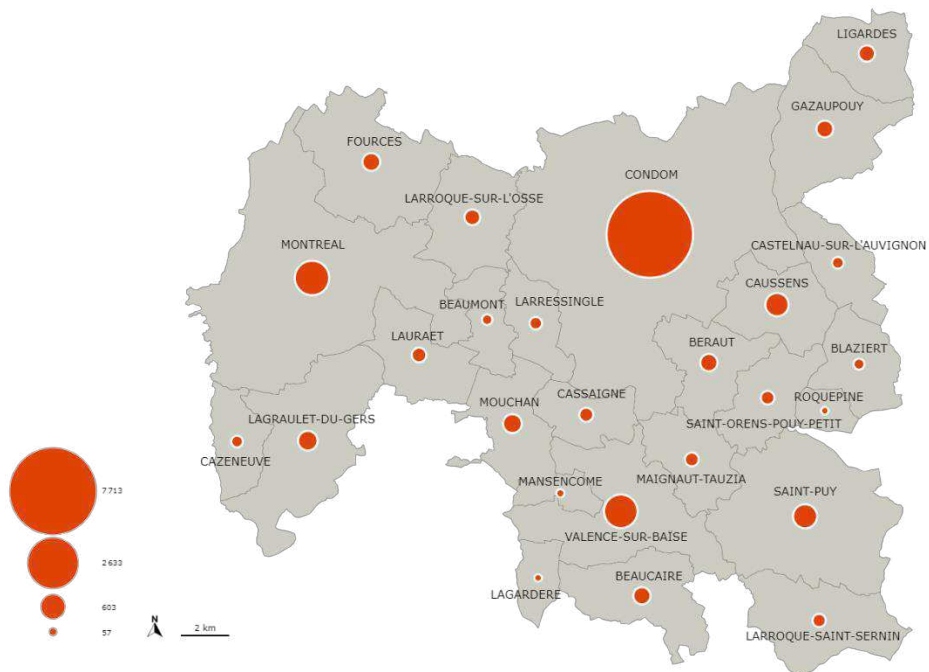
## Sommaire

Sommaire .....	2
1. Localisation .....	3
1.1. Le territoire en cartes.....	3
1.2. Topographie spécifique, paysage .....	4
2. Démographie .....	5
2.1. Etat des lieux .....	5
2.1.1. Evolution globale de la population .....	5
2.1.2. Age de la population .....	6
2.1.3. Autres caractéristiques .....	7
2.2. Synthèse et enjeux.....	8
3. Urbanisme et habitat .....	9
3.1. Etat des lieux .....	9
3.2. Synthèse et enjeux.....	13
4. Economie, emploi, commerce, tourisme .....	13
4.1. Etat des lieux .....	13
4.1.1. Tissu économique local .....	13
4.1.2. Emploi et chômage .....	17
4.1.3. Commerces .....	18
4.1.4. Tourisme .....	20
4.2. Synthèse et enjeux.....	25
5. Services à la population .....	26
5.1. Etat des lieux .....	26
5.1.1. Services et équipements présents sur le territoire .....	26
5.1.2. Santé et social .....	29
5.1.3. Mobilités .....	31
5.2. Synthèse et enjeux.....	35
6. Transition écologique.....	36
6.2. Synthèse et enjeux.....	37
7. Sources .....	38

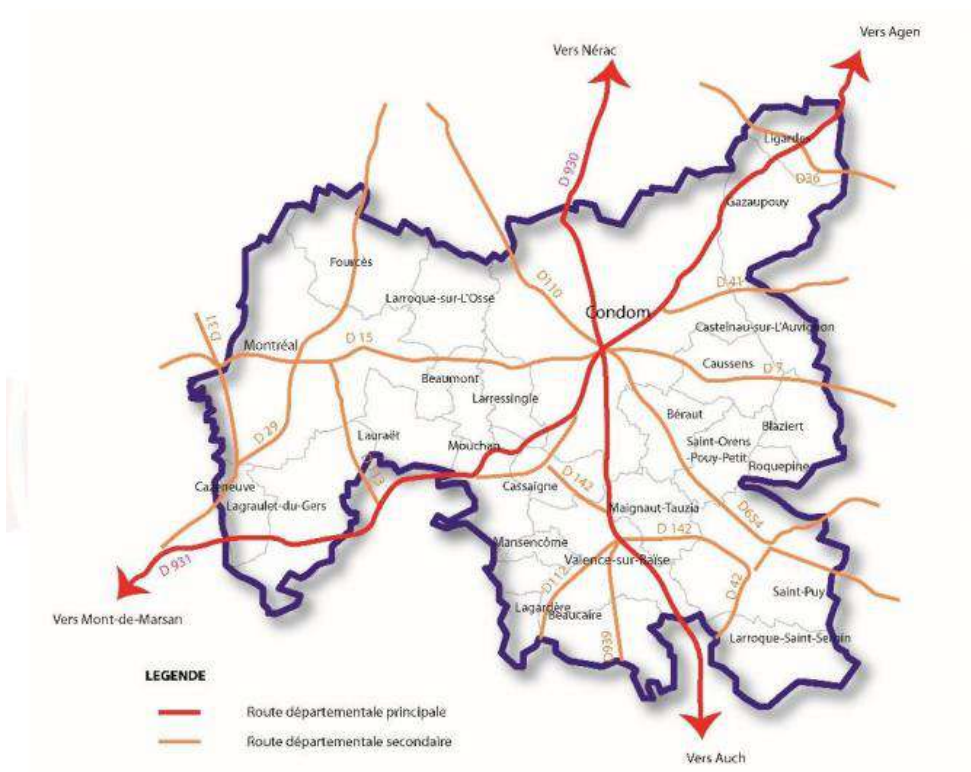


# 1. Localisation

## 1.1. Le territoire en cartes



*Nombre d'habitants par communes de la Communauté de communes de la Ténarèze*



*Desserte routière de l'intercommunalité*  
Source : PLUIH

## 1.2. Topographie spécifique, paysage

D'ouest en est, la Ténarèze est la jonction entre l'Armagnac Noir atlantique et l'Armagnac Blanc méditerranéen (du Bas-Armagnac à la Lomagne) :

- A l'ouest de l'Auzoue, le paysage calcaire s'affirme face aux modelés et aux sols bas-armagnacais. La vigne unit ces terroirs tous deux producteurs d'eau de vie d'armagnac,
- A l'est, le Condomois, aride et peu boisé fait transition avec son voisin le Lectourois, vers la Lomagne aux paysages plus amples et aux architectures de calcaires blancs.

Du Sud au Nord, la Ténarèze fait transition entre l'Astarac "pyrénéen", dont elle est originaire et dont elle prolonge et atténue le modelé, et la Gascogne garonnaise dont elle annonce le paysage :

- Au Nord, le contact avec l'Albret s'effectue progressivement par le Condomois alors que la rencontre du massif landais est plus brutale dans le Montréalais,
- Au Sud, le Fezensac prolonge naturellement les vallées régulières de l'Astarac, devenues plus amples et plus ouvertes.



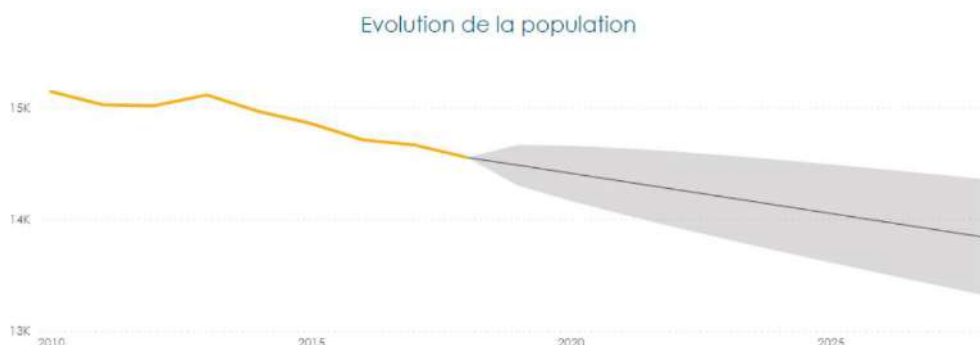
Source : Communauté de communes de la Ténarèze

## 2. Démographie

### 2.1. Etat des lieux

#### 2.1.1. Evolution globale de la population

##### 2.1.1.1. Communauté de communes de la Ténarèze



Source : Portrait de territoire, Espelia

La Communauté de communes de la Ténarèze comptait **14 477 habitants en 2019** (INSEE). Le territoire enregistre une **baisse quasi continue** de sa population depuis 1968 (baisse de 14% en 50 ans). Cette baisse démographique est moins importante depuis le début des années 2000. Par ailleurs, alors que le territoire et en particulier la commune de Condom puis celle de Valence-sur-Baïse enregistrent une baisse de population au cours de la période 1999-2018 (-2,87%), la population départementale (+10,99% sur la période 1999/2018) et nationale sont en augmentation.

Tout comme à l'échelon départemental, on constate un mouvement de population relativement atone sur l'ensemble du territoire. La proportion de ménages ayant emménagé dans leur logement depuis moins de 2 ans s'élève à 10.1%, pourcentage se rapprochant des valeurs départementales (11.7%).

A l'échelle communale, 14 communes perdent de la population. **La baisse est significative sur les principales polarités du territoire**. Montréal-du-Gers connaît une baisse de 72 habitants et Valence-sur-Baïse, une baisse de 24 habitants. Condom, avec 743 habitants en moins contribue significativement à la baisse de la population du territoire. Pour 5 communes de la Ténarèze, le solde démographique est cependant positif. Les communes les plus attractives se situent à proximité de Condom et au Sud de Montréal. A Lagraulet-du-Gers, par exemple, on enregistre 66 habitants en plus entre 2013 et 2018.

##### 2.1.1.2. Condom

Entre 2008 et 2019 on remarque une perte de population de presque 10% sur la commune de Condom. C'est principalement le solde naturel négatif qui entraîne cette diminution de la population (-0.8 entre 2013 et 2019), couplé à un solde migratoire négatif (-0.4 entre 2013 à 2019). Malgré cela, **Condom accueille la majorité des nouveaux ménages du territoire** de l'intercommunalité, en effet 54% des ménages de moins de deux ans résident sur la commune. Plus de 59% des ménages ont emménagé depuis 10 ans et plus.

**La commune s'étend sur un vaste territoire vallonné** de 97,37 km<sup>2</sup> superficie près de dix fois supérieure à la moyenne nationale (même superficie que Toulouse). La **densité y est donc faible** avec 70,2 habitants au km<sup>2</sup>.

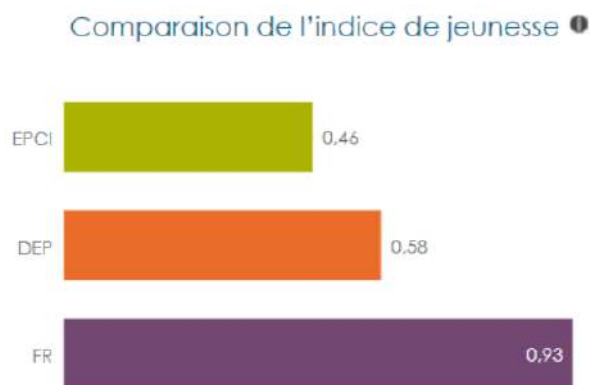
### 2.1.1.3. Valence-sur-Baïse

La commune de Valence-sur-Baïse observe également **une baisse quasi-continue de la population depuis 1975**. Cependant, on observe depuis 2015 une tendance à la stabilisation, après une forte baisse entre 2008 et 2012. Même si le solde naturel est toujours plus négatif, le solde migratoire qui était très bas entre 2008 et 2013 (-0.8) remonte peu à peu, témoin d'une nouvelle attractivité pour la commune.

### 2.1.2. Age de la population

#### 2.1.2.1. Communauté de communes de la Ténarèze

**L'indice jeunesse<sup>3</sup> est faible sur le territoire et inférieur à la valeur départementale** : 0.46 contre 0.58. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse métropolitaine est d'environ de 1. Parallèlement, on constate une **augmentation de la part des personnes de plus de 75 ans** qui atteint 16.4% en 2018, contre 13.8% à l'échelle départementale. Bien que la situation, quant à la part des personnes en « grand âge » et à l'évolution de leur nombre, soit contrastée au sein du territoire, la tendance globale accentue la problématique des besoins particuliers aux personnes âgées.<sup>4</sup>



Source : Portrait de Territoire, Espelia

#### 2.1.2.2. Condom

A Condom, **41.4% % de la population a plus de 60 ans en 2018 contre 35.5% en 2008** soit une hausse de 5.9%. Les nouveaux arrivants, 348 en 2019, ont majoritairement plus de 55 ans. En conséquence, **la part des retraités est importante et en augmentation** passant de 41 % de la population en 2009 à 44.9 % en 2018.<sup>5</sup>

#### 2.1.2.3. Valence-sur-Baïse

A Valence-sur-Baïse, la structure de la population indique une **hausse de la part des personnes âgées de 75 ans et plus qui passe de 15.4% en 2008 à 17.7% en 2018**. Les 60-74 ans passent de 19.6% de la population à 23.6% sur la même période tandis que la part des 30-44 ans diminue de 18.8% à 15.1%.<sup>6</sup>

---

<sup>3</sup> Rapport des personnes de moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans

<sup>4</sup> PluIH

<sup>5</sup> Insee, 2018

<sup>6</sup> Insee, 2018



### 2.1.3. Autres caractéristiques

#### 2.1.3.1. Communauté de communes de la Ténarèze

##### ▶ STRUCTURE DES MENAGES

L'**augmentation du nombre de ménages** est régulière mais très légère sur la période 2008-2018 (+2.58% contre +8.94% à l'échelon départemental). On observe également une **diminution du nombre de personnes par ménage** : 2,18 en 2008, 2,15 en 2013 contre 2,04 en 2018. Cette baisse correspond notamment au **phénomène de desserrement des ménages**. Cette tendance explique à elle seule le **besoin croissant du parc de résidences principales**, et elle est, bien entendu, à conjuguer avec les variations de populations. <sup>7</sup>

La représentativité par typologie de ménages est semblable à celle observée à l'échelon départemental avec une **majorité de « ménages avec famille »** (63.4% contre 64.2%), dont 8.5% de familles monoparentales. Soulignons toutefois qu'un tiers des ménages est constitué d'une personne. Parmi les ménages d'une personne, 69.3% ont plus de 65 ans.

##### ▶ REVENUS MEDIANS ET CSP

La population du territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze est globalement **moins aisée que la moyenne départementale** : la médiane de revenu disponible par unité de consommation est de 19 474€ contre 20 820€ à l'échelle départementale. La proportion de ménages non imposés est plus élevée (de 4,5 points) que sur l'ensemble du Gers (39.4% des ménages fiscaux ne sont pas imposés contre 43,9% pour le Gers). Il **existe néanmoins des disparités au sein du territoire** : sur 6 communes, le revenu disponible médian dépasse 20 000€ et atteint 21 185€ sur la commune de Bérault. <sup>8</sup>

Le **taux de pauvreté est lui aussi supérieur à la moyenne départementale** (20% contre 14,9% pour le Gers). Il est d'ailleurs à noter qu'il est supérieur à la moyenne départementale pour toutes les catégories d'âges. **Les catégories d'âges des 30-39 ans et des 40-49 ans enregistrent le taux le plus important**. La **commune de Condom enregistre un taux de pauvreté plus important** pour les moins de 50 ans que sur le reste du territoire. Le taux de pauvreté est sensiblement supérieur chez les ménages locataires (34,2% contre 11,4% pour les propriétaires).

La structuration des actifs de la Communauté de communes de la Ténarèze est caractérisée par **une forte part d'ouvriers (23,3%) et d'employés (27,5%)**. Cette structuration témoigne de l'importance des activités tertiaires et agricoles sur le territoire. Les professions intermédiaires représentent 18,3% des actifs de la Communauté de communes, témoignant du développement de l'économie présentielle. Les actifs agricoles (11,2%), les artisans/commerçants/chefs d'entreprises (11,7%) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (8%) sont minoritaires.

#### 2.1.3.2. Condom

##### ▶ STRUCTURE DES MENAGES

La **taille moyenne des ménages à Condom est de 1.95 contre 2.05 à l'échelle de la Ténarèze**. Sur les 3 205 ménages du territoire, 43% comptent une seule personne contre 36,75% à l'échelle de la Ténarèze. La majorité des personnes seules ont entre 55 et 79 ans. **La commune de Condom accueille davantage de familles** que la moyenne intercommunale avec 39% de familles contre 37%. Parmi les 1 744 familles du territoire, 30% sont des couples sans enfants et 7.8% des familles monoparentales.

---

<sup>7</sup> PluIH

<sup>8</sup> PluIH

## REVENUS MEDIANS ET CSP

En 2018, le **revenu médian est de 18.53k€/an contre 19.47k€/an à l'échelle de la Ténarèze**. Les employés représentent 33.4% de la population active et les ouvriers 21.9%. Les agriculteurs représentent 4.5% et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise 9%. On trouve 10,4% de cadres et professions intellectuelles supérieures.<sup>9</sup> **Les retraités représentent 44.9% de la population**. Les **ménages vivant sous le seuil de pauvreté ont tendance à augmenter à Condom** tandis que leur poids tend à diminuer à l'échelon intercommunal.<sup>10</sup>

### 2.1.3.3. Valence-sur-Baïse

#### STRUCTURE DES MENAGES

La taille moyenne des 555 ménages à Valence-sur-Baïse est de 2.01. La part des personnes vivant seule augmente entre 2008 et 2019. **En 2019, la majorité des personnes vivant seules sont des 80 ans et plus (46.8%), et des 65-79 ans (26.5%).**

#### REVENUS MEDIANS ET CSP

Le **revenu médian à Valence-sur-Baïse est de 18.69k€/an**. La commune compte 34.6% d'employés contre 30.5% à l'échelle de l'intercommunalité et 23.65% d'ouvriers sur l'ensemble de la population active, soit sensiblement la même proportion que sur l'ensemble de la Ténarèze<sup>11</sup>. Les retraités représentent 8.9% de la population en 2019.

## 2.2. Synthèse et enjeux



### Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>Des communes qui connaissent de nouveau une augmentation démographique.</li><li>Un solde migratoire positif permettant l'arrivée de nouveaux ménages sur le territoire.</li><li>Une augmentation du nombre de ménages depuis 1968.</li><li>Certaines communes ont des revenus médians supérieurs à la moyenne.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les polarités principales du territoire (Condom, Montréal et Valence) qui voient leur population baisser.</li><li>Un solde naturel négatif, parfois très important dans certaines communes.</li><li>Un nombre de plus en plus important de personnes âgées et un indice de jeunesse très faible.</li><li>Une baisse de la taille des ménages.</li><li>Un nombre important de ménages seuls âgés de plus de 65 ans.</li><li>Les revenus restent relativement faibles sur le territoire.</li><li>Un taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale.</li></ul>



### Enjeux

- L'attractivité du territoire pour les « jeunes actifs ».

<sup>9</sup> Insee, 2019

<sup>10</sup> PLUiH, diagnostic habitat

<sup>11</sup> Insee, 2018

- L'accueil de nouveaux habitants tout en maîtrisant le développement urbain de chaque commune.
- L'anticipation de l'évolution structurelle des ménages (décohabitation, ménages plus petits, revenus plus faibles, etc.) sur les besoins et les demandes en logements et en équipements.
- La prise en compte du niveau de revenu des ménages (politique de l'habitat, organisation des déplacements, localisation des équipements, ...).

### 3. Urbanisme et habitat

#### 3.1. Etat des lieux

##### 3.1.1. Communauté de communes de la Ténarèze

###### DYNAMIQUE GENERALE

Avec une **hausse globale de près de 8% entre 2008 et 2019**, la Communauté de communes de la Ténarèze a vu **son parc de logements se renforcer sensiblement** avec 661 logements en plus. En 2019, sur l'ensemble du territoire, on recense 9 239 logements dont 75.6% sont des résidences principales et 11.1% des résidences secondaires. A l'échelle départementale les résidences secondaires représentent 9.6%.<sup>12</sup> En outre, entre 2015 et 2019, ce ne sont pas moins de 152 logements individuels neufs qui ont été construits. **Les facteurs d'attractivité sont liés aux prix du foncier, à l'existence d'un pôle de services et d'activité mais aussi à la qualité du cadre de vie, notamment pour les ménages retraités.** En revanche, on compte encore en 2019 **14% de logements vacants dans le parc.**

Le prix médian pour l'acquisition de maisons ou d'appartements anciens reste modéré. Les prix d'acquisition médians pour de l'achat dans l'ancien restent inférieurs aux valeurs départementales, **1 117 €/m<sup>2</sup> pour la CCT** et 1 287 €/m<sup>2</sup> pour le département. Le budget moyen disponible s'élève à 178 000 € pour l'accession à la propriété.

Les prix d'acquisition des terrains à bâtir présentent une certaine stabilité depuis 2010, pour atteindre un prix médian de 13 €/m<sup>2</sup> en 2020. La taille médiane des acquisitions de terrains à bâtir est de 2 560 m<sup>2</sup> (contre 1 936 m<sup>2</sup> à l'échelle du département). Comme pour le bâti existant, **la majorité des acquéreurs sont des locaux** (essentiellement originaires du département).

En outre, **plus de 78% de l'offre locative est de nature privée.** Cette offre existe sur l'ensemble des communes mais on note une forte concentration sur **Condom, qui concentre 60% du parc locatif privé de la Communauté de communes.** Cette offre présente une certaine disparité quant à la qualité et aux niveaux de loyers (de 300€ à 800€). L'offre semble parfois en inadéquation avec la demande, **l'offre de petits appartements anciens de qualité moyenne ne correspond plus aux produits recherchés par les locataires.**

###### LOGEMENTS SAISONNIERS

Les travailleurs saisonniers peinent à trouver des logements répondant à leurs besoins sur le territoire (prix faible, meublés, de taille adapté). Les hébergements de courte durée sont aujourd'hui uniquement pensés pour les touristes.

---

<sup>12</sup> INSEE, 2019

## ▶ PARC SOCIAL

L'intercommunalité compte **8% de logements sociaux**. Au niveau de l'offre et de la demande, on relève une certaine fluidité dans le parc locatif social bien qu'une seule demande sur trois soit satisfaite. Le parc social semble assez captif avec un taux de vacance de 1% contre 4% à l'échelle du Gers et un taux de mobilité de 10%, inférieur aux valeurs départementales de 12%. **L'offre locative publique représente plus de 500 logements, essentiellement situés à Condom**. On constate un **manque de T2 et T3 au regard de la demande**.



Source : Espelia, Portrait de Territoire

## ▶ OFFRE COMMUNALE

Concernant l'offre communale, on remarque l'existence d'un **parc locatif communal captif**, aux loyers attractifs, répartis sur de nombreuses communes et dont la typologie correspond à la demande.

## ▶ ETAT DU PARC DE LOGEMENTS

**86% des logements sont des maisons et la majorité du parc date d'avant 1970**. 68% des logements sont occupés par des **propriétaires** et 27% par des locataires.<sup>13</sup>

L'indicateur **Parc Privé Potentiellement Indigne** (PPPI 2015) apporte un éclairage quantitatif sur le nombre de logements pouvant être considérés comme indignes. Ces logements concerneraient environ 450 résidences principales appartenant aux catégories 7 et 8, **soit près de 7% du parc des résidences principales, 35% de ce parc est occupé par des ménages vivant sous le seuil de pauvreté** (< à 60% de la médiane des niveaux de vie). La Communauté de communes présente toujours quelques situations d'habitat insalubre,

<sup>13</sup> Insee, 2019

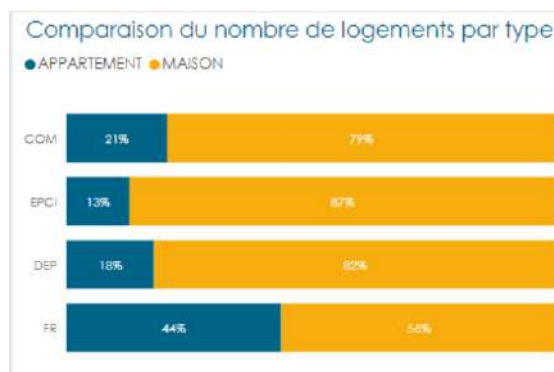
essentiellement de logements occupés par des propriétaires sur les communes rurales mais également par des locataires à Condom.

Le territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze est reconnu pour la qualité architecturale de son bâti et engagé pour accompagner la requalification de son parc privé ancien. **Une OPAH RR** a été menée entre 2012 et 2018 pour valoriser le bâti privé ancien et accompagner son amélioration. Il s'agit notamment d'améliorer les réduire la précarité énergétique des logements et de contribuer au maintien à domicile des populations fragiles en permettant de rendre les logements accessibles pour les personnes âgées. L'OPAH RR a été renouvelée pour la période 2019 – 2023. Entre 2019 et aujourd'hui ce sont plus de 780 contacts pris dans le cadre de cette opération et 246 demandes déposées soit une moyenne de 60 dossiers déposés par an. **Condom réunit 61% des logements locatifs financés par l'ANAH au cours des 10 dernières années.**

### 3.1.2. Condom

#### UN PARC ANCIEN, INADAPTE AUX BESOINS ACTUELS

Condom dispose de **4 137 logements en 2018 constitués à près de 80 % par de la résidence principale individuelle**. 60 % des occupants sont propriétaires de leur logement. Le parc présente **davantage d'appartements qu'à l'échelle intercommunale et départementale**. Concernant les locataires, 9% vivent dans des logements HLM.



Source : Portrait de Territoire, Espelia

Le parc immobilier de Condom est constitué par un **habitat ancien, inadapté aux attentes actuelles et souvent dégradé qui n'attire pas forcément les jeunes actifs**. La majorité des logements comptent 5 pièces ou plus (42.1%). Le parc présente une **inadéquation avec la taille des ménages et est globalement sous-occupé**.

Près de **40 % des logements sont antérieurs à 1946 et 60 % ont été construits avant 1971**. Certains immeubles sont qualifiés d'indignes, mal ou peu isolés, mais proposés « en découpe » à la location par les propriétaires. On parle de phénomène de paupérisation dans certaines rues. Seuls 43 % des logements ont moins de 10 ans.<sup>14</sup>

#### UNE FORTE VACANCE

La ville, principalement l'hypercentre, est caractérisée par **une vacance importante. 17.3 % des logements sont vacants, contre seulement 13 % sur le territoire de la Communauté de communes**<sup>15</sup>. Le nombre de logements vacants a augmenté de plus de 70 % sur les 15 dernières années notamment du fait des **difficultés**

<sup>14</sup> Diagnostic Contrat Bourg Centre Occitanie

<sup>15</sup> Idem



**de mise en accessibilité des logements d'habitation.** Plus du **quart des logements sont occupés par le même foyer depuis plus de 30 ans.**

#### ▶ PARC LOCATIF SOCIAL

**En 2021, on compte 389 logements sociaux à Condom répartis entre 4 bailleurs** (OPH du Gers, SA Gasconne, SA Colomiers Habitat et Revivre). 36 ont été attribués la même année. La demande se concentre sur les T3 et les T4.<sup>16</sup> 51% du parc est constitué par des logements financés par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) d'avant 1977 et 40% d'après 1977.<sup>17</sup>

### 3.1.3. Valence-sur-Baïse

#### ▶ UN PARC ANCIEN

Le parc de logements est **dominé par la maison individuelle** (92% en 2019) et **est ancien** : 34% des logements construits avant 1919, 9% entre 1919 et 1945 et 20% entre 1945 et 1970. Cette caractéristique fait le **cachet de la bastide mais présente souvent une inadéquation de l'offre à la demande actuelle**, notamment en termes de confort et d'espaces intérieurs et extérieurs en centre-ville (absence de jardin). Du fait de son ancienneté, **le coût de rénovation de l'habitat de centre-ville est élevé**, ce qui entraîne une fuite vers l'offre plus récente en périphérie<sup>18</sup>. Par ailleurs, environ 50% des résidences principales comptent 5 pièces et plus.



Source : Portrait de Territoire, Espelia

#### ▶ LE PARC LOCATIF SOCIAL

La commune compte **11% de logements sociaux contre une moyenne intercommunale de 6%**. En 2021, on comptait 79 logements sociaux à Valence-sur-Baïse détenus par l'OPH du Gers et la S.A Gasconne. 7 logements ont été attribués la même année<sup>19</sup>. 49% du parc est constitué par des logements financés par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) d'avant 1977 et 37% d'après 1977<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Demande logement social. gov

<sup>17</sup> Portrait de Territoire, INSEE

<sup>18</sup> Contrat Bourg Centre Occitanie Valence sur Baïse

<sup>19</sup> Demande logement social. gov

<sup>20</sup> Portrait de territoire, INSEE

### 3.2. Synthèse et enjeux



Synthèse	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un parc locatif social captif.</li><li>• Un territoire reconnu pour la qualité architecturale de son bâti.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des logements ne répondant pas aux différents besoins des ménages.</li><li>• Existence d'un parc de logements pouvant être qualifiés d'indignes.</li><li>• Peu de logements et d'hébergements accessibles aux personnes âgées.</li><li>• Pas de logements adaptés à l'hébergement des saisonniers.</li><li>• Une proportion de résidences secondaires plus élevée que sur l'ensemble du Gers et toujours en augmentation.</li><li>• Une concentration des locataires sur les villes centres.</li></ul>



Enjeux
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adaptation de l'offre de logements aux besoins de la population.</li><li>• Réduction de l'habitat indigne.</li><li>• Réduction de la vacance.</li><li>• Lutte contre la précarité énergétique.</li><li>• Une bonne qualité de vie pour les populations présentes sur le territoire.</li></ul>

## 4. Economie, emploi, commerce, tourisme

### 4.1. Etat des lieux

#### 4.1.1. Tissue économique local

##### 4.1.1.1. Communauté de communes de la Ténarèze

###### ▶ UN TERRITOIRE A LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE STABLE

Le territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze connaît une **dynamique économique stable**. Entre **2008 et 2018, le nombre d'emplois est en léger recul**, passant de 5 717 à 5 355, correspondant à une baisse de 362 emplois. Bien que cette baisse soit non négligeable, elle reste néanmoins à **relativiser au regard du nombre de communes sur le territoire, d'autant que ce chiffre est à mettre en relation avec la baisse du nombre d'actifs sur celui-ci**.

Les emplois offerts sur le territoire concernent essentiellement **le secteur tertiaire (33,6%), le secteur public (30,4%) et l'agriculture (17,5%)**. Les emplois industriels (1,9%) et de la construction (7,5%) sont minoritaires. Le taux d'emploi moyen est en diminution, passant de 0,75 emplois/actif en 2008 à 0,70 emplois/actif en 2018. La dynamique de l'emploi sur le territoire est fragile.

Le territoire de la Communauté de communes présente **une bonne dynamique entrepreneuriale**. En effet, en 2015 le territoire comptait 98 créations d'entreprises (dont 74 en entreprises individuelles), il en compte 145 (dont 113 entreprises individuelles) en 2020. Par ailleurs, le secteur tertiaire reste le secteur où la dynamique entrepreneuriale est la plus importante. En revanche, on remarque que certains secteurs d'activités ont des difficultés à recruter (le soin et la santé par exemple).

#### ► DES COMMUNES POLES D'EMPLOIS

A l'échelle communale, entre 2013 et 2018, **l'évolution du nombre d'emplois est très hétérogène**. Alors que **deux communes voient leur stock d'emplois progresser** (Larroque Saint Sernin, Larressingle), la **majorité des autres voient leur nombre d'emplois diminuer**. D'autres encore maintiennent le nombre d'emplois sur leur territoire. Deux communes regroupent l'ensemble des **établissements de plus de 50 salariés : Condom** (11 établissements) **et Valence-sur-Baïse** (2 établissements).

Les emplois industriels, de la construction, du commerce/service et publics sont concentrés dans les communes de Condom, Montréal-du-Gers et Valence-sur-Baïse. Les emplois des autres communes du territoire sont essentiellement agricoles.

#### ► UNE ECONOMIE TOURNEE VERS L'AGRICULTURE ET LA SPHERE PRESENTIELLE

Le tissu économique de la Communauté de communes de la Ténarèze se caractérise par une **forte présence des activités agricoles qui regroupent 43% des 2 112 entreprises présentes sur le territoire**. Le deuxième secteur d'activité est celui **du commerce de gros et de détail, des transports, hébergements et restauration** avec 17% des établissements. En troisième lieu viennent les **activités de construction (8%)** puis les **activités de l'administration publique (8%)**.

La Communauté de communes de la Ténarèze dispose d'un **maillage agricole dense** et s'organise autour d'**exploitations agricoles avec des systèmes diversifiés où la vigne, l'élevage, les ateliers de diversification** (accueil, vente directe, ...) donnent une tonalité unique - 72% du foncier est agricole. Elle dispose de structures conséquentes même si elle présente des situations contrastées dans la répartition parcellaire. Le territoire de la Ténarèze est propice aux projets sans pour autant masquer la réalité de la diminution du nombre d'actifs agricoles.

Après l'agriculture, **la sphère présentielle<sup>21</sup>** est la sphère économique la plus importante de la Communauté de communes. Elle regroupe 56.9% des établissements et 65% des postes salariés. <sup>22</sup>On retrouve les activités liées à cette économie locale majoritairement **groupées sur la ville centre, Condom**.

La **sphère non présentielle, en revanche, est un peu plus diluée spatialement**. En effet, on retrouve toujours une concentration sur Condom, mais également un volume important en termes d'emplois et d'établissements sur les communes de Montréal-du-Gers, Valence-sur-Baïse, Saint-Puy, Lagraulet-du-Gers, ...

#### ► SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET SECTEUR INDUSTRIEL

Le secteur de la construction représente 8,3% du stock d'établissements de la Communauté de communes de la Ténarèze (soit 50 établissements), pour 8,6% des emplois du territoire (soit 326 emplois). La **grande majorité des entreprises de la construction sont implantées à Condom, même si la commune de Valence-**

---

<sup>21</sup> Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

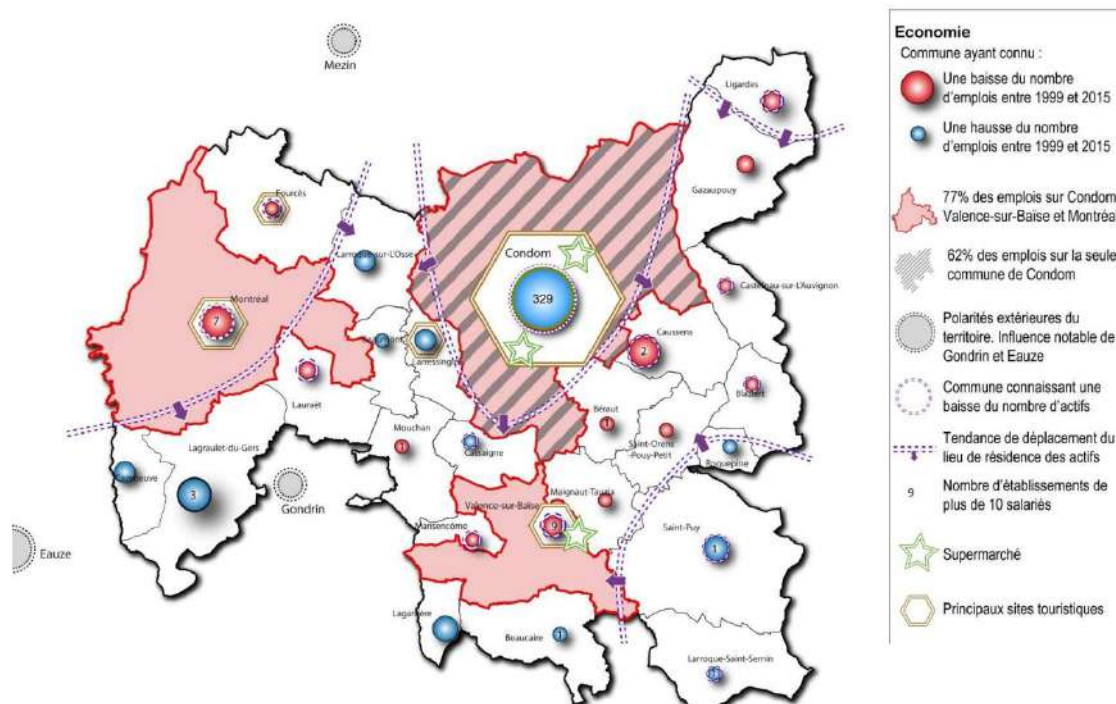
<sup>22</sup> Insee, 2019

**sur-Baïse regroupe les 2 plus grandes entreprises du secteur.** Le secteur de la construction est dominé par de **petites entreprises artisanales.**

Les établissements du secteur industriel représentent 6,3% du stocks d'établissements du territoire (soit 38 établissements), pour 10,9% des emplois en 2019. **Ce secteur reste relativement peu développé, dans un département globalement peu industrialisé.**

#### ▶ L'EMPLOI PUBLIC

Le secteur public sur la Communauté de communes de la Ténarèze regroupe **15,1% des établissements du territoire (soit 91 établissements), pour 33,4% des emplois (soit 1 272 emplois).** Le **secteur de la santé et de l'action sociale occupe une place prédominante dans la structure de l'emploi public.** La tendance forte au vieillissement de la population suppose un développement soutenu de ces activités dans les années à venir.



Synthèse des enjeux économiques sur le territoire  
Source : PLUi

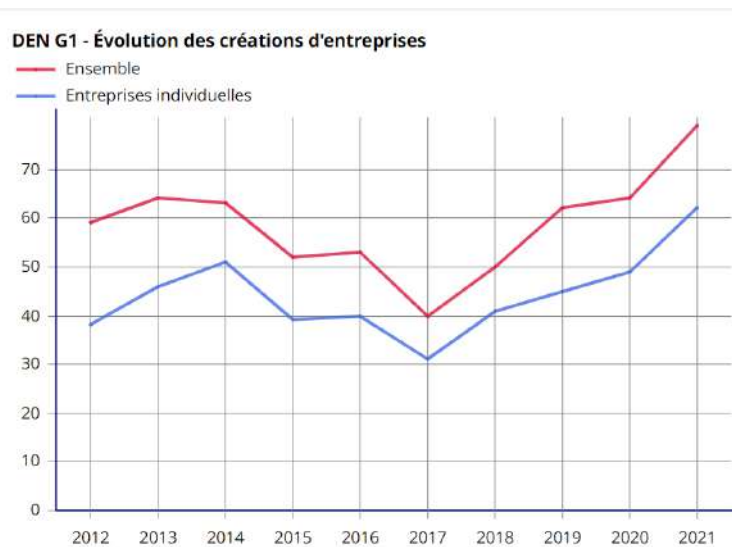
#### 4.1.1.2. Condom

##### ▶ UN POLE ECONOMIQUE POUR L'INTERCOMMUNALITE

La **ville de Condom est le deuxième pôle d'activité économique du département du Gers.** 69% des établissements et 72% des postes salariés relèvent de la **sphère présenteielle.** Les emplois présents sur la commune de Condom ont connu une **diminution de -3,39% depuis 2013 (soit -121 emplois).** La commune de Condom regroupe plus de 50% des cadres et professions intellectuelles supérieures du territoire, et plus de de 46% des employés, des ouvriers et des professions intermédiaires. Cette concentration d'actifs au sein de la plus grande commune de l'EPCI témoigne d'une **organisation territoriale polarisée.** En 2018, **Condom compte 734 entreprises** sur son territoire, dont 24% dans le secteur du commerce, transports, hébergement et restauration et 22% dans le secteur de l'agriculture.

Une **dynamique positive de création d'entreprises** se maintient sur le territoire depuis 2017. Il existe donc un tissu économique réel et varié. **Le territoire de Condom irrigue le bassin de vie en maintenant des emplois autres qu'agricoles et de la construction.** Cela permet notamment de maintenir une population active sur

l'ensemble du territoire, en effet, de nombreux salariés d'entreprise condomoise résident dans les villages des alentours.



Source Insee

Pour mémoire, en 2014, le chiffre d'affaires du pôle économique était de 71 millions d'euros (en augmentation de 25 % par rapport à 2009) représentant 87.7 % du chiffre d'affaires de l'intercommunalité. Cette dernière, avec un chiffre d'affaires de 81 millions d'euros, représente le quart du chiffre d'affaires du département. Néanmoins, moins du quart des ventes se font dans les commerces de moins de 300 m<sup>2</sup>.<sup>23</sup>

#### LE POIDS DU SECTEUR PUBLIC

La **part du domaine public dans la sphère présentielle représente 84% des salariés et 46% des établissements** ce qui traduit le rôle structurant de Condom (sous-préfecture) aux niveaux administratif, scolaire et autres équipements publics.

**Condom, en tant que sous-préfecture de département, dispose d'un grand nombre de services publics étatiques qui sont d'importants employeurs :**

- Sous-préfecture,
- Tribunal de proximité,
- Centre hospitalier,
- Gendarmerie en cours de rénovation (siège de la compagnie départementale, Communauté de brigade, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade de proximité),
- Service de Gestion Comptable,
- Services de l'emploi : pôle emploi, Mission locale, Centre d'information et d'orientation, etc...,
- Services familiaux : CAF, CPAM, MSA etc...,
- L'enseignement scolaire : deux écoles publiques primaires, deux écoles privées primaires, un collège public et un privé, un lycée.

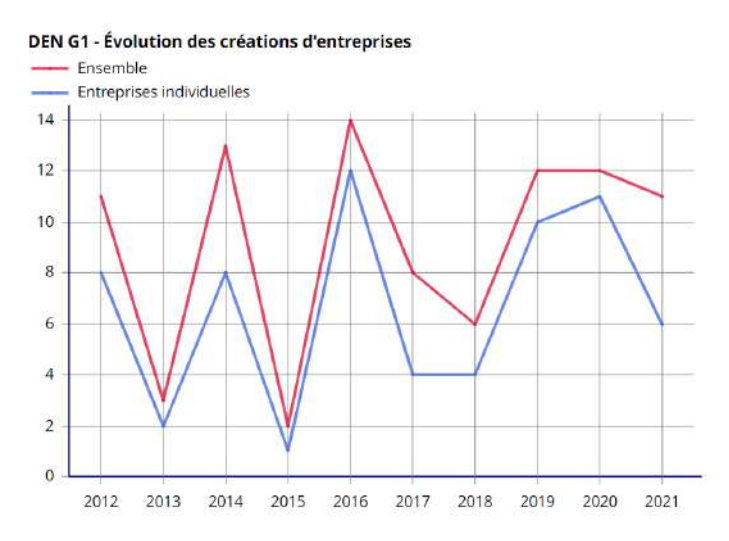
<sup>23</sup> Diagnostic Contrat Bourg Centre Occitanie



#### 4.1.1.3. Valence-sur-Baïse

##### UN TISSU ECONOMIQUE DYNAMISE PAR LA CONSTRUCTION ET LA SPHERE PRESENTIELLE

L'activité économique valencienne profite d'une situation géographique favorable. **La part de l'agriculture reste importante dans cette commune rurale** mais l'activité économique se tourne plutôt vers **la sphère présentielle**. Les secteurs de la construction et du tertiaire sont particulièrement bien représentés à Valence-sur-Baïse. Entre 2008 et 2018, le nombre d'entreprises présentes sur le territoire a augmenté de 19% pour atteindre 123 en 2018. La dynamique de création d'entreprises est en dent de scie et est sur le déclin depuis 2020. Sur les 93 entreprises recensées sur le territoire, hors agriculture, 27 appartenaient au **secteur du commerce de gros et de détail, des transports, hébergement et restauration** et 20 au **secteur de la construction**.<sup>24</sup>



Source INSEE

On compte deux zones d'activités à Valence-sur-Baïse, la zone du Régé et la zone de Jamon, gérées par l'intercommunalité. La zone d'activités du Régé dispose encore de quelques lots pour l'installation d'entreprises. Elles rassemblent des **activités de l'artisanat, de la construction, de l'agroalimentaire et un supermarché**.

#### 4.1.2. Emploi et chômage

##### 4.1.2.1. Communauté de communes de la Ténarèze

##### TAUX DE CHOMAGE ET TAUX D'ACTIVITE

Le **taux d'activité des 15-64 ans sur la Communauté de communes de la Ténarèze est en augmentation depuis 2008** : il est passé de 63,9% en 2008 à 65,5% en 2018.

**Parallèlement, le taux de chômage est en augmentation entre 2008 et 2018**, passant de 6,5% à 9,2%. Ce taux diminue ensuite drastiquement puisqu'il est de **6,1% au dernier trimestre 2021**.

**L'évolution du nombre d'actifs en emploi, présents sur la Communauté de communes de la Ténarèze diminue depuis 2008** (-488 actifs en emploi entre 2008 et 2018). Cette baisse peut s'expliquer en partie par la légère **décroissance démographique du territoire** (-0,75% entre 2013 et 2018).

<sup>24</sup> Insee, 2020

#### 4.1.2.2. Condom

A Condom, **61% des actifs ont un emploi**. Le **taux de chômage est de 11.4% en 2019**.<sup>25</sup> La part des chômeurs a connu une hausse constante entre 2008 et 2019, de 7.8% à 11.4 %. Cependant, on remarque que sur les dernières années le taux de chômage connaît une réduction (-1.1% en 2021), une dynamique sur laquelle le territoire doit s'appuyer. La majorité des personnes au chômage n'ont aucun diplôme ou certificat d'études primaires (26%).

**Le nombre d'emplois sur la commune est de 3 428 en 2019**, soit une légère baisse depuis 2008 (3 592 emplois). **69% des actifs résidents sur la commune y travaillent également**.<sup>26</sup>

#### 4.1.2.3. Valence-sur-Baïse

A Valence-sur-Baïse, **66% des actifs ont un emploi et le taux de chômage est de 10.6% en 2019**. Il a augmenté de 3 points de pourcentage environ depuis 2008. Si la part des 15-25 ans au chômage a diminué sur la période, celle des 25-54 ans a augmenté. La majorité des personnes au chômage n'ont soit aucun diplôme ou certificat d'études primaire, soit un diplôme de niveau bac+5 ou plus (environ 20%).

**Le nombre d'emplois dans la commune est de 402 en 2019** soit une **baisse de 53 emplois sur la période 2008-2018**. **36% des actifs habitant sur la commune y travaillent également**<sup>27</sup>.

#### 4.1.3. Commerces

##### 4.1.3.1. Communauté de communes de la Ténarèze

Quatre zones commerciales et artisanales sont recensées à Condom dans lesquelles il est possible de trouver de grandes enseignes nationales de supermarché. La densité de supermarchés est plus importante que la moyenne nationale (1,5/10 000 habitants) et a augmenté plus vite que la population. **Les zones de chalandises se sont élargies** avec une augmentation des déplacements de la population pour ses achats. **Le poids des grandes surfaces dans le commerce en Ténarèze a augmenté depuis 10 ans au détriment des commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> et des commerces non sédentaires**.<sup>28</sup>

Autrefois modèle dominant, **le commerce de détail** a vu sa part de marché diminuer depuis des décennies, au profit des grandes surfaces et maintenant d'autres types de commerces. Souvent perçu comme en déclin, du fait notamment de l'augmentation de la vacance commerciale des centres-villes, il a certes diminué mais s'est aussi beaucoup transformé et déplacé au sein des centralités. On le retrouve, tout comme de nombreux services, **en périphérie des centres-villes, sur les zones de flux et rond-point**. **Le petit commerce alimentaire ne représente que 14% des produits alimentaires vendus sur le territoire de la Ténarèze**, ce qui est plus faible que dans les territoires avoisinants. On retrouve là, une place dominante des grandes surfaces condomoises qui concentrent une part très majoritaire des achats alimentaires. Toutefois, le commerce de proximité alimentaire est indispensable au maintien des habitants notamment dans les communes les plus rurales ; **il répond aux besoins quotidiens d'approvisionnement**.

Même si la présence d'entreprises locales à zone de chalandise étendue est à souligner, certains commerces spécifiques ne sont pas présents. On note par exemple le manque de commerces autour du vélo ou encore de l'habillement intermédiaire pour hommes. Cette absence impose le déplacement de la population vers des pôles économiques plus importants (Agen ou Auch).

**Condom est la principale polarité commerciale en proposant commerces de proximité, supermarchés et hypermarchés**. Valence-sur-Baïse, Montréal et Saint-Puy constituent les polarités secondaires du territoire en proposant boulangerie, superette ou supermarché (ainsi qu'une boucherie pour Montréal). Caussens et

---

<sup>25</sup> Insee

<sup>26</sup> Insee, 2018

<sup>27</sup> Insee, 2018

<sup>28</sup> FISAC

Beaucaire disposent également d'un dépôt de pain ou d'une boulangerie sur leur commune. De nombreuses communes ne possèdent pas, en conséquence, de commerces de proximité « fixes ». Par ailleurs, il existe des distributeurs de pains, des boucheries ambulantes ou encore des Food truck (exemple : camions à pizza) sur certaines communes. La fréquence sur certaines communes est cependant faible (2 fois par semaine). Le territoire compte également **quelques marchés, majoritairement de plein vent**. La **concentration des commerces** sur quelques communes du territoire entraîne un **nombre important de déplacements véhiculés**.

**Valence-sur-Baïse et Montréal constituent les polarités secondaires** du territoire en proposant des services de proximité (banque, entreprise du bâtiment, coiffeur, etc.). Gazaupouy, Saint-Puy, Mouchan, Caussens, Lauraët et Lagraulet-du-Gers possèdent également un nombre de services intéressant, notamment dans le secteur du bâtiment. Comme pour les commerces de proximité, les bureaux de poste et agences communales postales se trouvent essentiellement dans les polarités du territoire ainsi qu'à Fourcès, Mouchan et Ligardes.

L'enjeu est donc pour la Ténarèze de pouvoir **garder et conforter ce maillage territorial si important pour la vitalité du territoire**. Il apparaît que la disparition d'une seule des boulangeries rurales priverait une grande partie des habitants d'un service jugé comme essentiel. La part des commerces de proximité non alimentaire est un peu moins impacté par les grandes surfaces. **38% des produits non alimentaires vendus en Ténarèze le sont par des petits commerces**.

#### 4.1.3.2. Condom

**Les activités de commerce de gros et de détail représentent 35.1% des établissements de Condom**. La commune de Condom dispose de quatre zones commerciales et artisanales. Elle bénéficie de l'implantation de grandes enseignes nationales comme Carrefour, Gamm Vert, Intermarché, Lidl, Bricomarché, Gifi, Chaussée, Biocoop, SIDV et d'entreprises locales à zone de chalandise étendue, tel que Aurian, Cartonnages de Gascogne, la cave coopérative Val de Gascogne, Fermiers du Gers, la Patelière.

**Le centre-ville compte deux centralités commerçantes** : la première autour d'un secteur entre la place du Lion d'Or et de la rue Gambetta et la seconde sur le boulevard Saint Jacques, les rues environnantes et l'avenue d'Aquitaine. On note la présence de **124 locaux commerciaux occupés et de 61 locaux vacants en centre-ville, soit 32% de locaux vacants**. **L'offre commerciale est équilibrée**.<sup>29</sup> La commune profite également de **trois jours de marché par semaine** : mercredi, samedi, dimanche.

De fait **l'enjeu est de consolider ce tissu et de permettre son développement** en investissant dans la voirie, le cadre de vie en centre-ville. Il s'agira aussi de réduire la paupérisation de la population qui résulte du fait que les actifs habitent dans les villages avoisinants et que, de fait, Condom voit la proportion de ses inactifs augmenter<sup>30</sup>.

#### 4.1.3.3. Valence-sur-Baïse

**Dans le village, la commercialité est faible**<sup>31</sup> et concentrée **autour de la place de l'Hôtel de Ville**. On compte **12 locaux commerciaux occupés et 4 locaux vacants** soit un taux de vacance de 33%. Deux secteurs sont bien représentés : l'alimentaire et l'hygiène santé beauté.

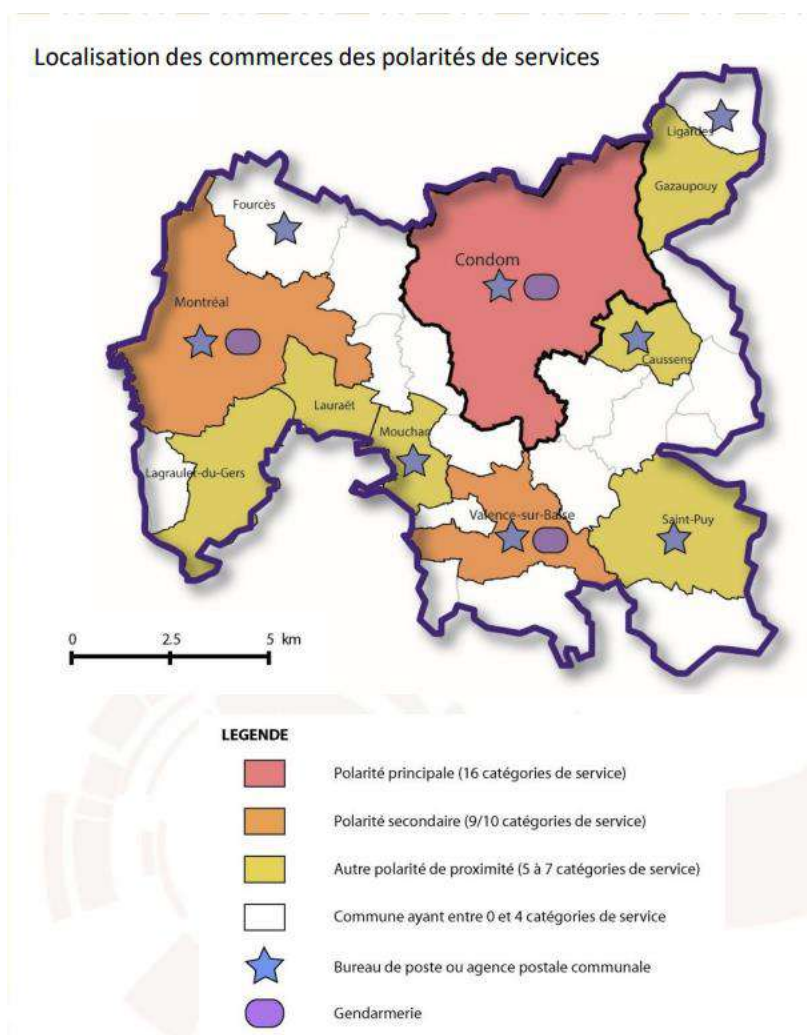
**A la périphérie de la ville**, on trouve un **Carrefour contact dynamique** qui propose des produits locaux, une boucherie, une poissonnerie et une fromagerie. L'offre d'alimentation généraliste et spécialisée typique d'un centre-ville semble s'être substituée à celle du centre de Valence-sur-Baïse.

---

<sup>29</sup> Etude Shop In, SCET (2022)

<sup>30</sup> Contrat Bourg Centre Occitanie

<sup>31</sup> Etude Shop In, Scet (2022)



Source : PLUiH

#### 4.1.4. Tourisme

##### 4.1.4.1. Communauté de communes de la Ténarèze

###### UN PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE D'EXCEPTION

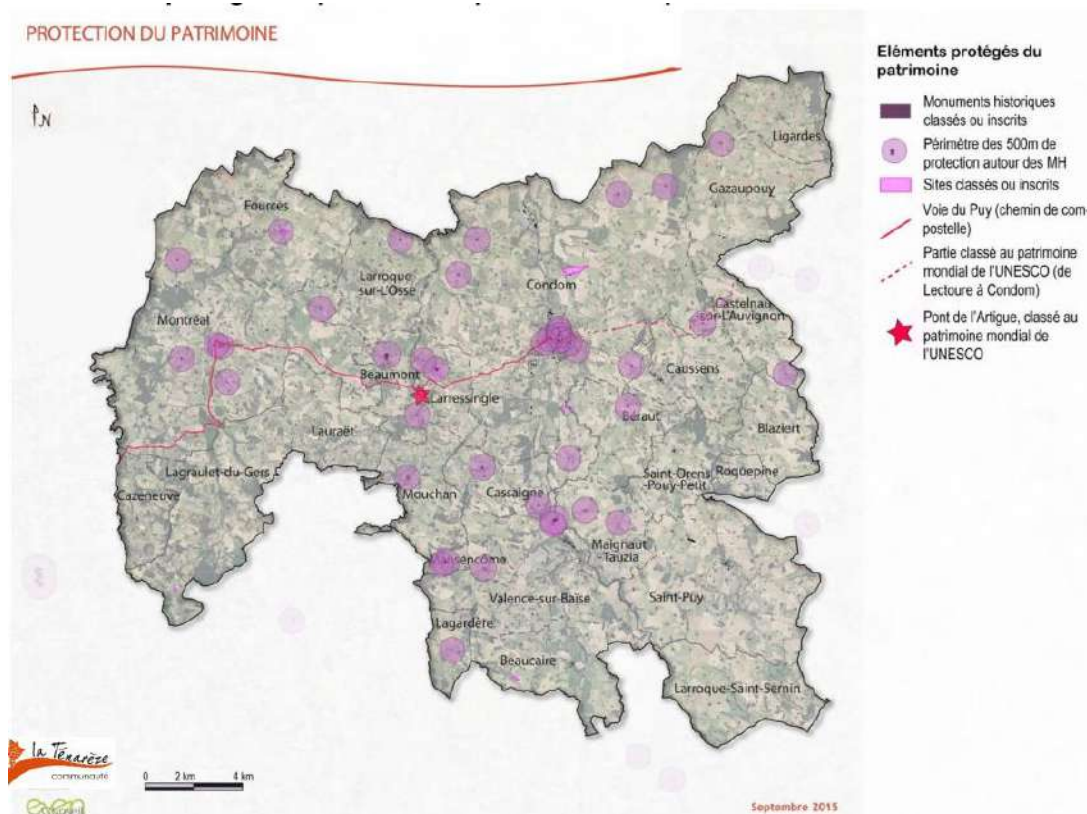
La Ténarèze, "clef de voûte" de l'éventail gascon, est une terre de liaison et de mélange. Elle offre **un paysage complet et équilibré**, composition de cultures, vignes, bois et prairies qu'anime un **patrimoine architectural d'exception et extrêmement dense**.

Le paysage est globalement celui d'un pays calcaire gascon, aux terres généreuses et variées, drainé par **une rivière principale : la Baïse**. La Ténarèze est le Pays de l'accueil : architectures et ensembles pittoresques, mosaïque de terroirs aux produits divers et réputés.

Le territoire dispose également **d'un patrimoine riche, ayant traversé les époques**. Dès **l'Antiquité**, la colonisation romaine a laissé des vestiges d'anciennes cités, des centaines de villages et des voies de

circulation. Plusieurs sites de la Ténarèze présentent des vestiges archéologiques : Beaucaire, Cazeneuve, Gazaupouy, Lagardère, Lagraulet-du-Gers, Lauraët, Ligardes, Maignaut-Tauzia, Saint-Puy.

Le territoire bénéficie d'un riche patrimoine de **l'époque médiévale** - villages et villes de la Ténarèze avec des périmètres délimités par des fortifications plus ou moins importantes et encore visibles de nos jours, châteaux – publics et privés – tours, églises – notamment la cathédrale Saint Pierre à Condom. Le **petit patrimoine vernaculaire est également très présent** : puits, fontaines, lavoirs, croix (dont celle de Larressingle est inscrite ISMH), moulins à eau et à vent, pigeonniers.



Eléments protégés du patrimoine de la Ténarèze  
Source : PLUiH

▶ UNE IMPORTANTE ACTIVITE TOURISTIQUE

La Communauté de communes de la Ténarèze bénéficie d'atouts touristiques significatifs. Son positionnement touristique repose sur trois portes d'entrées principales :

- **Les activités de nature et de loisirs**, dont l'activité repose principalement sur la richesse et la diversité du cadre naturel et paysager. Le territoire propose une large gamme de circuits de loisirs et de découverte (350km de PR), mis en avant par le programme « Balades en Ténarèze » ; offre qui comporte notamment la voie verte, le chemin de St Jacques de Compostelle (en partie classé patrimoine mondial de l'humanité), ainsi que des possibilités de navigation fluviale sur la Baïse, etc... Le territoire de la Communauté de communes est traversé par le GR65 (chemin de Saint Jacques de Compostelle). Environ 15 000 pèlerins empruntent cet itinéraire chaque année. Les villages étapes sont dotés d'un nombre conséquent de gîtes d'étape.
- **Le tourisme patrimonial et culturel**, s'appuie sur un contrat Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités » dont le cœur emblématique comprend les 3 Plus Beaux Villages de France (Fourcès, Larressingle et Montréal). Le tourisme patrimonial s'appuie aussi sur de nombreux sites remarquables à visiter.



- **Le tourisme gastronomique** : la Communauté de communes est intégrée au territoire touristique du pays de l'Armagnac. La qualité des produits du terroir, notamment viticoles, offre des opportunités de développement touristique importantes. Le territoire participe activement au développement de l'œnotourisme.

L'intercommunalité est inscrite dans le programme **Grand Site Occitanie depuis 2017**. Le Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités » est constitué de deux lieux de visite majeurs :

- L'Abbaye de Flaran, centre patrimonial départemental.
- La Cité épiscopale de Condom.

L'Abbaye de Flaran est un vrai atout touristique pour l'ensemble du territoire puisqu'elle attire plus de 35 000 visiteurs tous les ans.

Le Grand Site est aussi constitué de cinq cœurs emblématiques :

- La cité épiscopale et les lieux historiques du négoce de l'Armagnac à Condom,
- Le centre historique de Fourcès,
- La cité médiévale de Larressingle,
- La bastide de Montréal du Gers,
- La bastide de Valence sur Baïse.

Ces différents éléments sont connectés par un réseau d'itinérances douces : la Baïse, colonne vertébrale du territoire, la voie verte de l'Armagnac, les chemins de St Jacques de Compostelle, dont le tronçon Condom-Lectoure est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et le pont de Lartigue. Par ailleurs, le tronçon inscrit et le pont de Lartigue font l'objet de plans de gestion coconstruits notamment avec l'Etat, l'Office de Tourisme ou encore l'Agence Française des Chemins de Compostelle.

Ces cœurs emblématiques et ces lieux de visites majeurs irriguent une zone d'influence qui correspond au territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze. Le périmètre intercommunal correspond à l'entité historique, culturelle et géographique de la Ténarèze. L'exercice de la compétence touristique par l'intercommunalité remonte à sa création, elle en a confié la gestion à son office de tourisme intercommunal. **L'office de tourisme de la Ténarèze** a accueilli dans ses espaces d'accueil 62 894 visiteurs en 2019. En 2021, le territoire comptait une capacité d'accueil de 2 583 lits touristiques marchands dont 52% sont classés ou labellisés. La capacité des campings est évaluée comme suffisante.

#### 4.1.4.2. Condom

##### LE CŒUR EMBLEMATIQUE DU GRAND SITE OCCITANIE ARMAGNAC, ABBAYE ET CITES

**Condom est un cœur emblématique** premièrement inscrit dans le Grand Site Midi-Pyrénées « Flaran Baïse Armagnac » et depuis 2018 dans le Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités ». Cette labellisation est la résultante de la présence d'un **grand nombre de sites classés au titre des bâtiments historiques avec comme point d'orgue : la cité épiscopale, mais aussi au titre également de la présence du chemin de Saint Jacques de Compostelle.**

La ville de Condom participe au développement des activités touristiques autour de ce patrimoine en centre-ville par la création d'une zone protégée piétonne et vélo et par une réflexion permanente sur la mise en accessibilité piétonne des rues rénovées (Rue Jules Ferry, du moulin, rue Barlet...). La richesse du patrimoine de Condom permet d'en faire **une ville tournée vers le tourisme et la promotion des productions locales**. Un parcours d'interprétation du patrimoine dans la ville de Condom a été aussi installé afin de mettre en valeur le patrimoine et son histoire.

#### ► DES CAPACITES D'ACCUEIL A CONFORTER A CONDOM

L'offre d'hôtellerie sur Condom ne représente que **7 % de la capacité d'accueil marchande du territoire de la Ténarèze**. Condom compte 3 hôtels dont 2 hôtels 3 étoiles et 62 chambres<sup>32</sup>. La commune recense 3 terrains de camping.

#### ► MANIFESTATIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES

Afin de développer le volet touristique de Condom, une offre importante de sites de tourisme et de loisirs se trouve sur le territoire Condomois :

- **Marchés traditionnels hebdomadaires** : Toute l'année, trois marchés de producteurs hebdomadaires sont organisés à Condom, les mercredis sous la halle et sur la place Saint-Pierre, les samedis sous la halle et le dimanche dans le quartier de la Bouquerie,
- **Le musée de l'Armagnac** : Dans les dépendances de l'ancien palais Episcopal de Condom, le musée de l'Armagnac présente le cycle de production de l'eau de vie d'Armagnac,
- **L'Eglise-Musée du Pradau** : Gérée par l'association des amis du Pradau, cette église désacralisée, en plus de son attrait architectural conforté par son classement aux monuments historiques, accueille une collection dédiée à l'art religieux (vêtements liturgiques, tableaux...). L'association organise régulièrement des conférences autour de l'histoire locale (commerce de l'Armagnac, monument de la ville de Condom...),
- **L'Espace Saint-Michel** : Cette ancienne église, aujourd'hui centre culturel, est gérée par l'association des amis de Saint Michel qui y organise, d'avril à décembre des expositions d'artistes locaux mais aussi d'artistes de renommée.

La ville de Condom **développe et soutient de nombreuses animations touristiques** afin de maintenir une offre variée et riche pour les administrés et les touristes. Plus de 20 événements sont organisés tous les ans sur Condom dont les principaux qui en font la renommée sont :

- **Le Festival européen de Bandas** : De renommée régionale et nationale, ce festival met à l'honneur des formations musicales, principalement de cuivres, venues de France et d'Europe. Il accueille chaque année de nombreux festivaliers à Condom (42 000 visiteurs en 2022),
- **Le Festival des Nuits Musicales en Armagnac** : Depuis plus de 50 ans, ce festival met à l'honneur la musique classique et lyrique sur le territoire,
- **Les Chemins d'Art en Armagnac** : Proposent chaque année depuis 8 ans une programmation exigeante d'art contemporain dans un dialogue inédit avec le patrimoine de la Ténarèze,
- **Saison culturelle estivale (juillet, août)** : La saison estivale est organisée autour des mardis de l'été en partenariat avec l'Office de Tourisme. Six mardis rythment l'été en proposant aux visiteurs des animations de rue en journée, des conférences autour de l'histoire locale, un marché gourmand de découverte des productions et des savoir-faire locaux, avec possibilité de se restaurer sur place, des concerts d'orgue dans la Cathédrale (les Vespérales) suivis d'une visite guidée de la cité épiscopale. La soirée se ponctue par une pièce de théâtre d'une troupe locale, la Boîte à Jouer, dans le cloître, lieu emblématique de la ville. Ce rendez-vous est très apprécié des habitants et des touristes qui reviennent d'une année sur l'autre.

#### 4.1.4.3. Valence sur Baïse

Les potentialités touristiques de la commune de Valence-sur-Baïse sont nombreuses et pourraient être davantage développées. Il faut souligner que sur la commune de Valence-sur-Baïse se trouve **l'Abbaye de Flaran, lieu emblématique du Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités »**. Aussi, la commune est une **halte sur la Baïse navigable**, sur le **GR du Pays Cœur de Gascogne**, sur le **GR du Pays d'Armagnac**. La Bastide de Valence-sur-Baïse est elle-même remarquable.

---

<sup>32</sup> Insee, 2018

#### ▶ LE PORT SUR LA BAÏSE

Terminus de la voie navigable de la Baïse, le **port de Valence-sur-Baïse** offre une capacité d'accueil de **10 bateaux pouvant accoster dans un lieu convivial** en contre-bas du village. De lourds travaux d'accessibilité et de sécurisation ont été réalisés au port, quelques interventions restent à programmer pour finaliser la mise en accessibilité de ce lieu. L'office de Tourisme travaille également à la mise en place d'équipements vélo sur ce carrefour d'itinérances douces et actives.

#### ▶ L'OFFRE D'HEBERGEMENTS

L'offre d'hébergements dans son ensemble est constituée **majoritairement de chambres d'hôtes et de gîtes pour une capacité totale d'environ 500 personnes**. Aucun hôtel n'est présent sur le territoire communal.

#### ▶ LA PROXIMITE DE L'ABBAYE DE FLARAN

La **commune ne profite pas assez de l'attractivité de l'Abbaye de Flaran** qui accueille pourtant chaque année plus de 35 000 visiteurs. Le potentiel, la qualité de l'accueil et la diversité d'hébergement sont à développer ainsi qu'une **liaison entre le site de Flaran et le village**. Les flux touristiques de l'Abbaye pourraient être en partie captés pour dynamiser davantage la commune et son cœur de bourg. La commune a entamé de nombreuses réflexions afin de repenser cette liaison.

#### ▶ MANIFESTATIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES

A Valence-sur-Baïse de nombreuses associations actives participent au dynamisme de la commune et de ses équipements. Cette présence permet par exemple le développement de nombreuses manifestations culturelles telles que « Valence ton Slam » ou « les Automnales ». Des expositions sont organisées tout au long de l'année au centre culturel en cœur de Bastide (sculpture, peinture, photographie).

## 4.2. Synthèse et enjeux



### Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un nombre d'emplois plutôt stable et des emplois concentrés à Condom et, dans une moindre mesure, à Valence-sur-Baïse et Montréal-du-Gers.</li><li>• Une activité économique tournée vers la sphère présentielle.</li><li>• Un secteur agricole structurant.</li><li>• Un secteur tertiaire en plein développement.</li><li>• Un secteur industriel présent.</li><li>• Un tissu économique composé de petites entreprises dynamiques.</li><li>• La présence de commerces de proximité, complétée par plusieurs marchés.</li><li>• Un nombre de supermarchés et hypermarchés en adéquation avec la population.</li><li>• Un potentiel touristique important et patrimoine d'exception aussi bien naturel qu'historique.</li><li>• Des atouts touristiques significatifs : les activités de nature et de loisirs, le tourisme patrimonial et culturel, le tourisme gastronomique.</li><li>• Un potentiel de l'itinérance intéressant : la voie verte, la voie navigable, les sentiers de randonnée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une concentration d'emplois sur les polarités qui entraînent de nombreux déplacements.</li><li>• Une importante spécialisation des activités autour de l'agriculture et des services.</li><li>• Des secteurs industriels et de la construction peu développés.</li><li>• Des commerces de proximité en difficulté.</li></ul>



### Enjeux

- Le maintien du ratio à 2,7 habitant/emploi.
- Le maintien des différents pôles commerciaux ou des petits commerces de proximité.
- Le développement de l'activité présentielle (dont le tourisme) par exemple par la préservation des éléments de patrimoine et la préservation des commerces...
- La création d'un foncier et de conditions d'accueil adaptées pour les activités artisanales et industrielles.
- L'attention à la qualité des lieux (paysages urbains, naturels, patrimoine, ...) en lien avec le tourisme de découverte.

- Le renforcement de l'attractivité et le rayonnement de la destination touristique. Le développement d'un tourisme 4 saisons, solidaire et accessible à tous.
- L'incitation des visiteurs à découvrir le territoire à partir des cœurs emblématiques.

## 5. Services à la population

### 5.1. Etat des lieux

#### 5.1.1. Services et équipements présents sur le territoire

##### 5.1.1.1. Communauté de communes de la Ténarèze

###### EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Le territoire de la Ténarèze compte :

- 11 écoles maternelles dont 2 privées
- 11 écoles élémentaires dont 2 privées
- 2 collèges dont 1 privé
- 1 lycée général et technologique.

La **polarité de Condom propose l'offre en équipements scolaires la plus complète**. Les communes de Caussens, Saint-Puy, Beaucaire, Valence-sur-Baïse et Montréal proposent une offre intéressante de proximité avec une école maternelle et élémentaire ou une école primaire.

On compte également trois **Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)** sur le territoire, permettant de compléter l'offre de proximité : le RPI Mouchan/Cassaigne, le RPI Lauraët / Lagraulet-du-Gers et le RPI Blaziert / Castelnau-sur-l'Auvignon / Marsolan (hors CCT). Certaines écoles ne comptent qu'une dizaine ou vingtaine d'élèves, notamment sur les RPI. Pour la plupart d'entre elles, les effectifs sont à la stagnation ou à la baisse. Une attention toute particulière doit être menée dans l'objectif de **maintenir ces équipements de proximité**.

Le territoire compte également **des équipements périscolaires pour l'ensemble des écoles ou RPI du territoire**. Sur la commune de Condom on retrouve notamment un pôle Petite Enfance multi-accueil (27 places) et un Centre d'Information et d'Orientation (CIO). Il existe également une classe passerelle à Condom permettant de faire le lien entre la crèche et la scolarisation en école maternelle.

###### LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afin de répondre aux besoins de sa population le **Centre Intercommunal d'Action Sociale** et la Communauté de communes proposent un **grand nombre de services à la population notamment un centre social**, une **maison France Services**, un **multi accueil enfance**, un **relai petite enfance**, un service enfance jeunesse avec **point d'information jeunesse**, accueil de jeunes, une ludothèque, activités péri et extrascolaire et centre de loisirs. Bien qu'essentiellement basés à Condom, ces services rayonnent sur l'ensemble du territoire de la Ténarèze (exemple : ludothèque itinérante). L'accueil jeunes est ainsi ouvert sur les communes de Condom, Valence-sur-Baïse, Montréal-du-Gers et Saint-Puy.<sup>33</sup> L'accueil Jeunes de la Ténarèze accueille les jeunes de 14 à 17 ans pendant les vacances scolaires et a une antenne à Valence-sur-Baïse et une à Condom. Des animations Vacances sont également proposées pendant les périodes de vacances scolaires sur les deux mêmes communes.

---

<sup>33</sup> Diagnostic partagé CTG



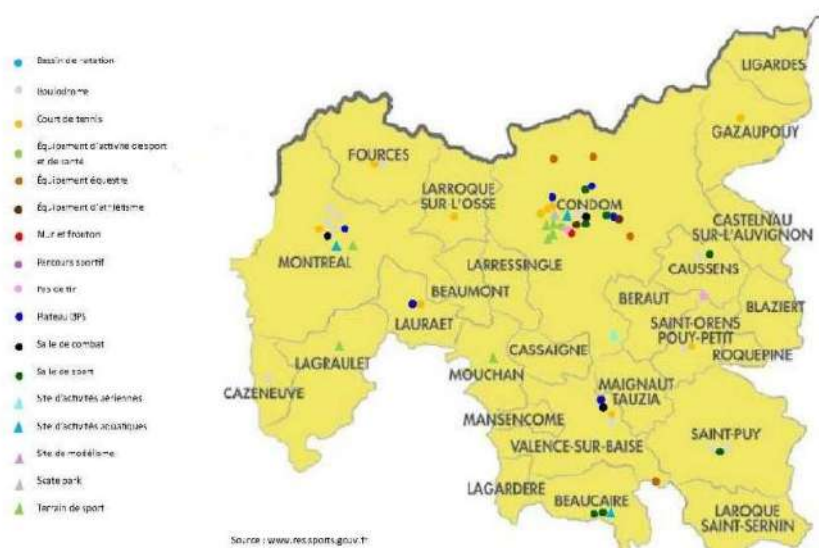
▶ EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Les équipements présents sur le territoire sont polarisés autour de Condom, Valence sur Baïse et Montréal. Plusieurs communes proposent des terrains de sport en plein air (tennis, rugby, basket, etc.). Des activités sportives sont également proposées dans quelques salles polyvalentes du territoire. Des bibliothèques de village sont réparties sur le territoire à l'échelle communale. Le territoire dispose d'un tissu associatif dense et varié avec plus de 250 associations à Condom, 29 à Montréal, 36 à Valence-sur-Baïse.

### Equipements culturels



### Equipements sportifs



Source : Diagnostic partagé CTG

## ▶ DESSERTE NUMERIQUE ET RESEAU MOBILE

En **2021, plus de deux Gersois sur trois sont directement raccordables à un réseau 100% fibre jusqu'à l'abonné**. Le Conseil Départemental du Gers, conscient de l'importance du haut débit et du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, a réalisé en 2012 une première version de son **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique** (SDTAN V1). Ce premier SDTAN avait vocation à définir les actions et moyens à mettre en œuvre pour assurer un aménagement numérique du territoire... **Depuis 2017, 100% des gersois bénéficient d'un débit supérieur à 8Mbit/s**.

Le département du Gers, comme beaucoup de départements ruraux à faible densité, est très **inégalement desservi en réseaux mobiles**.

### 5.1.1.2. Condom

Condom est la **polarité principale du territoire en termes d'équipements**. La commune concentre les **équipements sportifs** (terrains de plein air, salle multisport, centre aquatique, ...), **scolaires** (avec écoles maternelles (4), élémentaires (4), collèges (2) et lycée).

De par son statut de **sous-préfecture du Gers**, Condom propose également une **diversité de services** que ce soit dans le domaine de l'administration publique que dans les secteurs des services à la personne ou dans le secteur du bâtiment.

## ▶ EQUIPEMENTS CULTURELS

Condom accueille certains équipements structurants parmi lesquels :

- **Le Théâtre des Carmes de Condom** : la Ville de Condom propose une saison culturelle riche et variée, de septembre à juin, mêlant les différentes formes du spectacle vivant (théâtre, danse, humour, spectacles jeune public),
- **Le Cinéma le Gascogne** : le cinéma d'art & essai de Condom, membre du réseau Ciné 32, déploie son offre tout au long de l'année en plus d'événements ponctuels comme un festival du court métrage,
- **L'Espace Tous en Scène** : à Condom, cette salle de spectacle offre une programmation éclectique de musiques actuelles dans une ambiance de cabaret,
- **La Médiathèque** : toute l'année, la médiathèque de Condom, située sous le Cloître de la Cathédrale, propose aux locaux et visiteurs de nombreuses animations tels que des ateliers informatiques, ateliers cuisine pour les enfants, ateliers d'écriture, séances lecture, expositions...

## ▶ OFFRE DE LOISIRS

Condom accueille la **base de loisirs de Gauge**, véritable poumon vert. Elle offre des loisirs pour toute la famille : jeux pour les enfants, mini-golf, table de ping-pong, skate-park, terrain de sport (rugby, basket, foot), parcours de santé aménagés, parcours de pêche, théâtre de verdure... En juillet et août, des animateurs diplômés et éducateurs sportifs encadrent une palette d'activités ouvertes à tous : randonnée pédestre ou vélo, canoë kayak, pêche, mini-golf, tennis de table, quilles, foot, badminton, tournoi de pétanque, tir à l'arc, échec, aikido, bibliothèque en plein air.

Le **jardin des remparts** proche du centre historique est devenu un jardin de la biodiversité. Une association porte en outre sur cet espace un projet participatif de potager commun entretenu par de nombreux bénévoles jardiniers locaux.

**Le centre aquatique, géré par la Communauté de communes de la Ténarèze**, est un complexe aquatique polyvalent sportif et ludique, et un véritable atout pour la clientèle familiale et touristique. Situé à proximité du camping municipal et de la base de loisirs, ce centre fait partie intégrante de l'offre d'animations du camping. Enfin, un programme d'activités est élaboré chaque année en avant-saison, pour permettre aux

habitants de profiter du programme Savoir nager pour les enfants du territoire, de cours de natation et d'aquagym. **15 000 personnes par an profitent du centre de loisirs aquatiques et de ses activités.**<sup>34</sup>

#### 5.1.1.3. Valence-sur-Baïse

##### UNE VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE VIVANTE

La vie associative est marquée par des personnalités actives dans le domaine des sports ou de la culture. L'association « Les Motivés » œuvre toute l'année pour le rayonnement culturel de Valence à travers des projets d'expositions, de décorations etc... L'association « Les Remparts » s'engage, quant à elle, pour la préservation patrimoniale des remparts de Valence-sur-Baïse.

Lancé en **2019, le festival Valence ton Slam** prend place à l'été et **construit progressivement sa notoriété**, bien que le COVID ait été un frein brutal à son **déploiement. L'été est marqué par une série de manifestation à destination des touristes** regroupées sous le nom de « Festiv'été » avec des marchés, des vides greniers, des activités culturelles etc....<sup>35</sup>

#### 5.1.2. Santé et social

##### 5.1.2.1. Communauté de communes de la Ténarèze

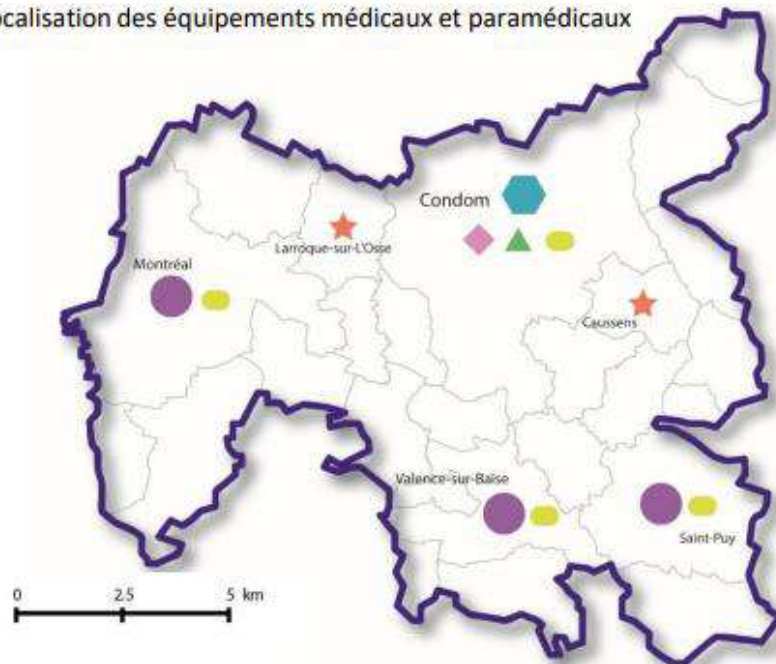
L'offre de santé du territoire est **polarisée à Condom où se trouve également un hôpital**. Les communes de Montréal, Valence-sur-Baïse et Saint-Puy sont les polarités secondaires du territoire en proposant un **service de proximité avec médecins généralistes, infirmiers, masseur-kinésithérapeutes et pharmaciens**. Il s'agit de ces mêmes pôles qui comptent les différentes **maisons de retraites**. A noter la présence de maisons de santé sur les communes de Saint-Puy et de Valence-sur-Baïse. La commune de Lagraulet accueille aussi un centre de soin de médecines alternatives, le « Naturopôle ». Du fait du vieillissement de la population, la **démographie médicale est un véritable enjeu sur le territoire**. Des **services d'aides et de soins à domicile** sont présents sur la Ténarèze, ainsi qu'une **ESA** (Equipe Spécialisée Alzheimer). Un accueil de jour a été créé à Condom en décembre 2019.

---

<sup>34</sup> Contrat Bourg Centre Occitanie Condom




<sup>35</sup> Site de la mairie de Valence-sur-Baïse

## Localisation des équipements médicaux et paramédicaux





### LEGENDE

#### Polarité médicale

-  Polarité principale du territoire comptant offre de proximité et quelques médecins spécialisés
-  Polarité secondaire proposant une offre de proximité (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeute et pharmacie)
-  Commune comptant un professionnel de santé

#### Équipements pour personnes âgées et handicapées

-  Hôpital
-  Maison de retraite
-  Équipement pour personnes handicapées

Source : Retour questionnaire, INSEE Base des équipements, recherche internet, traitement CITADIA, 2015

### L'offre de santé sur le territoire de la Ténarèze

Source : PLUiH

#### 5.1.2.2. Condom

##### ► SANTE

Condom est la polarité principale du territoire. En plus des **professionnels de proximité**, la commune compte des **chirurgiens-dentistes, radiologues, diététiciens** en lien avec l'**hôpital** notamment. Un **service d'urgence** est également proposé. En revanche, la commune et donc le territoire ne dispose **pas de maternité**. Il existe également à Condom un **établissement accueillant des personnes en situation de handicap** et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle (**ESAT**) et l'association **ASTER** accompagnant la réinsertion sociale.

A Condom on trouve deux hébergements dédiés aux personnes âgées : l'EHPAD de la Ténarèze, l'EHPAD des Cèdres et l'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) pour un total de 187 lits.

### 5.1.2.3. Valence-sur-Baïse

#### ► SANTE

Valence-sur-Baïse est une polarité de santé secondaire, où l'on retrouve une offre de santé très satisfaisante au sein de sa maison de santé qui a ouvert en 2018 et qui permet, depuis, à un large territoire de disposer de la présence de médecins et de spécialistes.

Valence-sur-Baïse propose aussi une **maison de retraite** avec une **capacité d'accueil de 18 résidents**.

### 5.1.3. Mobilités

#### 5.1.3.1. Communauté de communes de la Ténarèze

#### ► UN TERRITOIRE OU LA MOBILITE EST STRUCTURANTE

A l'échelle de la Ténarèze, **51,3% des actifs du territoire travaillent dans leur commune de résidence**. Ils sont près de 70% sur la commune de Condom alors qu'ils ne sont que 36% en moyenne sur les communes rurales. 41% des actifs travaillent dans une commune du même département, 0,9% en dehors du département mais dans la même région et 6,8% en dehors de la région. Au niveau des flux internes à la Communauté de communes, on observe une influence de Condom sur les communes à proximité, notamment au Sud et à l'Est. La **part d'actifs travaillant sur la ville de Condom est souvent supérieure à 20% et augmente pour certaines communes jusqu'à 50%**.

#### ► UN TERRITOIRE MAILLE PAR DES DEPARTEMENTALES MAIS DIFFICILEMENT ACCESSIBLE



Structure du réseau routier départemental  
Source : PLUiH

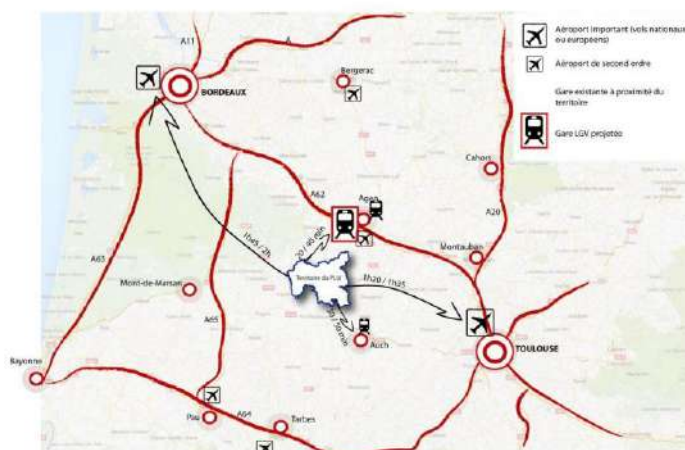


En matière d'infrastructure et de réseaux de communication, le territoire n'est pas situé sur les axes majeurs nationaux. Quelques départementales structurent le territoire, notamment :

- La D931 permettant de relier Agen à Mont-de-Marsan, via Condom et la D930 permettant de relier Auch à Marmande, via Valence-sur-Baïse et Condom, et font parties du Réseau d'Intérêt Régional.
- La D7 permettant de relier Condom à Lectoure, fait partie du Réseau d'Intérêt Départemental 1ère catégorie.
- La D15 (vers Montréal), la D36 (Ligardes) et D939 (Beaucaire) font partie du Réseau d'Intérêt Départemental 2nde catégorie.
- De nombreuses départementales du territoire font partie du Réseau d'Intérêt Cantonal.

C'est **entre Condom et Valence-sur-Baïse** que le nombre de véhicules moyen par jour est le plus important (4500 véhicules – tous sens). L'axe entre **Condom et Agen** enregistre 3000 véhicules jour en moyenne, 3300 entre **Condom et Eauze** et 2500 entre **Condom et Nérac**. Les flux se tournent davantage vers le département du Gers que du Lot et Garonne. La D7 et la D654 et la D15 ont un nombre de flux significatifs avec respectivement 2600, 1300 et 1200 véhicules par jour en moyenne, dans les deux sens. Sur les autres départementales, les flux restent peu importants, à l'échelle du territoire.

**UNE ABSENCE DE CONNEXION FERROVIAIRE ET UNE PROXIMITE RELATIVE AUX AEROPORTS**



Source : CITADIA, 2015

**Aucune ligne SNCF ne traverse le territoire.** Les gares les plus proches sont celles de **Auch** et **Agen**. Le **projet de la LGV Bordeaux-Toulouse** permettrait au territoire de se trouver à 20/35min d'une gare TGV (au sud d'Agen).

Le territoire se trouve à une relative proximité de plusieurs aéroports :

- **Toulouse/Blagnac**, situé entre 1h20 et 1h35 du territoire. Il permet de rejoindre de nombreuses villes nationales et européennes,
- **Bordeaux/Mérignac**, situé entre 1h45 et 2h, permettant de rejoindre également de nombreuses villes,
- **Tarbes/Lourdes et Pau** situés entre 1h30 et 1h40 du territoire, permettant de rejoindre également de nombreuses villes,
- **Agen**, situé entre 30 et 55 minutes du territoire.
- 

**UNE FAIBLE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN**

En matière de desserte en bus, le territoire est desservi **par trois lignes** (Service LIO bus – réseau régional) :

- **La ligne Auch – Condom.** La commune de Valence-sur-Baïse est également desservie par cette ligne. (2 à 3/AR par jour hors week-end). Correspondance possible vers Toulouse en train.
- **La ligne Agen - Condom.** La commune de Ligarde est également desservie. (3A/R par jour hors weekend). Correspondance possible en train vers Bordeaux et Paris.
- **La ligne Nogaro – Condom** via Eauze desservant également la commune de Mouchan. (3AR hebdomadaire).

Malgré la présence de trois lignes sur le territoire, celui-ci reste **relativement peu desservi par les transports en commun, le nombre de communes concernées et les fréquences étant relativement faibles.**

Une **ligne de TAD** a existé sur le territoire, permettant de relier Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy et Castelnaud-sur-l'Auvignon à Condom, mais aujourd'hui cette ligne n'est plus en service par manque de fréquentation. La CCT avait repris la compétence transport à la demande après la dissolution de syndicats portant initialement ce service et s'intéresse à mettre en place un nouveau transport solidaire qui doit venir répondre aux besoins des populations sans moyen de locomotion.

#### ► MOBILITES DOUCES

Au niveau des mobilités douces, le territoire compte de **nombreux chemins de randonnée**. On compte 33 PR au départ du territoire. Il y a également 4 GR. Enfin, **une voie verte existe également sur le territoire, allant de Condom à Eauze**, la voie verte de l'Armagnac, en direction d'Eauze. A ces chemins de randonnée pédestre se rajoutent ceux destinés aux VTT (3 sur le territoire), aux randonnées équestres (2 sur le territoire) et la Baïse, itinéraire fluvial (de Valence-sur-Baïse à Buzet). **Le PETR a élaboré un schéma directeur des mobilités Actives qui doit désormais être décliné à l'échelle de chaque commune.**

#### 5.1.3.2. Condom

##### ► UN CENTRE-VILLE CARREFOUR, TRAVERSE PAR D'IMPORTANTES FLUX DE VEHICULES

**Condom est le carrefour principal à l'échelle du territoire.** Pôle d'emploi et de service, la ville rayonne sur le territoire. Condom exerce une influence sur les communes à proximité, notamment au sud et à l'est. Les flux les plus importants se font à partir des communes de Valence-sur-Baïse, Mouchan et Caussens.

Il convient de noter la **convergence des flux sur le quai Buzon et le Pont des Carmes** engendrant des flux de l'ordre de **12 000 à 16 000 véhicules par jour**. En outre, avec la rénovation des allées De Gaulle, les poids lourds ne traversent plus le centre-ville, ils empruntent dorénavant les boulevards.

Le territoire est **déficitaire en termes de transport en commun**, le maillage n'est pas suffisant au regard des besoins. Par ailleurs, la communication sur les offres existantes n'est pas suffisante, ce qui entraîne **une sous-exploitation des lignes par les usagers.**

#### ► MOBILITES DOUCES

**Quelques cheminements piétons existent à Condom**, notamment aux abords de La Baïse, permettant de rejoindre le pôle d'équipements sportifs route d'Eauze et le camping au centre-ville, soit par la rive droite (base de Gauge) ou par la rive gauche. **La rue Gambetta et la rue Charron en centre-ville sont piétonnes lors de période de flux touristiques important.** Par ailleurs, l'ensemble du cœur de bourg se trouve d'ailleurs être déjà une zone de mobilités partagées, ce qui y favorise le déplacement piéton. A cela, il convient d'ajouter les **quelques liaisons qui existent au niveau de certains lotissements** et quelques passages pour les piétons à améliorer notamment entre les équipements scolaires (lycée), le centre-ville et la Gare Routière ainsi qu'entre le collège et le parc de Gauge.

Les mobilités douces et actives sont à développer sur le territoire pour mieux pratiquer le territoire.

### 5.1.3.3. Valence-sur-Baïse

#### ▶ UNE FORTE DEPENDANCE A LA VOITURE

Le rayonnement de Valence-sur-Baïse est moindre que celui de Condom mais en tant que polarité de services de proximité, la commune attire. Environ 130 actifs des communes environnantes travaillent à Valence-sur-Baïse, la majorité viennent de Condom.

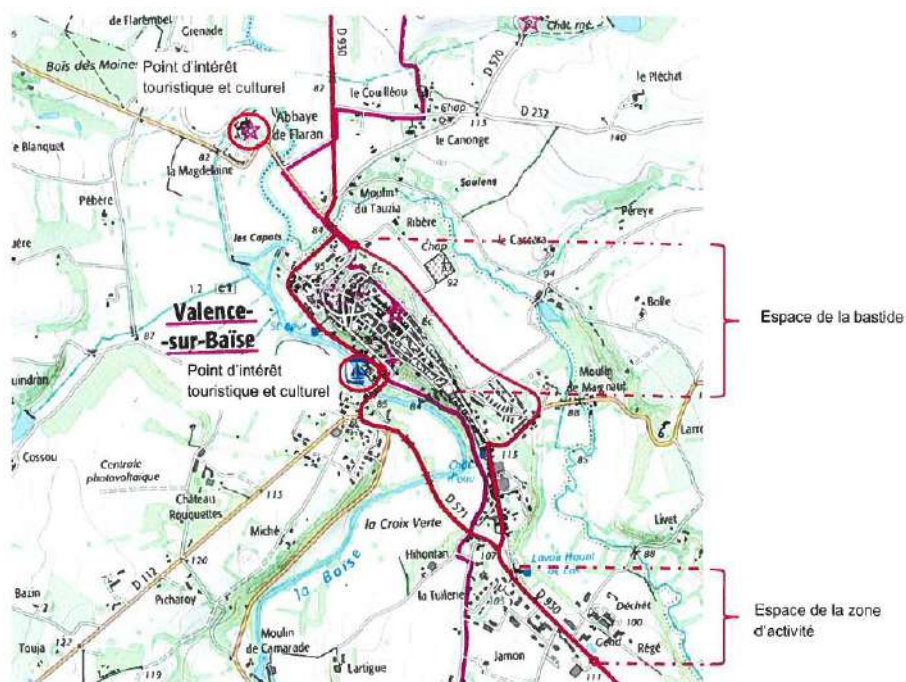
Le village n'est desservi que par une ligne de bus et la population est donc fortement dépendante du réseau routier et de la voiture. On compte entre 3 230 et 4 699 passages par jour avec environ 8% de poids lourds.<sup>36</sup>

#### ▶ UN CENTRE-VILLE PEU ACCESSIBLE FAVORISANT UN REPORT SUR LES PERIPHERIES

Les flux automobiles sont détournés du centre-ville qui n'est pratiqué que par les usagers locaux. La rue principale, trop étroite, permet difficilement une circulation à double sens. Le projet de réaménagement du boulevard du Nord a amené un changement du plan de circulation du centre bourg permettant la réduction du nombre de véhicules motorisés au niveau de la place de l'Hôtel de ville. Des poches de stationnement existent et la place centrale est devenue un lieu de parking.

Peu de liaisons douces existent entre les zones résidentielles et le cœur de la bastide, encourageant l'utilisation de la voiture pour se rendre en centre-ville ou a contrario, la fuite vers les commerces de périphérie. La topographie du village est marquée par des dénivellées de 40 à 60 mètres de haut en bas, de la bastide à la Baïse qui coule en contre bas, ce qui ne vient pas faciliter les déplacements<sup>37</sup>.

Depuis le site majeur de l'abbaye de Flaran, il n'existe à ce jour aucune liaison piétonne permettant d'encourager les touristes à se rendre dans le cœur de la bastide.



*Des espaces peu reliés*

Source : Contrat Bourg Centre Occitanie

<sup>36</sup> Diagnostic du SCoT de Gascogne

<sup>37</sup> Contrat Bourg Centre Occitanie

## 5.2. Synthèse et enjeux



### Synthèse

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une offre scolaire du premier degré répartie sur l'ensemble du territoire.</li><li>• Présence de collèges et d'un lycée sur Condom.</li><li>• Des équipements sportifs, culturels et de santé en adéquation avec le poids démographique du territoire.</li><li>• Un SDAN qui prévoit la poursuite de l'amélioration de l'accès à la desserte numérique pour tous.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des effectifs scolaires relativement faibles et en baisse pour de nombreuses écoles rurales.</li><li>• Une offre en transport en commun non diversifiée et un nombre de passages hebdomadaires qui reste relativement faible pour certaines communes.</li><li>• Un nombre de lignes (bus et TAD), de fréquence et de points de desserte faibles.</li><li>• Un territoire en marge des axes routiers nationaux.</li><li>• Une absence de desserte ferroviaire. Les gares à proximité sont Agen et Auch.</li><li>• Un réseau mobile encore faible.</li><li>• Une part importante d'actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence.</li><li>• Un maillage de liaisons douces relativement faible.</li></ul>



### Enjeux

- Le maintien d'une offre scolaire de proximité.
- Le maintien, voire l'adaptation du niveau d'équipements et de services en matière de santé, notamment au regard du vieillissement de la population.
- L'adéquation entre aménagement et desserte numérique.
- L'amélioration de la desserte routière.
- Le développement des transports en commun, à l'échelle locale ainsi qu'à l'échelle départementale en améliorant le lien avec la gare d'Auch et d'Agen.
- Le développement de l'offre de modes doux pour les déplacements de proximité en particulier sur les pôles du territoire (lien entre quartier résidentiel et principaux équipements et pôles commerciaux).

## 6. Transition écologique

La Communauté de communes de la Ténarèze a **été labélisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)**. En mars 2017, une convention d'appui financier a donc été signée avec Madame la Ministre de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat. Cette convention a concerné des actions ponctuelles sur certaines communes du territoire, par exemple : Chauffage à granulés bois - Maison de santé de Valence-sur-Baïse, Prolongement de la Voie Verte (Condom), Démarche zéro pesticide (Condom). Un avenant à cette convention a permis d'entamer la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes de la CCT, celle-ci s'est poursuivie grâce à la valorisation bonifiée de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

### 6.1. Energies renouvelables

Le territoire de la Ténarèze compte **deux fermes photovoltaïques à Condom et à Valence-sur-Baïse**. A Condom, la ferme a été mise en service en août 2013 sur la ZI de Pôme et produit mensuellement 1.13 GWh en moyenne. A Valence-sur-Baïse, la ferme photovoltaïque du Cossou a été mise en route en 2012 et s'étend sur 23 ha. Le **gisement pour le développement des énergies renouvelables est favorable à l'échelle de la Ténarèze** avec un fort ensoleillement.

### 6.2. La ressource en eau

Les **prévisions météorologiques montrent que le territoire de la Ténarèze, à l'instar du nord du département du Gers, sera concerné plus que d'autres par une hausse des températures estivales**. Il est ainsi prévu, dans le scénario présenté à 2050, voire 2080, une hausse significative entre 3 et 3,5°C. La **période des étiages risque de s'allonger et d'entraîner alors une tension accrue sur la ressource en eau** de manière à satisfaire tous les besoins : **irrigation** et **eau potable** notamment. Le **développement des infrastructures touristiques et du tourisme fluvial** sur la Baïse renforce les conflits d'usage de la ressource en eau.

Il faut également rappeler que les **étiages sont soutenus par le système Neste** qui réalimente les cours d'eau gersois durant cette période mais aussi tout au long de l'année. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, il convient aussi **d'anticiper d'éventuelles tensions entre les territoires sur le partage de la ressource**. Pour de nombreuses raisons il est essentiel de la protéger pour :

- Le bon fonctionnement de l'économie agricole actuelle qui en est dépendant,
- La satisfaction des besoins en eau potable des populations,
- Le maintien d'un débit biologique indispensable à la vie faunistique et floristique d'un cours d'eau,
- Le refroidissement des réacteurs nucléaires de la centrale de Golfech.

Un enjeu fort réside dans l'approvisionnement de la métropole toulousaine et des grandes zones urbaines.

La Communauté de communes de la Ténarèze est concernée par 2 Plans de Gestion des Etiages (PGE) :

- **Plan de Gestion des Etiages Garonne Ariège**, dont la révision a été validée le 28 juin 2018, définit des objectifs de prélèvements. Ces derniers étant relativement faibles au regard d'autres territoires, aucun enjeu spécifique n'a été élaboré.
- **Plan de Gestion des Etiages Neste et rivières de Gascogne**, dont la révision a été validée par l'état le 29 août 2013, décline notamment des Débits Objectifs d'Etiage sur les cours d'eau du territoire.

### 6.3. Vers une moindre consommation d'énergie

A l'échelle de la Ténarèze, le parc de logements est ancien et présente donc des problématiques de passoire thermique et de précarité énergétique. **L'OPAH RR de l'intercommunalité lancée en septembre 2012 cherche à favoriser la rénovation énergétique des logements privés**. Sur les 212 dossiers de demande de subvention concernant les propriétaires occupants déposés de 2019 à 2022, 162 avaient pour thématique la précarité énergétique.



Par ailleurs, la Communauté de communes de la Ténarèze s'avance dans sa transition écologique dans le cadre des cahiers de la transition portés par le Pays d'Armagnac. La Communauté de communes de la Ténarèze ainsi que les communautés de communes membres du PETR sont toutes quatre non soumises à réalisation d'un PCAET puisqu'elles comptent moins de 20 000 habitants. Les cahiers de la transition sont donc le reflet d'une démarche plan-climat volontaire.

#### 6.4. Des villes minérales

Le **cœur de Condom est marqué par des espaces ouverts** de type parcs et des alignements d'arbres de qualité et quelques îlots verts dans le tissu ancien du centre-ville. D'une manière générale, la commune présente certaines places très minérales comme la place Saint Pierre. Le parc de la Gauge est un véritable poumon pour la commune<sup>38</sup>.

**Le cadre urbain de la commune de Valence-sur-Baïse est plutôt minéral**, les espaces verts publics sont quasi inexistant dans le centre de la ville. L'installation de végétaux est rendue difficile par la présence du calcaire, entre 20 et 50 cm dans les sols, qui empêche la végétalisation de la place et des espaces se trouvant dans le cœur de la ville de Valence. Cependant, la commune réfléchit à davantage de végétalisation pour ses espaces publics.

#### 6.5. Synthèse et enjeux



Synthèse	
Force	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un potentiel de développement des énergies renouvelables.</li> <li>• Une démarche de lutte contre la précarité énergétique engagée avec l'OPAH RR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire exposé au changement climatique et à la hausse des températures.</li> <li>• Le photovoltaïque considéré quelquefois comme de l'artificialisation des sols.</li> <li>• Une pression hydrique et des conflits d'usages pour la ressource eau entre les agriculteurs, touristes ...</li> <li>• Des centres-villes très minéraux.</li> </ul>



Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des énergies renouvelables.</li> <li>• Réflexion autour de pratiques limitant les conflits d'usages sur les ressources en tension.</li> <li>• Un équilibre entre le développement touristique et la préservation du territoire et de ses ressources naturelles.</li> </ul>

<sup>38</sup> PLUiH

## 7. Sources

- PLUiH, 2021
- Contrat Bourg Centre Occitanie Condom, Valence-sur-Baïse, 2018
- Diagnostic partagé de la CTG, 2020
- INSEE, 2019
- Portrait de Territoire, Espelia, 2019
- Etude Shop In, SCET, 2022

## ANNEXE 3

### **PRESENTATION DES PERIMETRES ORT**

3.1. Périmètre ORT de Condom

3.2. Localisation des actions dans le périmètre ORT de Condom

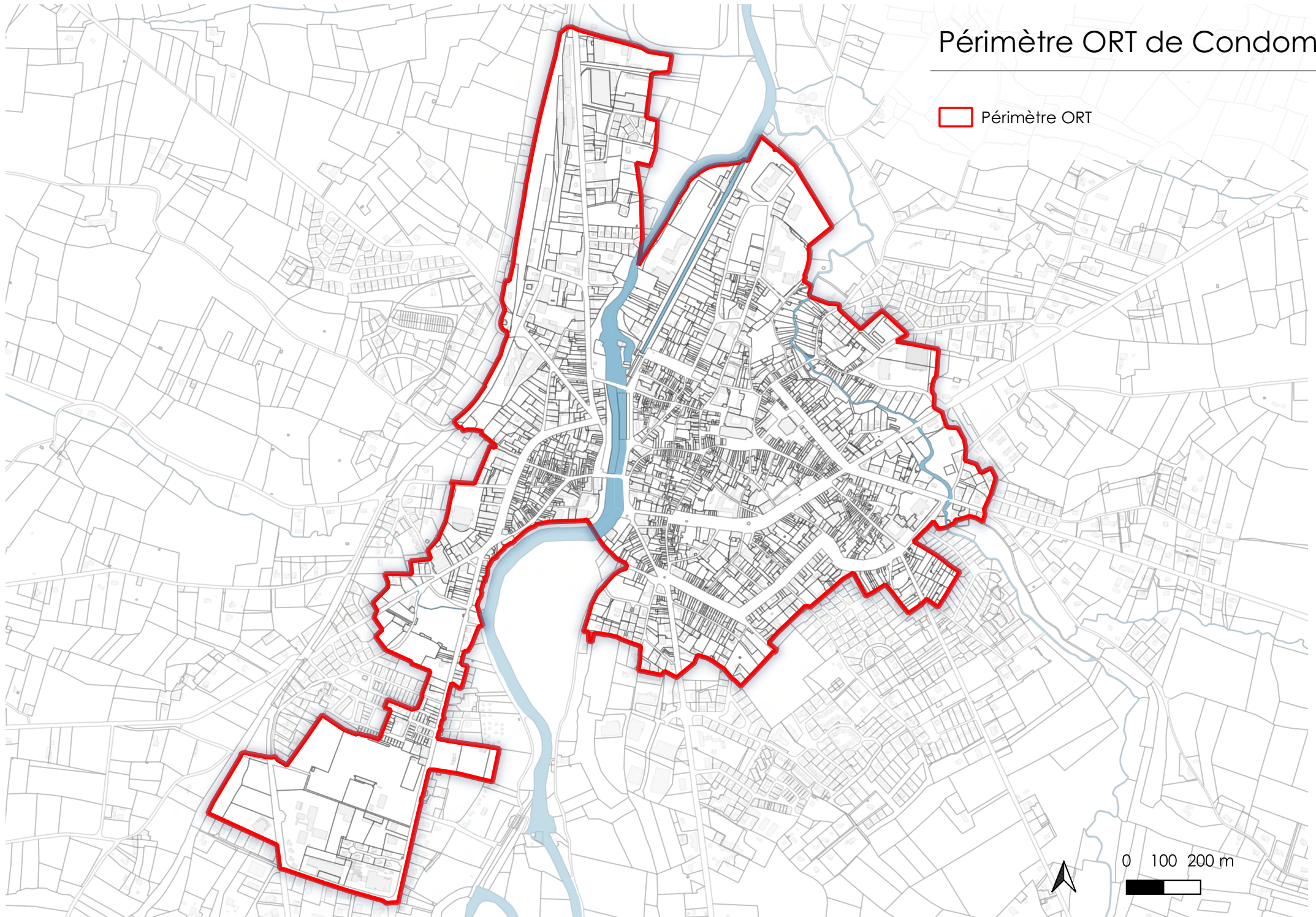
3.3. Périmètre ORT de Valence-sur-Baïse

3.4. Localisation des actions dans le périmètre ORT de Valence-sur-Baïse

3.5. Cartes justificatives des périmètres ORT

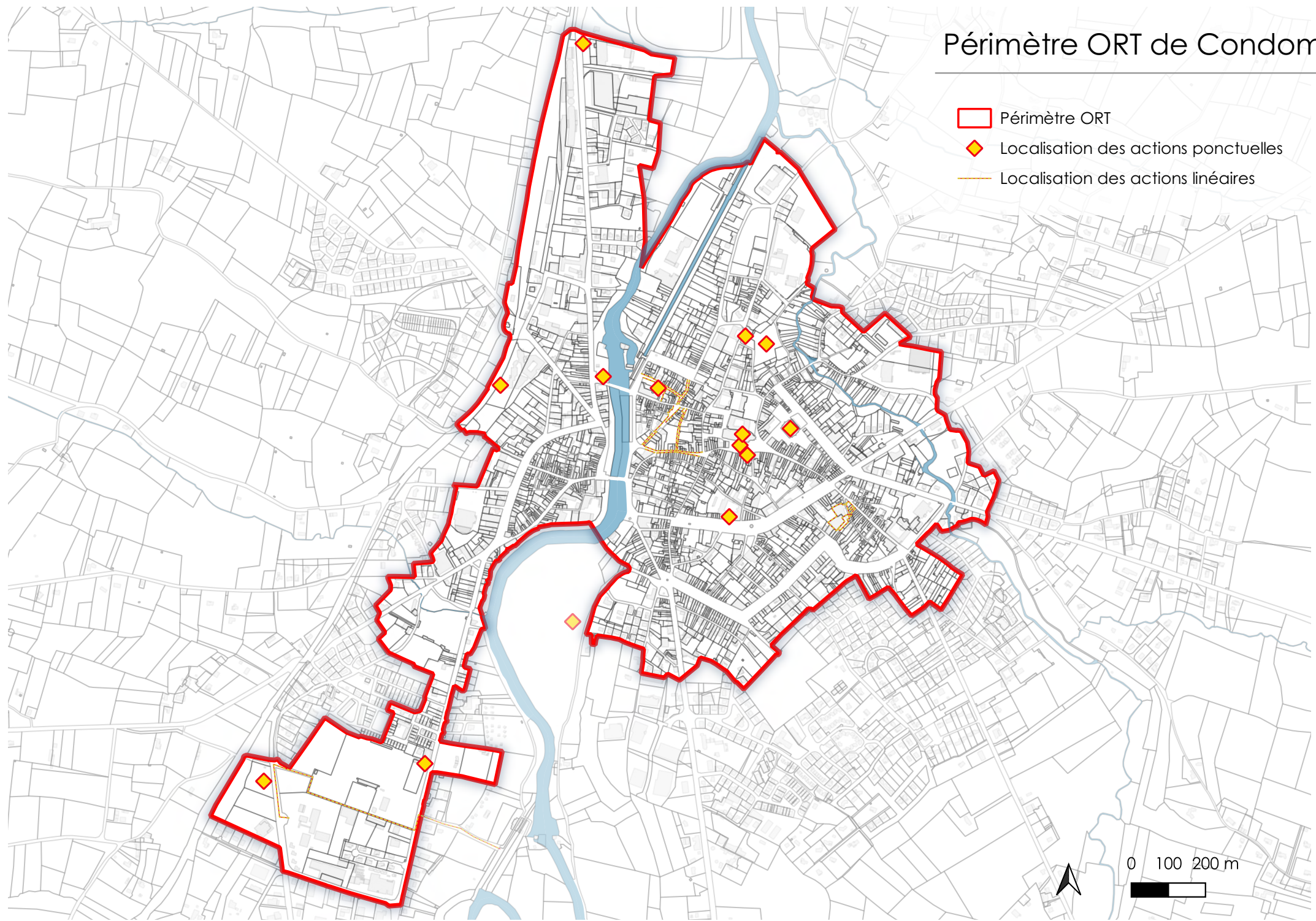
# Périmètre ORT de Condom

 Périmètre ORT





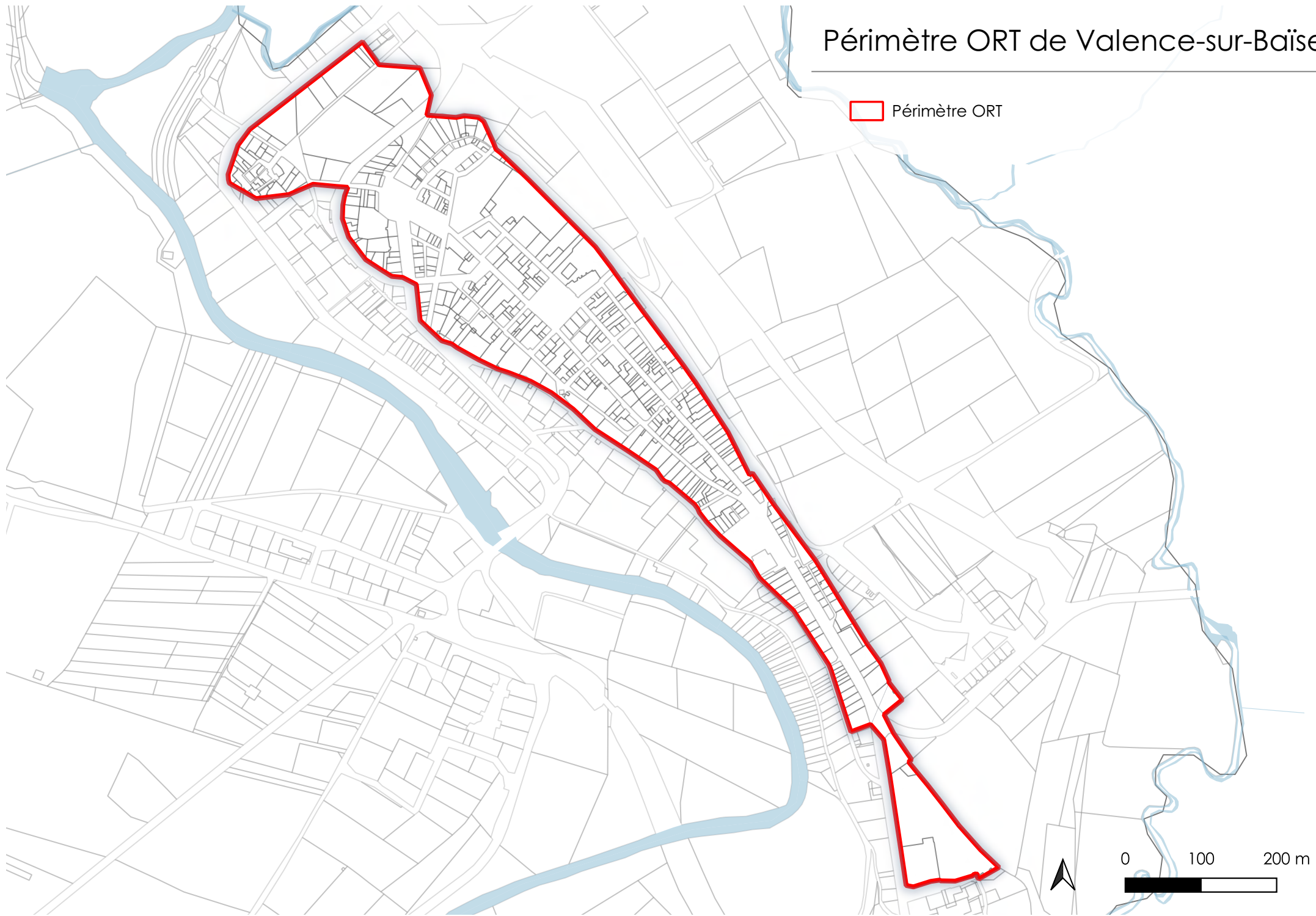
# Périmètre ORT de Condom



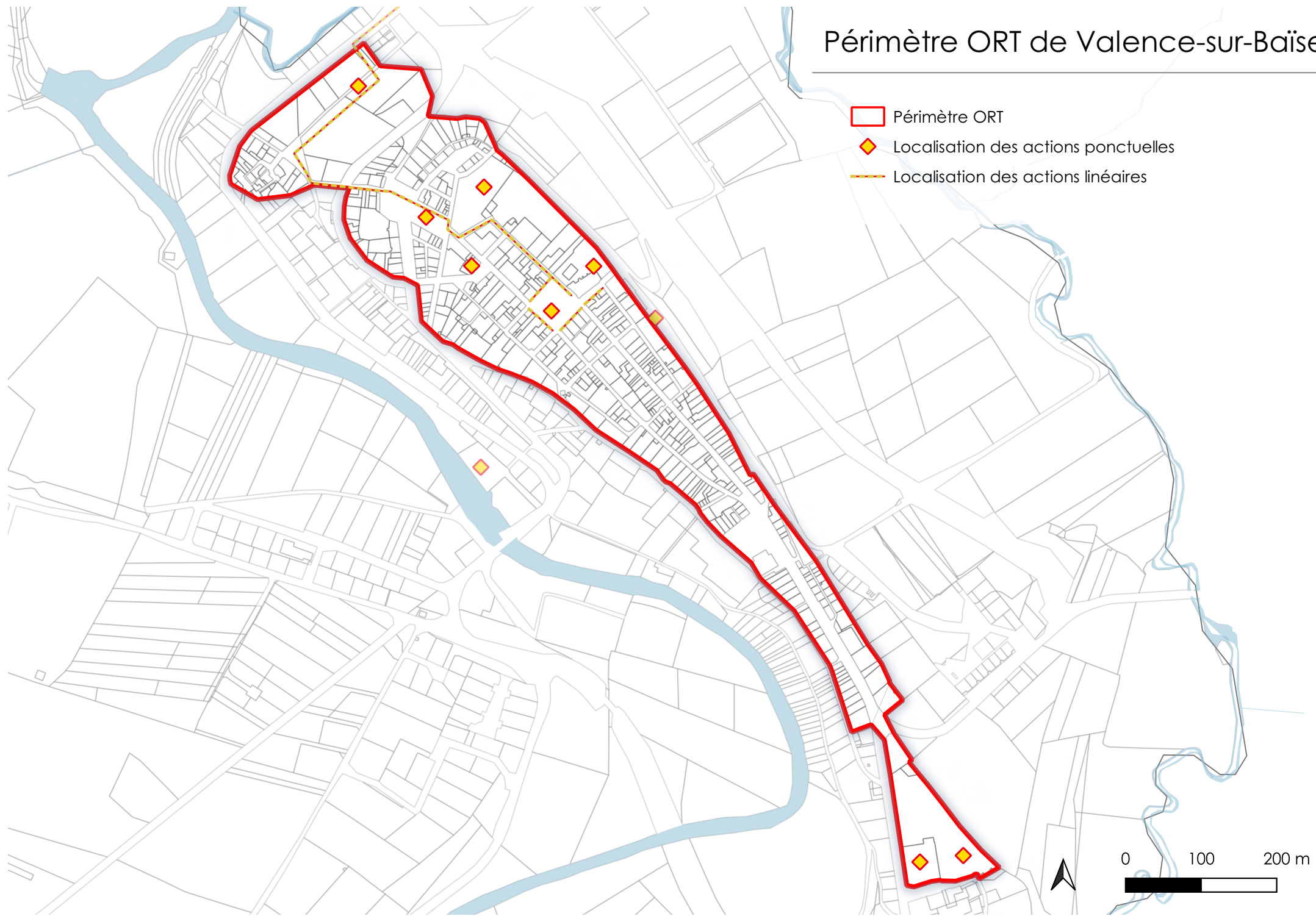





# Périmètre ORT de Valence-sur-Baïse

 Périmètre ORT



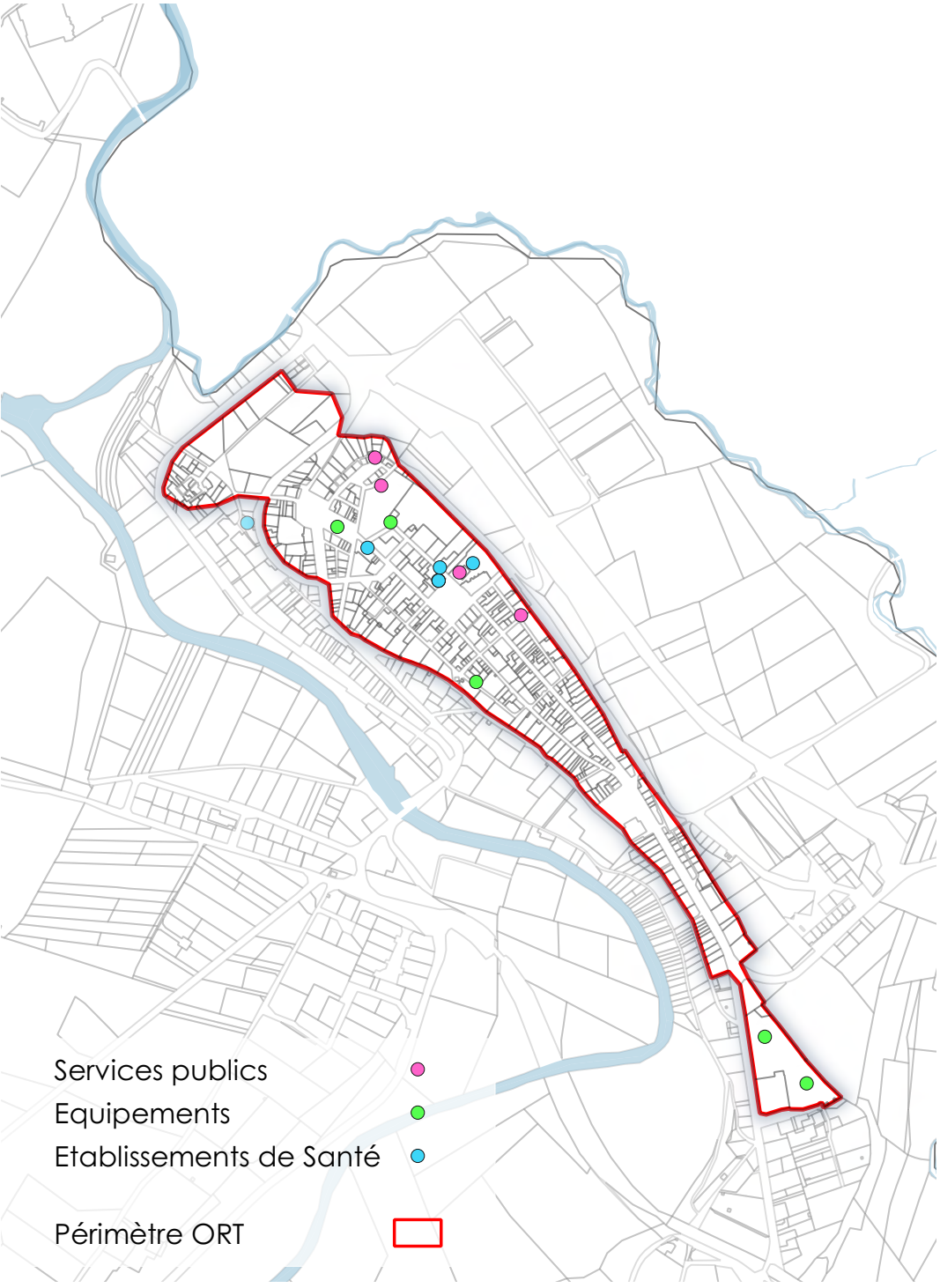
# Périmètre ORT de Valence-sur-Baise



-  Périmètre ORT
-  Localisation des actions ponctuelles
-  Localisation des actions linéaires

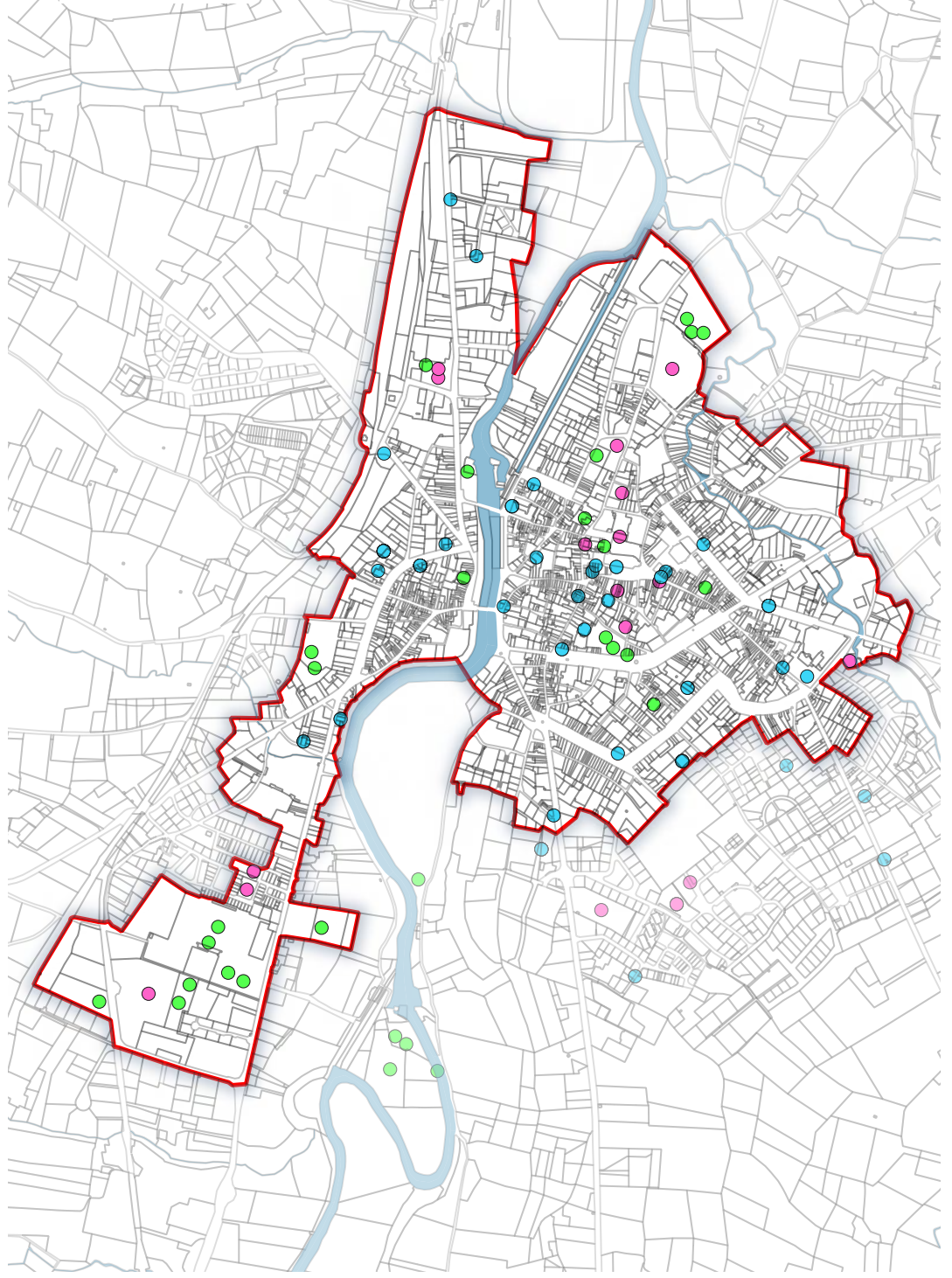


# Valence-sur-Baïse



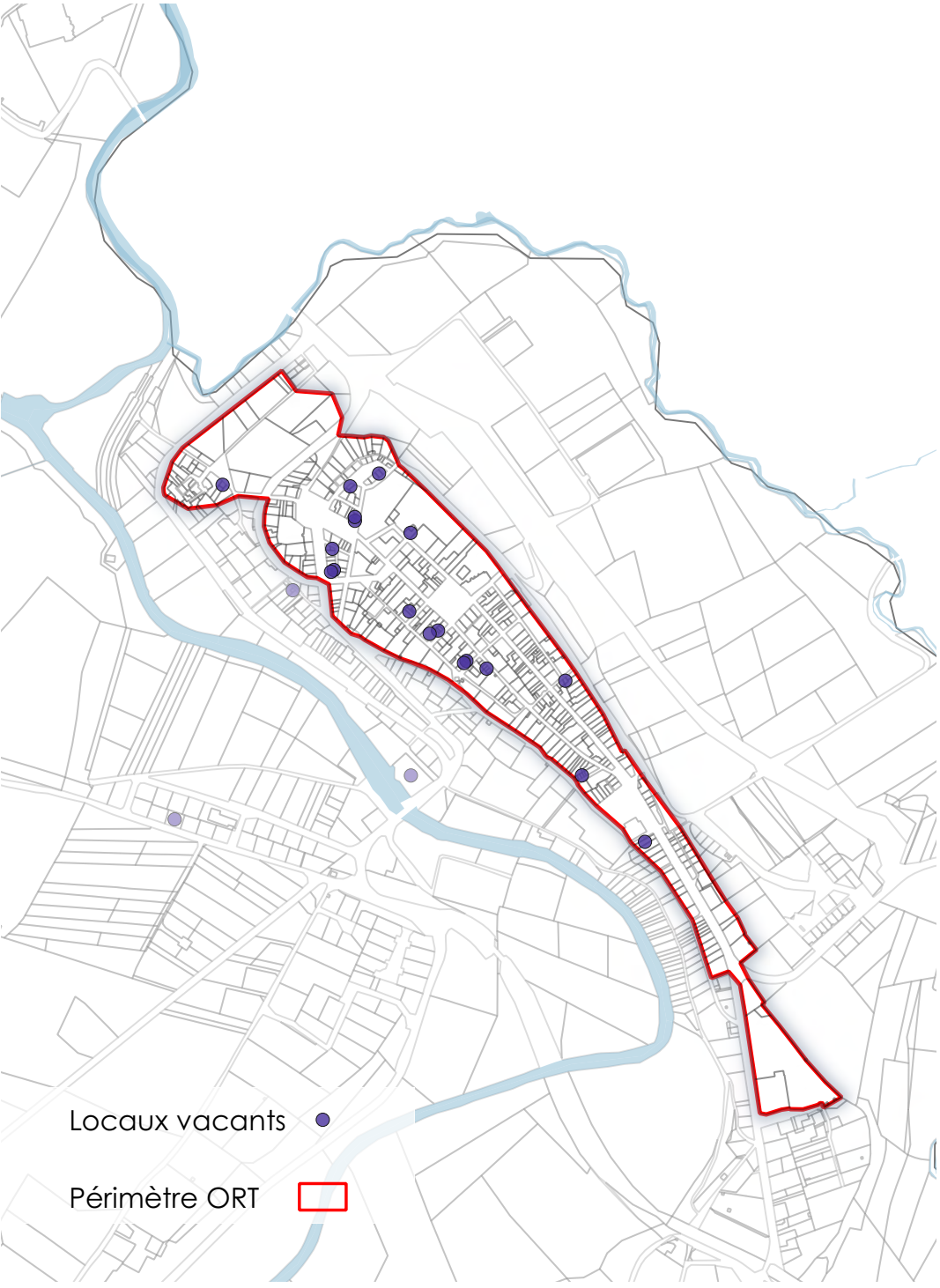
- Services publics ●
- Equipements ●
- Etablissements de Santé ●
- Périmètre ORT

# Condom

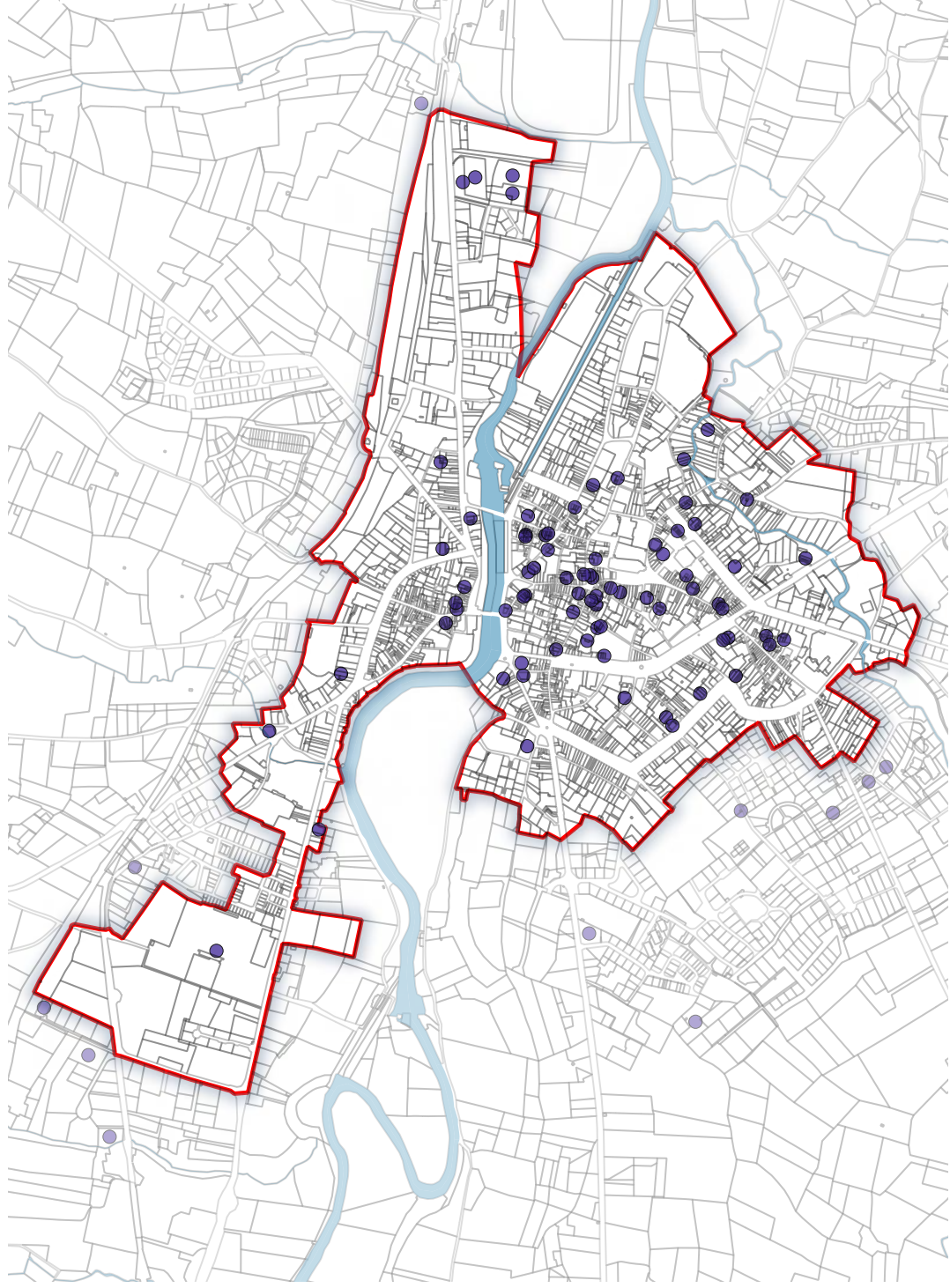




# Valence-sur-Baïse



# Condom



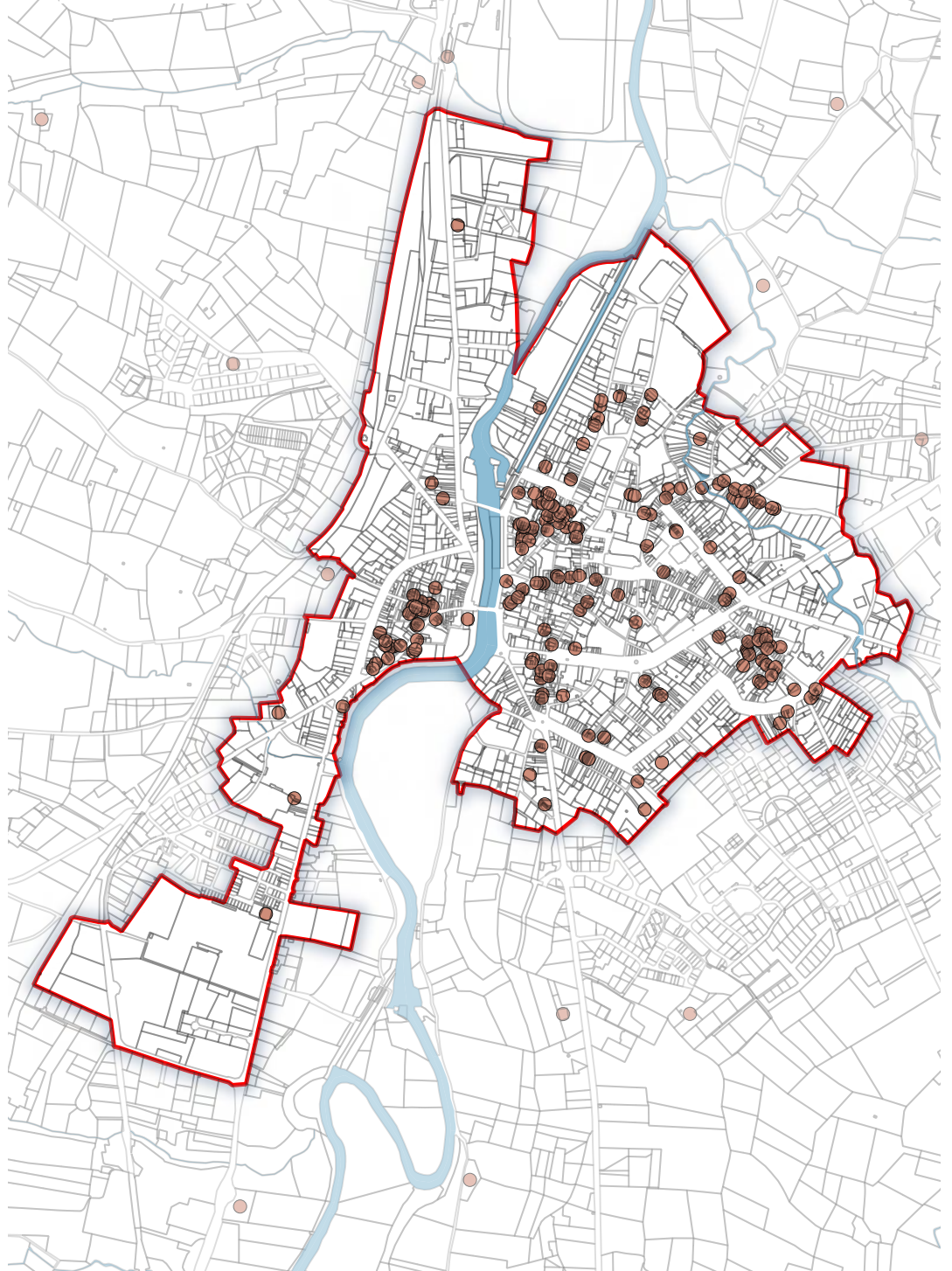


# Valence-sur-Baïse



Périmètre ORT   
Locaux catégorie 7-8 

# Condom





## FICHE ACTION N° 1.1.1

### ETUDE HABITAT POUVANT VALOIR ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH-RU

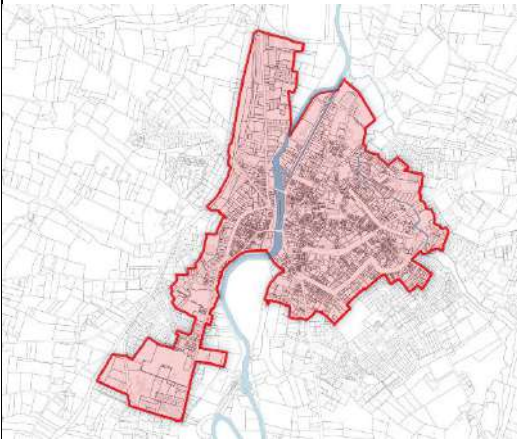
Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Lutter contre la vacance et développer une offre de logement adaptée aux besoins
<b>Action nom</b>	<b>Réalisation d'une étude Habitat pouvant valoir étude pré-opérationnelle OPAH-RU</b>
Action n°	1.1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Au vu des trois constats suivants pour le territoire de la Ténarèze :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un solde naturel négatif,</li> <li>- De nombreux habitats qualifiés de "passoires" énergétiques,</li> <li>- Une part de séniors qui augmente,</li> </ul> <p>la thématique de l'habitat est prioritaire pour la CCT. Dans ce contexte, la Communauté de communes a souhaité réaliser une étude Habitat afin de mieux appréhender la stratégie à adopter pour améliorer l'offre de logements en Ténarèze. Déjà engagée dans une OPAH-RR depuis 2012, la CCT souhaite aller plus loin en réfléchissant à l'intérêt pour le territoire de disposer d'autres outils.</p> <p>L'étude Habitat permet l'analyse de l'offre en logements, de poser ainsi un diagnostic, les enjeux pour le territoire et de définir une stratégie d'amélioration de l'habitat.</p> <p>L'objectif est, notamment, d'apporter des éléments facilitant la promotion de la remise sur le marché de biens vacants permettant l'accueil de nouvelles populations sur le territoire. En effet, celle-ci doit permettre, entre autres, de dégager des actions permettant le développement d'un accompagnement des porteurs de projets pour développer l'offre de logements en adéquation avec les besoins des populations.</p> <p>L'étude Habitat s'appuie sur les travaux déjà réalisés, dans le cadre du PLUIH, de l'AMI lutte contre la vacance et de l'OPAH RR.</p>

	Pour mémoire cette étude habitat pourra valoir étude opérationnelle OPAH-RU si le choix était porté sur ce dispositif.
Lien autres fiches actions	1.1.2 et 1.1.3
Partenaires	<u>Financier(s) :</u> ANAH Caisse des dépôts  <u>Technique(s) :</u> Villes Vivantes
Dépenses prévisionnel/définitif	52 926 € HT
Plan de financement	ANAH : 50% (26 463 €) Caisse des dépôts : 25% (13 231,50 €) CCT Autofinancement : 25% (13 231,50€)
Calendrier	Etude à réaliser entre mai et début 2023, en 3 phases : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mai à août 2022 : Diagnostic,</li> <li>- Août à fin 2022 : Stratégie d'intervention,</li> <li>- Fin 2022 à début 2023 : Stratégie opérationnelle.</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg Centre OPAH RR PLUIH AMI lutte contre la vacance CTG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livrable de l'étude remis Lancement du ou des dispositif(s) à mettre en place définis par l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude habitat permettra de proposer un ou plusieurs dispositifs d'amélioration de l'habitat à mettre en place qui auront pour objectif de mieux accueillir de nouveaux ménages sur le territoire et d'améliorer le cadre de vie des ménages déjà installés.
Participation à la transition écologique du territoire	La stratégie d'amélioration de l'habitat sur le territoire sera construite en accord avec la transition écologique dans laquelle le territoire s'engage. Les logements constituent un volet important des actions de transition du territoire. Celles-ci portent notamment sur la performance énergétique et les matériaux utilisés dans la rénovation et la construction.

## FICHE ACTION N° 1.1.2

### DISPOSITIF D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Lutter contre la vacance et développer une offre de logement adaptée aux besoins
<b>Action nom</b>	<b>Construction d'un dispositif d'amélioration de l'habitat</b>
Action n°	1.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze / Commune de Condom
Description de l'action	<p>L'étude habitat (objet de la fiche action 1.1.1) permettra d'identifier le dispositif pertinent d'amélioration de l'habitat dans le périmètre de l'ORT de Condom.</p> <p>Cette étude habitat doit donc venir vérifier la pertinence de réaliser une OPAH RU (dispositif plus coercitif que l'OPAH RR) ou proposer tout autre dispositif.</p> <p>L'objectif de ce dispositif est d'aller plus loin que ce qui existe aujourd'hui sur la commune afin de renforcer la revitalisation du centre bourg et d'y accueillir de nouvelles populations. Le chef de projet PVD veillera à sa mise en place.</p>
Lien autres fiches actions	1.1.1, 1.1.3 et 3.1.1
Partenaires	<p><u>Financier(s) potentiel(s)</u> :</p> <p>ANAH</p> <p><u>Technique(s)</u> :</p> <p>Un bureau d'étude chargé de l'animation / DDT</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	2023 : Lancement du dispositif

Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUIH OPAH – RR CTG Contrat Bourg Centre AMI Lutte contre la vacance
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'opérations lancées sur l'habitat Nombre de logements réhabilités Evolution du taux de vacance
Conséquence sur la fonction de centralité	Le nouveau dispositif permettra d'accueillir de nouveaux ménages, d'améliorer le cadre de vie des ménages déjà installés, d'embellir et de revitaliser le centre bourg.
Participation à la transition écologique du territoire	Le dispositif d'amélioration de l'habitat définira en son sein un volet consacré à la rénovation énergétique des bâtiments afin de réduire les passoires énergétiques actuelles et d'offrir un habitat performant énergétiquement sur le territoire. De plus, il est souhaité que les matériaux écologiques soient favorisés dans la rénovation de l'habitat.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p> <span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; vertical-align: middle;"></span> Périmètre ORT  <span style="background-color: #f08080; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; vertical-align: middle;"></span> Périmètre d'intervention de l'action       </p>

## FICHE ACTION N° 1.1.3

### OPAH – REVITALISATION RURALE (OPAH-RR)

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Lutter contre la vacance et développer une offre de logement adaptée aux besoins
<b>Action nom</b>	<b>Animation de l'OPAH-RR en cours et renouvellement de l'OPAH – RR pour 2024</b>
Action n°	1.1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Le succès actuel de l'OPAH-RR mise en place sur les 26 communes du territoire entre 2012 et 2018 permet à la CCT de se projeter dans le renouvellement du dispositif après 2023. Malgré ce très bon bilan, certains profils tels que les propriétaires bailleurs se font encore discrets. La CCT souhaite stabiliser le volet incitatif que prévoit l'OPAH-RR, tout en essayant de la développer par la programmation d'études complémentaires. L'étude habitat (objet de la fiche action 1.1.1) pourrait proposer un renforcement de ce dispositif.</p> <p>L'OPAH-RR répond à plusieurs orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'engager dans une politique de l'habitat offensive et en cohérence avec une stratégie foncière globale,</li> <li>- Promouvoir un habitat diversifié,</li> <li>- Organiser la reconquête des centres anciens et valoriser le bâti existant,</li> <li>- Soutenir un habitat durable et de qualité,</li> <li>- Prendre en compte les besoins des publics spécifiques.</li> </ul> <p>L'animation de l'OPAH-RR est réalisée par le bureau d'études Altaïr. L'équipe d'animation accompagne les projets intégrés dans différents volets pré-définis : la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ou encore la rénovation pour l'autonomie de la personne et le maintien à domicile des personnes âgées et personnes en situation de handicap. La cible est bien l'habitat privé et l'opération concerne les propriétaires occupants modestes ou les propriétaires</p>



	<p>bailleurs. Les objectifs quantitatifs portent sur un total de 325 logements bénéficiaires pour l'opération actuelle.</p>
Lien autres fiches actions	1.1.1 et 1.1.2
Partenaires	<p><u>Financier(s) potentiel(s) :</u>  ANAH,  CCT,  Région Occitanie.</p> <p><u>Technique(s) :</u>  Bureau d'études chargé de l'animation (Altaïr jusqu'en 2023)  DDT</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Prévisionnel :</u>  375 000 € pour l'ingénierie  3 000 000 € pour les aides aux propriétaires</p>
Plan de financement	<p><u>Un plan de financement pour 2024-2028 basé sur l'OPAH RR 2019-2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Animation :</u>  CCT 162 500 €  ANAH 87 500 € de part fixe et jusqu'à 166 800 € de part variable</li> <li>o <u>Taux d'intervention (aides) :</u>  ANAH 2 819 400 €  CCT 280 000 €</li> </ul>
Calendrier	2024 : Renouvellement de l'outil
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUIH AMI Lutte contre la vacance Contrat Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers déposés Nombre de logements réhabilités Part des rénovations propriétaires bailleurs / propriétaires occupants Localisation des logements réhabilités
Conséquence sur la fonction de centralité	L'OPAH permettra d'accueillir de nouveaux ménages, d'améliorer le cadre de vie des ménages déjà installés, d'embellir et de revitaliser le centre bourg.
Participation à la transition écologique du territoire	L'OPAH-RR accompagne la rénovation énergétique des bâtiments afin de réduire les passoires énergétiques actuelles et offrir de l'habitat performant énergétiquement sur le territoire. De plus, il est souhaité que les matériaux écologiques soient favorisés dans la rénovation de l'habitat.

## FICHE ACTION N° 1.1.4

### AIDES INCITATIVES POUR LA CREATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

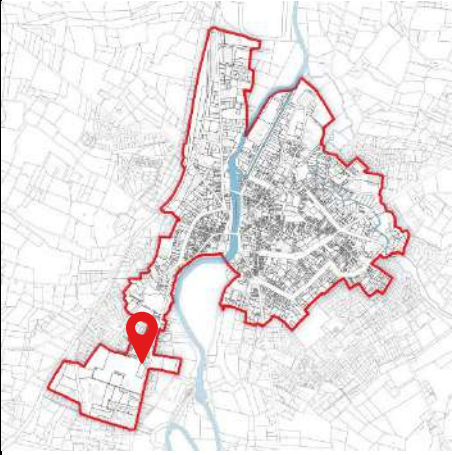
Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Lutter contre la vacance et développer une offre de logement adaptée aux besoins
<b>Action nom</b>	<b>Maintien des aides incitatives pour la création de logements communaux</b>
Action n°	1.1.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La CCT accorde depuis 2013 un fonds de concours aux communes afin de financer des projets d'aménagement, de rénovation ou de réalisation d'équipements comme définis dans le règlement de fonds de concours de la Communauté de communes de la Ténarèze d'avril 2022. Dans les projets éligibles à ce fonds de concours on retrouve "les travaux de création de logements communaux". Au titre du PLH de la CCT il est prévu que les logements communaux soient aidés à raison de 5000€ par logement créé, dans la limite de 25% du montant total de l'opération. Cette aide incitative pour les logements communaux permet de rénover, par exemple, des anciens logements d'instituteur, des logements à l'étage de mairie, etc.</p> <p>Depuis 2013, ce sont au total 70 000€ aides de la CCT pour 14 logements créés dont 8 à caractère social. 5 communes en ont bénéficié. La CCT a pour ambition de poursuivre cette action afin de rénover davantage de logements communaux pour en faire du locatif à vocation sociale.</p>
Partenaires	Communes de la CCT
Dépenses prévisionnel/définitif	15000 € / an (5000 € /logement avec un objectif de 3 par an).
Plan de financement	CCT autofinancement : 100 %

Calendrier	Selon la demande des communes du territoire
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUIH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements communaux rénovés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet l'amélioration du cadre urbain par la rénovation de bâtiments communaux et participe à l'accueil de nouveaux ménages en proposant une nouvelle offre de logement dans les centres bourgs.
Participation à la transition écologique du territoire	La création de logements par la rénovation de bâtiments communaux permet de proposer de l'habitat performant énergétiquement sur le territoire.

## FICHE ACTION N° 1.1.5

### LOGEMENT D'URGENCE

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Lutter contre la vacance et développer une offre de logement adaptée aux besoins
<b>Action nom</b>	<b>Mise à disposition d'un logement d'urgence</b>
Action n°	1.1.5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Centre Communal d'Action Sociale de Condom
Description de l'action	<p>La commune de Condom a souhaité rénover un logement communal pour le mettre à disposition de personnes en difficulté sur le territoire pour une période limitée. La mise à disposition du logement est gratuite et destinée à toutes personnes en situation d'urgence (victime d'incendie, de violence conjugale, réfugiés, etc.).</p> <p>Des travaux de rénovation du logement ont été réalisés et l'achat d'équipements nécessaires a été effectué. Les fenêtres ont été rénovées, le chauffage également et le local meublé en partenariat avec le Secours Populaire (achat d'une machine à laver et d'une gazinière).</p> <p>Le logement accueille aujourd'hui une famille ukrainienne.</p> <p>Le CCAS de Condom souhaite rédiger et mettre en place une convention d'utilisation du logement. Cette convention viendra poser des règles en termes de durée et de condition de mise à disposition. La rédaction de cette convention est en cours.</p>
Lien avec autres FA	1.1.6 et 1.2.1
Partenaires	<p><u>Dons de biens</u> :</p> <p>Secours Populaire Croix rouge Emmaüs</p> <p><u>Financier(s)</u> : Commune de Condom</p> <p><u>Autre(s)</u> :</p>

	Partenaires sociaux Etat (gendarmerie) CD32 CISPD
Dépenses prévisionnel/définitif	16 000€ de travaux 1 500€ d'achat d'équipements
Plan de financement	Commune de Condom autofinancement : 100%
Calendrier	Juin 2022 : Mise à disposition du logement aux premiers bénéficiaires
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG CISPD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de demandes pour le logement d'urgence Taux d'occupation du logement à l'année
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de proposer une solution d'accueil dans le cas de situations d'urgence.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p> <span style="color: red;">□</span> Périmètre ORT  <span style="color: red;">📍</span> Localisation de l'action </p>



## FICHE ACTION N° 1.1.6

### LOGEMENTS DE COURTE DUREE MEUBLES

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Lutter contre la vacance et développer une offre de logement adaptée aux besoins
<b>Action nom</b>	<b>Développement de logements de courte durée meublés</b>
Action n°	1.1.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La CCT constate sur son territoire le manque d'offre de logements de courte durée. Le besoin est réellement identifié pour certains types de profils comme les travailleurs saisonniers ou encore les étudiants, stagiaires et alternants. Ce type de logement doit permettre entre autres d'aider au recrutement en offrant une première solution de logement sur la Ténarèze. Dans cette logique la CCT souhaite proposer sur son territoire des logements qui seraient meublés pour de l'hébergement temporaire de courte durée.</p> <p>Par ailleurs, ces logements pourraient tout aussi bien être utilisés pour des personnes ou des ménages dans l'urgence (catastrophe naturelle, incendie, protection de victimes, etc.).</p> <p>La localisation des logements sera envisagée en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Il va de soi que la ville de Condom, pôle central de la Ténarèze sur lequel on trouve la plupart des offres de travail et des demandes de logements, devra en disposer d'un certain nombre.</p>
Lien autres fiches actions	2.2.1
Partenaires	Les communes de la CCT, la CAF, la MSA, l'ADIL (Agence départementale d'informations sur le Logement), ...



Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements mis à disposition Nombre de bénéficiaires Taux d'occupation des logements à l'année
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de proposer des solutions de logement aux personnes de passage sur le territoire ou dans le besoin immédiat. Par ailleurs, le développement de logements de courte durée meublés facilite l'implantation de nouveaux travailleurs.

## FICHE ACTION N° 1.1.7

### VEILLE FONCIERE

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Lutter contre la vacance et développer une offre de logement adaptée aux besoins
<b>Action nom</b>	<b>Mise en place d'une veille foncière</b>
Action n°	1.1.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La CCT souhaite organiser à l'échelle de son territoire une veille foncière qui favoriserait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un développement cohérent et renouvelé du territoire (régulation des effets de concurrence/de déséquilibre entre la ville centre et les communes limitrophes),</li> <li>- La préservation des espaces agricoles,</li> <li>- La reconquête du bâti vacant et la valorisation d'un patrimoine architectural de qualité,</li> <li>- Une réponse diversifiée et en adéquation avec la demande des ménages.</li> </ul> <p>Pour ce faire, il est prévu de développer une connaissance approfondie des secteurs de projet du PLUIH (U, AU, ...), des gisements fonciers dans les tissus existants, des marchés immobiliers sur les secteurs stratégiques. Il convient également de s'intéresser aux lieux/bâtiments qui échappent à l'initiative privée.</p> <p>Depuis plusieurs années la CCT reçoit déjà l'ensemble des DIA (déclaration d'intention d'aliéner) de la part des notaires. Sur la base de cette information un droit de préemption peut être exercé le cas échéant.</p> <p>Par ailleurs, la Communauté de communes a commencé son inventaire des ZI/ZA qui lui permettra de mieux connaître le foncier existant et le foncier mobilisable.</p>

	De plus, le projet de ligne LGV Bordeaux Toulouse (GPSO) prévu pour 2024 proposera un arrêt à l'entrée d'Agen sur la rive gauche de la Garonne. Cet arrêt sera tourné vers le territoire de la Ténarèze qui devrait ainsi bénéficier d'une nouvelle attractivité. Le territoire devra alors répondre aux nouveaux besoins et veiller à conserver du foncier à destination du développement économique futur.
Lien avec autres FA ajouté	2.1.1 et 2.3.1
Partenaires	N/A
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLUIH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Existence de l'outil Mise en œuvre de réserves foncières Nombre de préemptions suivies d'une réalisation d'un projet
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit permettre de mieux identifier les zones à enjeu afin de les intégrer dans des opérations stratégiques d'installation d'entreprises (sur l'ensemble du territoire et notamment dans les centres bourgs).

## FICHE ACTION N° 1.2.1

### CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer une offre de services et d'équipements de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Animation du CISPD et mise en place d'actions relatives à la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire, CSI.</b>
Action n°	1.2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze et Condom
Description de l'action	<p>Le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) s'appuie sur le plan départemental de prévention de la délinquance. Ce plan compte 4 axes stratégiques, desquels doivent découler des actions à mettre en place au niveau local pour la période 2021-2024. Les 4 axes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prévention de la délinquance des plus jeunes (- 12 ans),</li> <li>- La protection des personnes vulnérables et des victimes,</li> <li>- Une implication plus forte de la population et de la société civile,</li> <li>- Une gouvernance locale renouvelée et efficace.</li> </ul> <p>L'objet du CISPD est de mettre en œuvre les actions identifiées à l'échelle du territoire. A ce jour, deux COTECH concernant l'axe 1 et 2 ont été réalisés et celui concernant l'axe 3 est programmé en décembre.</p> <p>Par ailleurs, la commune de Condom a mis en œuvre un contrat de sécurité intégrée (CSI), signé en janvier 2022, qui permet le travail collaboratif entre la police municipale et la gendarmerie.</p>





Lien autres fiches actions	1.1.5, 1.1.6 et 1.2.3
Partenaires	<p><u>Financier(s) :</u> Etat</p> <p><u>Autre(s) :</u> Etat (Préfecture, sous-préfecture de Condom, Tribunal d'Auch, Procureur de la République, Ministère Education Nationale) Conseil Départemental, MDS, CCT, Communes Caisse d'allocations familiales du Gers, Mutualité Sociale Agricole du Gers, ARS Occitanie Acteurs de la sécurité publique CIAS, CCAS, ASTER, Addiction France, RASED, SESSAD, Mission locale du Gers</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Budget 2023</u> (pour animation et actions directement portées par le CISPD) : 9 600 € HT
Plan de financement	<p>CCT : 43 % (4 100€)</p> <p>Etat : Crédit Midelca : 10% (1 000€) Crédit FIPDR : 10% (1 000€) Crédit FIPD : 37% (3 500€)</p>
Calendrier	2022 : Création du CISPD et début des actions
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan départemental de la prévention de la délinquance CTG CSI de Condom
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'actions de sensibilisation menées par le CISPD</p> <p>Nombre de rencontres organisées</p> <p>Diminution des événements liés à la délinquance (dépôts de plainte, ...)</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce conseil permettra le développement d'actions à réaliser dans les villes centres afin qu'elles soient des espaces plus agréables et sécurisés. Les actions à développer permettront également le repérage et l'accompagnement des personnes vulnérables.

## FICHE ACTION N° 1.2.2

### CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer une offre de services et d'équipements de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Création d'un centre de ressources territorial</b>
Action n°	1.2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Centre Intercommunal d'Action Sociale ou Communauté de communes du la Ténarèze
Description de l'action	Au regard de l'augmentation sur le territoire de la part des plus de 65 ans, la CCT souhaite porter un projet de centre de ressources territorial. Cette action doit permettre d'accompagner au mieux les personnes âgées en perte d'autonomie. L'enjeu est le maintien à domicile et le développement d'une offre de soins et d'accompagnement. Ce centre pourrait être une sous-section de l'EHPAD.
Partenaires	ARS, MSA, CPAM, ...
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG OPAH RR

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes accompagnées par an Nombre d'actions/structures/associations rassemblées dans le centre Taux de maintien des personnes de plus de 75 ans à domicile
Conséquence sur la fonction de centralité	Le centre de ressource territorial proposera des solutions aux personnes dépendantes de services voire de soins à domicile et ainsi impliquera une meilleure qualité de vie pour ce public.

## FICHE ACTION N° 1.2.3

### TRANSPORT SOLIDAIRE ET SOCIAL

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer une offre de services et d'équipements de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Mise en place d'un transport solidaire et social</b>
Action n°	1.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La CCT avait repris la compétence transport à la demande après la dissolution de syndicats portant initialement ce service qui s'avère aujourd'hui inadapté aux besoins. Par ailleurs, la compétence mobilité est du ressort de la région Occitanie.</p> <p>La CCT souhaite repenser un transport social à destination des personnes sans moyen de locomotion pour leur permettre de se rendre dans les pôles de centralité. Les publics ciblés sont les personnes âgées et les non-détenteurs du permis de conduire. Le CISPDP a également mis en évidence la nécessité d'un tel service à destination d'un public vulnérable.</p> <p>Pour mener cette action, il pourra s'agir d'installer un opérateur ou une plateforme sur le territoire. Des recherches ont été entamées et des contacts pris afin de mettre en place ce transport le plus rapidement possible.</p>
Lien autres fiches actions	1.2.2
Partenaires	<u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Conseil départemental du Gers Région Occitanie Caisse des dépôts (projet éligible prêt PRU PVD et prêt SPL)

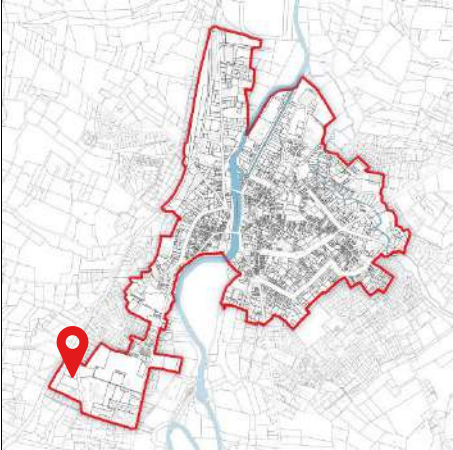
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Existence du service Taux de fréquentation du transport Taux de satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Le transport solidaire et social permettra d'améliorer l'accès aux services et aux commerces présents dans les pôles de centralité pour les personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion.
Participation à la transition écologique du territoire	Le transport social est aussi un outil de covoiturage qui permet à ce titre de réduire le nombre de véhicules et donc de réduire les émissions.



## FICHE ACTION N° 1.2.4

### EQUIPEMENTS SPORTIFS A CONDOM : SKATE PARC ET TERRAIN DE PADEL

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer une offre de services et d'équipements de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Installation d'équipements sportifs à Condom : Skate Parc et Terrain de Padel</b>
Action n°	1.2.4
Statut	Engagée et En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Condom
Description de l'action	<p>La commune de Condom souhaite développer son offre en équipements sportifs. Il est question, dans un premier temps, de construire un skate parc. Le skate parc viendra compléter l'offre existante des équipements sportifs en usage libre ne nécessitant pas l'adhésion à une association sportive. Dans un second temps, la commune réfléchit à l'installation d'un terrain de Padel.</p>
Partenaires	<p>L'Agence Nationale du Sport (ANS)</p> <p><u>Pour le Skate Parc :</u> L'association Roller Moov'</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>125 000 € HT pour le skate parc</p> <p>N/A pour le terrain de Padel</p>
Plan de financement	<p>ANS : 80 %</p> <p>Commune de Condom autofinancement : 20 %</p>
Calendrier	2023 : construction du skate parc
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre CTG

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Partenariat avec une association Inauguration de l'infrastructure Nombre d'utilisateurs des équipements
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement de cette action permet l'accès à des équipements sportifs en usage libre au bénéfice du territoire élargi.
Participation à la transition écologique du territoire	Ces équipements sportifs en extérieur nécessiteront peu de dépense énergétique dans leur fonctionnement. Ils sont économes en énergie.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p data-bbox="1182 904 1406 943">□ Périmètre ORT</p> <p data-bbox="1193 981 1417 1066">📍 Localisation de l'action : Skate Parc</p>

## FICHE ACTION N° 1.2.5

### PARCOURS D'ORIENTATION A GAUGE

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer une offre de services et d'équipements de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Création de trois parcours d'orientation permanents à Gauge</b>
Action n°	1.2.5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Condom
Description de l'action	<p>La ville de Condom dispose d'un espace de verdure situé en bord de rivière Baïse : La base de loisirs de Gauge, véritable poumon vert pour la ville. Afin de compléter l'offre de loisirs déjà existante, cette fiche action projette la création de trois parcours permanents d'orientation. Les objectifs de cette nouvelle activité de pleine nature sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre au besoin des établissements scolaires de disposer d'un équipement permanent de course d'orientation sur le territoire,</li> <li>- Diversifier les activités de pleine nature proposées à la base de loisirs de Gauge (public extrascolaire, jeunesse, touristes), à proximité du camping municipal, du centre aqualudique, non loin du pump track et de la voie verte,</li> <li>- Valoriser les espaces naturels de Gauge par un projet pédagogique associé aux parcours d'orientation pour la découverte du patrimoine naturel et culturel des lieux.</li> </ul> <p>Un premier parcours d'apprentissage de niveau très facile sera déployé sur le secteur rive droite, côté aire de jeux (emplacement ancien parcours de santé).</p> <p>Un second parcours d'apprentissage niveau facile sera déployé sur l'île de Gauge. Un troisième parcours de niveau moyen sera déployé sur toute la base de loisirs, rive droite et rive gauche.</p> <p>Ce sera un total de 70 bornes qui seront installées pour construire ces parcours.</p>

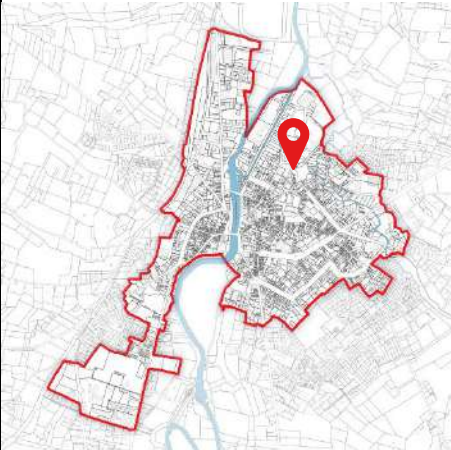
Lien autres fiches actions	3.2.2
Partenaires	Office de Tourisme de la Ténarèze Comité départemental de la course d'orientation du Gers Etablissements scolaires Collège Saint-Exupéry
Dépenses prévisionnel/définitif	4 000 € HT
Plan de financement	Commune de Condom autofinancement : 100 %
Calendrier	Janvier-février 2023 : repérage des stations pour implantation des balises. Mars-avril 2023 : travail de relevé et de cartographie. Mai 2023 : pose des balises.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'utilisateurs des bornes d'orientation (dont nombre d'établissements scolaires et d'élèves) Nombre de téléchargements des cartes Taux de satisfaction des utilisateurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans la volonté de proposer des équipements sportifs diversifiés au territoire élargi.
Participation à la transition écologique du territoire	Cette action permet la mise en valeur et la pérennisation du poumon vert de la commune de Condom qui est aussi un lieu de biodiversité remarquable. De plus, est intégré à cette action le déploiement d'une sensibilisation des populations au respect de la nature et de la protection de la biodiversité.

## FICHE ACTION N° 1.2.6

### PÔLE ADO

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer une offre de services et d'équipements de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Création d'un pôle ado à Condom</b>
Action n°	1.2.6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La Communauté de communes de la Ténarèze souhaite regrouper les services du CIAS à destination des jeunes et des ados sur un seul site, le « Pôle Ado ». Ce site accueillera par exemple le PIJ (point information jeunesse) ou encore la ludothèque. Différents espaces constitueront ce pôle qui proposera aux jeunes plusieurs activités.</p> <p>Le « Pôle Ado » sera installé sur la commune de Condom, dans le bâtiment des cèdres rue Jules Ferry. La CCT a acheté ce bâtiment à la commune de Condom en 2022 qu'elle remet à disposition du CIAS.</p>
Partenaires	<p><u>Financier(s) :</u> CAF</p> <p><u>Autre(s) :</u> CIAS Amicale Laïque</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Achat bâtiment : 268 840 €</p> <p>Travaux et équipements : 170 000 €</p>
Plan de financement	<p><u>Achat bâtiment :</u> CAF 32 : 32 % (86 028 €) CCT autofinancement : 68 % (182 812 €)</p> <p><u>Travaux et équipements :</u> N/A</p>




Calendrier	Octobre 2022 : achat du bâtiment
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Inauguration de l'équipement Taux de fréquentation de l'équipement
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action permet de proposer des services et équipements à destination des jeunes du territoire. Par ailleurs, le rassemblement de services dans un pôle de centralité pour un même public permet une meilleure visibilité et appropriation de ces services.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p> <span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; vertical-align: middle;"></span> Périmètre ORT  <span style="color: red; font-size: 1em; vertical-align: middle;">📍</span> Localisation de l'action </p>

## FICHE ACTION N° 1.2.7

### CITY STADE

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer une offre de services et d'équipements de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Construction d'un City Stade à Valence-sur-Baïse</b>
Action n°	1.2.7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Valence-sur-Baïse
Description de l'action	La commune de Valence-sur-Baïse s'est engagée dans la création d'un City Stade à destination des jeunes de la commune. Cet équipement en usage libre permettra de renforcer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs disponibles sur la commune.
Partenaires	<u>Financier(s):</u> Etat Agence Nationale du Sport (ANS)  <u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Caisse des dépôts (projet éligible prêt PRU PVD et prêt SPL)
Dépenses prévisionnel/définitif	130 000 € HT
Plan de financement	ANS : 50 % DETR : 30 % Valence-sur-Baïse autofinancement : 20 %
Calendrier	Janvier 2023 : Début des travaux Printemps 2023 : Mise en service
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre CTG

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Inauguration de l'infrastructure Nombre d'utilisateurs de l'équipement
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'un tel équipement sportif à Valence-sur-Baïse lui permettra d'attirer des utilisateurs du territoire élargi.
Participation à la transition écologique du territoire	Cet équipement sportif en extérieur nécessitera peu de dépense énergétique dans son fonctionnement. Il est économe en énergie.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p>The map shows a street grid of Valence-sur-Baïse with a red outline indicating the ORT (Operational Reference Territory) perimeter. A red location pin is placed on the map to indicate the specific location of the action. A legend to the right of the map identifies the red outline as 'Périmètre ORT' and the red pin as 'Localisation de l'action'.</p>

## FICHE ACTION N° 1.2.8

### RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer une offre de services et d'équipements de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Rénovation énergétique de l'école élémentaire</b>
Action n°	1.2.8
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Valence-sur-Baïse
Description de l'action	L'école élémentaire de Valence-sur-Baïse présente des faiblesses sur le plan énergétique. L'objet de cette action est de rénover le bâtiment par l'installation de volets isolants afin d'améliorer sa performance énergétique.
Partenaires	<u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Etat Région Occitanie Conseil départemental du Gers
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000 € HT
Plan de financement	N/A
Calendrier	2023 : début des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat bourg-centre de la commune de Valence-sur-Baïse
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution de la classe de performance énergétique du bâtiment
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action permettra à la commune de proposer des infrastructures scolaires moins énergivores.

<p>Participation à la transition écologique du territoire</p>	<p>La rénovation de bâtiments communaux telle que celle des établissements scolaires permet de réduire la consommation énergétique globale de la commune.</p>
<p>Localisation de l'action dans le périmètre ORT</p>	 <p>□ Périmètre ORT</p> <p>📍 Localisation de l'action</p>



## FICHE ACTION N° 1.2.9

### CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES TOITS D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer une offre de services et d'équipements de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Agrandissement de la centrale photovoltaïque sur les toits d'équipements sportifs</b>
Action n°	1.2.9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Valence-sur-Baïse
Description de l'action	Les équipements sportifs situés à Valence-sur-Baïse présentent des panneaux photovoltaïques sur une partie de ses toits. La commune de Valence-sur-Baïse souhaite augmenter la couverture photovoltaïque en utilisant la partie de toit restant et produire ainsi plus d'énergie.
Partenaires	<u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Etat Région Occitanie Communauté de communes de la Ténarèze Caisse des dépôts (projet éligible prêt relance verte)
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre de la commune de Valence-sur-Baïse

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Quantité d'énergie solaire produite
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'insère dans une démarche de production d'énergie renouvelable sur un équipement supra communal.
Participation à la transition écologique du territoire	La commune produit de l'énergie solaire grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses équipements sportifs. Cette installation sur les toits plutôt qu'au sol permet de réduire l'artificialisation des sols.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p data-bbox="1177 1122 1394 1160"> <span style="color: red;">□</span> Périmètre ORT </p> <p data-bbox="1187 1200 1404 1256"> <span style="color: red;">📍</span> Localisation de l'action </p>

## FICHE ACTION N° 1.3.1.1

### VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS DE CONDOM

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer des espaces publics de qualité mis valeur par le développement des mobilités douces
<b>Action nom</b>	<b>Végétalisation des espaces publics</b>
Action n°	1.3.1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Condom
Description de l'action	<p>La commune est très engagée dans le développement de ses parcs et jardins (Gauge, jardin des remparts, ...) pour conserver et pérenniser les différents espaces verts dans une démarche environnementale. Elle a par exemple requalifié le jardin des remparts en jardin de la biodiversité. L'association Tissage a mis en place un projet participatif de potager commun entretenu par de nombreux bénévoles jardiniers locaux, il a été soutenu par la commune. Elle porte également une action sur le poumon vert de Gauge (cf. fiche action 1.2.5).</p> <p>La ville de Condom souhaite végétaliser ses espaces publics minéraux, potentiels îlots de chaleur. L'action est dirigée en priorité sur la place Saint-Pierre. La végétalisation a commencé par l'installation d'arbres en pot qui devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2022. Les essences retenues sont le chêne vert et le troène de Californie.</p> <p>Par ailleurs, la commune souhaite développer des permis de végétaliser à destination de ses habitants. L'idée est de permettre aux habitants de la commune de solliciter une autorisation pour exploiter une portion de l'espace public afin d'y faire pousser de la végétation. Le citoyen devient, via le permis, responsable de la gestion de l'espace public en question. Il s'engage à respecter une charte de végétalisation rédigée par la collectivité. Le permis de végétaliser est une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (AOT).</p>

Lien autres fiches actions	1.2.5
Partenaires	<u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Région Occitanie  <u>Technique(s) :</u> PETR du Pays d'Armagnac
Dépenses prévisionnel/définitif	22 000 € HT
Plan de financement	<u>Pots :</u> Condom autofinancement : 60 %
Calendrier	Fin d'année 2022 : Installation des pots 2023 : Mise en place des permis de végétaliser
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cahiers de la transition Contrat Bourg-centre de Condom
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Installation des pots sur la place Nombre de permis de végétaliser accordés aux habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action aura pour but d'améliorer le cadre de vie et d'embellir le territoire
Participation à la transition écologique du territoire	La végétalisation des espaces urbains permet, au-delà de l'embellissement du cadre urbain, de réduire les effets des îlots de chaleur sur la commune. La végétalisation permet aussi d'atténuer l'imperméabilisation des sols et d'améliorer la qualité de l'air.

## FICHE ACTION N° 1.3.1.2

### VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS DE VALENCE-SUR-BAÏSE

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer des espaces publics de qualité mis valeur par le développement des mobilités douces
<b>Action nom</b>	<b>Végétalisation des espaces publics</b>
Action n°	1.3.1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Valence sur Baïse
Description de l'action	<p>La ville de Valence souhaite végétaliser ses espaces publics minéraux potentiels ilots de chaleur. L'action est dirigée en priorité sur la place de la Bastide où la végétalisation a commencé par l'installation d'arbres en pot en 2022. L'essence retenue a été l'olivier.</p> <p>La commune s'engage à l'insertion d'un cadre paysager dans l'ensemble de ses travaux d'aménagements. Par exemple, le réaménagement du Boulevard du Nord s'est vu attribuer un budget de 100 000 € uniquement pour son aménagement paysager. Le futur réaménagement de la place Voltaire comportera également un volet paysager.</p> <p>Par ailleurs, la commune souhaite développer des permis de végétaliser à destination de ses habitants. L'idée est de permettre aux habitants de la commune de solliciter une autorisation pour exploiter une portion de l'espace public afin d'y faire pousser de la végétation. Le citoyen devient, via le permis, responsable de la gestion de l'espace public en question. Il s'engage à respecter une charte de végétalisation rédigée par la collectivité. Le permis de végétaliser est une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (AOT).</p>



Partenaires	<p><u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Région Occitanie</p> <p><u>Technique(s) :</u> PETR du Pays d'Armagnac</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>4 800 € HT : oliviers</p> <p>100 000 € HT : aménagement paysager boulevard du Nord</p>
Plan de financement	<p><u>Pots :</u> Valence-sur-Baïse autofinancement : 100 %</p>
Calendrier	<p>2022 : Installation des pots</p> <p>2022 : Végétalisation du Boulevard du Nord</p> <p>2023 : Mise en place des permis de végétaliser</p> <p>2024 : Végétalisation de la place Voltaire</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Cahiers de la transition</p> <p>Contrat Bourg-Centre de Valence-sur-Baïse</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Installation des pots sur la place</p> <p>Nombre de permis de végétaliser accordés aux habitants</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action aura pour but d'améliorer le cadre de vie et d'embellir le territoire.</p>
Participation à la transition écologique du territoire	<p>La végétalisation des espaces urbains permet, au-delà de l'embellissement du cadre urbain, de réduire les effets des îlots de chaleur sur la commune. La végétalisation permet aussi d'atténuer l'imperméabilisation des sols et d'améliorer la qualité de l'air.</p>
Annexe	<p><u>Illustration :</u></p> 

## FICHE ACTION N° 1.3.1.3

### VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS DE LA CCT

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer des espaces publics de qualité mis valeur par le développement des mobilités douces
<b>Action nom</b>	<b>Végétalisation des espaces publics</b>
Action n°	1.3.1.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	La communauté de communes de la Ténarèze souhaite diminuer son impact environnemental notamment dans le cadre de projets d'aménagement. Il s'agira notamment de réduire l'imperméabilisation des sols et de végétaliser. Les projets du Centre Salvandy ou encore du Pôle Ado au bâtiment des cèdres intégreront ces éléments.
Lien autres fiches actions	1.2.6 et 2.4.2
Partenaires	<u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Région Occitanie  <u>Technique(s):</u> PETR du Pays d'Armagnac
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cahiers de la transition



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Pourcentage de la surface végétalisée sur le projet par rapport à la surface total du projet.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action aura pour but d'améliorer le cadre de vie et d'embellir le territoire.
Participation à la transition écologique du territoire	La végétalisation des espaces urbains permet, au-delà de l'embellissement du cadre urbain, de réduire les effets des ilots de chaleur sur la commune. La végétalisation permet aussi d'atténuer l'imperméabilisation des sols et d'améliorer la qualité de l'air.

## FICHE ACTION N° 1.3.2.1

### PARCOURS DE MOBILITES ACTIVES DE CONDOM

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer des espaces publics de qualité mis en valeur par le développement des mobilités douces
<b>Action nom</b>	<b>Développement de parcours de mobilité active et accompagnement des piétons et cyclistes</b>
Action n°	1.3.2.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Condom
Description de l'action	<p>La commune de Condom souhaite proposer différents aménagements dans le cadre du développement de parcours de mobilité active. Des accroches vélos ont déjà pu être mises en place. De plus, des installations de panneaux de signalisation (sens interdit) pour vélo sont prévues. En effet, dans le centre bourg où les rues sont étroites les parcours de vélo ont dû être étudiés pour la sécurité des différents usagers.</p> <p>Aussi, à l'avenir, l'idée est d'intégrer des bandes ou pistes cyclables dans chaque réaménagement de voirie. Il est également envisagé de créer une liaison sécurisée entre le collège et le parc de Gauge. Cette liaison aujourd'hui inexistante pourrait être utilisée notamment par les professeurs de sport du collège dans le cadre de leur cours.</p> <p>Par ailleurs, la commune souhaite favoriser l'installation d'un réparateur de vélo. Un réparateur ambulancier (SOS Bike32 pressenti) se rendra ponctuellement et à fréquence régulière sur la commune.</p> <p>Enfin, des réflexions sur la location ou l'aide à l'achat pour les particuliers de Vélo à Assistance Electrique (VAE) sont engagées.</p>

Lien autres fiches actions	1.3.3 et 3.2.3
Partenaires	<u>Technique(s) :</u> PETR du Pays d'Armagnac Communauté de communes de la Ténarèze
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma directeur des mobilités actives du PETR du Pays d'Armagnac Contrat Bourg-Centre de la commune de Condom Cahiers de la transition
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'utilisateurs de vélo sur la commune Nombre d'équipements installés Nombre de clients du réparateur de vélo Nombre d'aides VAE distribuées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objet de développer des mobilités actives non motorisées.
Participation à la transition écologique du territoire	L'accompagnement des mobilités actives permet la réduction d'une partie des déplacements réalisés en voiture. L'action favorise ainsi la réduction des émissions dans le centre bourg de Condom notamment.



## FICHE ACTION N° 1.3.2.2

### PARCOURS DE MOBILITES ACTIVES DE VALENCE-SUR-BAÏSE

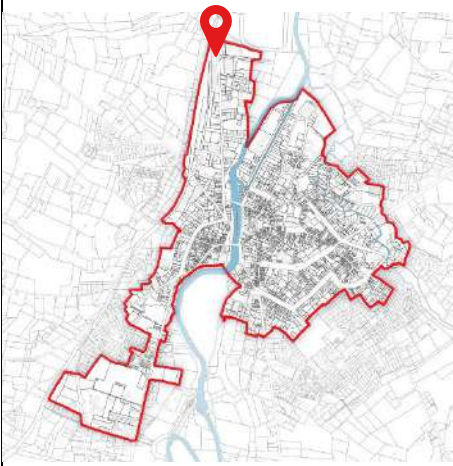
Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer des espaces publics de qualité mis en valeur par le développement des mobilités douces
<b>Action nom</b>	<b>Développement de parcours de mobilité active et accompagnement des piétons et cyclistes</b>
Action n°	1.3.2.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Valence-sur-Baïse
Description de l'action	<p>Valence-sur-Baïse souhaite proposer différents aménagements dans le cadre du développement des parcours de mobilité active sur sa commune. La commune souhaitait pour commencer installer sur sa commune un réparateur de vélo. Le réparateur ambulant SOS Bike32 vient, depuis octobre 2022, le lundi matin toutes les deux semaines sur la place de l'Hôtel de ville.</p> <p>Enfin, des réflexions sont engagées sur l'installation d'une entreprise louant des Vélos à Assistance Electrique (VAE) sur la zone commerciale du Carrefour Contact.</p> <p>Concernant l'aménagement piétonnier du centre bourg, différents projets de réaménagement sont prévus incluant la sécurisation au niveau de la voirie. Cette réflexion sera également portée dans le cadre du projet de liaison entre l'Abbaye de Flaran et la Bastide.</p>
Lien autres fiches actions	3.3.2
Partenaires	<p><u>Technique(s) :</u>          PETR du Pays d'Armagnac          Communauté de communes de la Ténarèze</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A

Plan de financement	N/A
Calendrier	2022 : Première permanence du réparateur de vélo
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma directeur des mobilités actives du PETR du Pays d'Armagnac Contrat Bourg-Centre de la commune de Valence-sur-Baïse Cahiers de la transition
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'utilisateurs de vélo sur la commune Nombre de clients du réparateur de vélo
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objet de développer des mobilités actives non motorisées.
Participation à la transition écologique du territoire	L'accompagnement des mobilités actives permet la réduction d'une partie des déplacements réalisés en voiture. L'action favorise ainsi la réduction des émissions dans le centre bourg de Valence-sur-Baïse notamment.

## FICHE ACTION N° 1.3.3

### ENTREE DE VILLE DE CONDOM ROUTE DE NERAC

Orientation stratégique	Restaurer l'attractivité des cœurs de bourg
Sous-orientation stratégique	Proposer des espaces publics de qualité mis en valeur par le développement des mobilités douces
<b>Action nom</b>	<b>Réaménagement de l'entrée de ville de Condom route de Nérac</b>
Action n°	1.3.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Condom
Description de l'action	Dans le cadre de cette action, il s'agira de réaménager l'avenue d'Aquitaine avec un cheminement piéton et une piste cyclable. Une portion de cette route est aujourd'hui très empruntée par les piétons et cyclistes qui se rendent notamment à l'ESAT de la Terrasse. Une sécurisation de la voirie s'avère nécessaire. Par ailleurs, il sera question de venir requalifier cette entrée de ville.
Lien autres fiches actions	1.3.2 et 3.2.3
Partenaires	N/A
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma des mobilités actives du PETR du Pays d'Armagnac
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cette action a pour objet de développer une mobilité moins dépendante de la voiture.</p>
<p>Participation à la transition écologique du territoire</p>	<p>L'accompagnement des mobilités actives permet la réduction d'une partie des déplacements réalisés en voiture sur ce tronçon.</p>
<p>Localisation de l'action dans le périmètre ORT</p>	 <p> <span style="display: inline-block; border: 1px solid red; width: 15px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Périmètre ORT  <span style="display: inline-block; color: red; font-size: 1em; margin-right: 5px;"></span> Localisation de l'action </p>

## FICHE ACTION N° 2.1.1

### BOUTIQUES A L'ESSAI

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Soutenir le tissu économique local
<b>Action nom</b>	<b>Création de boutiques à l'essai</b>
Action n°	2.1.1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze ou Commune de Condom ou Association des professionnels de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Face au phénomène important de vacance commerciale dans le centre-ville de Condom et à la difficulté d'implantation de nouveaux commerces, il est envisagé de proposer aux professionnels des locaux commerciaux vacants. L'idée est d'installer de nouvelles activités en testant sur une période limitée un projet de boutique. Dans la pratique, il sera question de proposer aux porteurs de projet un local à moindre coût afin de tester leur projet commercial.</p> <p>Cette action fait partie du plan d'actions FISAC.</p>
Partenaires	Etat - FISAC
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	Installation d'une première boutique à l'essai courant 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme FISAC



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de porteurs de projet accompagnés Nombre de boutiques à l'essai pérennisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de proposer une solution pour l'installation de nouveaux commerces et services dans le centre bourg et ainsi de limiter la vacance dans des rues/zones commerciales stratégiques identifiées.

## FICHE ACTION N° 2.1.2

### GUICHET UNIQUE DES ENTREPRISES

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Soutenir le tissu économique local
<b>Action nom</b>	<b>Création d'un guichet unique des entreprises</b>
Action n°	2.1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Les professionnels du commerce et de l'artisanat de la Ténarèze sont confrontés à différents obstacles dans le développement de leurs activités. Comme dans de nombreux territoires ruraux, l'éloignement géographique de l'ensemble des acteurs accompagnant leurs projets est un frein. De la même manière, la nécessité de s'adresser à des acteurs multiples non réunis sur un même lieu complexifie les démarches.</p> <p>Afin d'accompagner les entreprises, le territoire a le projet de se doter d'un « Guichet Unique ». Il s'agit de créer une entrée où les professionnels peuvent être accompagnés : exposer leur requête, être orientés vers le bon interlocuteur et obtenir si nécessaire un rendez-vous.</p> <p>Le premier objectif est de consolider une page d'informations aux entreprises sur le site internet de la CCT et d'en faire la communication. Plusieurs partenaires ont été identifiés et leurs coordonnées sont relayées sur le site internet de la CCT et diffusées aux entreprises en fonction de leurs besoins. Il convient de développer ces relations et de les formaliser, de communiquer auprès des entreprises et de créer des outils adaptés.</p>
Lien autres fiches actions	2.3.2

Partenaires	<u>Technique(s) :</u> Chambres consulaires (de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat, d'agriculture) Gers développement Région (AD'OCC, ...) ADIE Initiative Gers Réseau entreprendre BPI France Partenaires de l'emploi et de la formation (pôle emploi, la mission locale, AGEFIP, CFA, universités,...)
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	2022 : Travail déjà engagé, à poursuivre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Politique locale du commerce de la CCT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de porteurs de projet accompagnés Visite sur la page d'informations aux entreprises de la CCT
Conséquence sur la fonction de centralité	La consolidation d'un guichet unique aux entreprises permettra de faciliter l'installation de nouvelles activités économiques et de mieux accompagner celles déjà en place.
Participation à la transition écologique du territoire	Dans l'accompagnement à l'installation d'entreprises, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la CCT ont souhaité lancer l'opération Eco-Défis. En effet, la CCT s'engage à accompagner, avec la CMA, les artisans et commerçants qui s'impliquent dans la réduction de leur impact sur l'environnement. Ils peuvent ainsi obtenir le label Eco-Défis, reconnaissance de leur action. Ce label leur offre, en outre, une communication et une visibilité renforcée auprès des clients et partenaires.

## FICHE ACTION N° 2.1.3

### CLUBS D'ENTREPRISES

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Soutenir le tissu économique local
<b>Action nom</b>	<b>Création et animation de clubs d'entreprises</b>
Action n°	2.1.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Les clubs d'entreprises permettent le regroupement d'entreprises locales d'un même secteur dans l'objectif de construire un réseau et de favoriser leurs échanges. Par ailleurs, cela leur permet aussi de mutualiser leurs moyens dans le cadre de certains projets (par exemple pour la formation de leurs salariés). L'animation de ces clubs pourra être impulsée par la CCT mais sera ensuite à la charge des professionnels du territoire. L'espace coworking, en développement, a été identifié comme pouvant être un lieu d'échanges sur des problématiques communes pour les entreprises du territoire.</p> <p>La finalisation de l'inventaire des ZAE, prévue en aout 2023, permettra une connaissance fine des acteurs économiques des zones d'activités du territoire ainsi que de leurs besoins ce qui facilitera la mise en place de ces clubs.</p>
Lien autres fiches actions	2.1.2, 2.3.2 et 2.4.1
Partenaires	<p><u>Technique(s) :</u>            Chambres consulaires (de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat, d'agriculture)            Gers développement</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A

Calendrier	2023 : organisation des clubs Années suivantes : animation des clubs
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Politique locale du commerce de la CCT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de réunions Nombre de participants Nombre de clubs d'entreprises créés et secteurs d'activité ou thématiques concernés
Conséquence sur la fonction de centralité	La création et l'animation de clubs d'entreprises permettra d'impulser une dynamique territoriale autour de l'emploi et de l'économie en créant du lien entre les entreprises, moteurs de l'attractivité du territoire.



## FICHE ACTION N° 2.1.4

### ETUDE SHOP IN

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Soutenir le tissu économique local
<b>Action nom</b>	<b>Réalisation d'une étude commerciale : SHOP IN</b>
Action n°	2.1.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	La Communauté de communes de la Ténarèze a souhaité commander la réalisation d'un diagnostic prédictif flash du contexte commercial et de la résilience commerciale. Le diagnostic devait permettre de définir des axes prioritaires d'intervention permettant le maintien des activités existantes et favoriser l'implantation de nouveaux commerces. Ce diagnostic concernait deux périmètres principaux à savoir les communes labellisées PVD : Condom et Valence-sur-Baïse.
Lien autres fiches actions	2.1.1 et 2.3.1
Partenaires	<u>Financier(s) :</u> Caisse des dépôts  <u>Technique(s) :</u> SCET
Dépenses prévisionnel/définitif	12 300 €
Plan de financement	Caisse des dépôts : 100% (12 300 €)
Calendrier	Mars 2022 : Début de l'étude Septembre 2022 : Rendu de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme FISAC

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livrable de l'étude remis
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude permet d'engager une stratégie de développement de l'offre commerciale dans les centres bourgs en accord avec les besoins de Condom et de Valence-sur-Baïse.

## FICHE ACTION N° 2.2.1

### CELLULE ATTRACTIVITE

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Gagner en visibilité et améliorer l'accueil des jeunes actifs
<b>Action nom</b>	<b>Création d'une cellule d'attractivité</b>
Action n°	2.2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La Communauté de communes de la Ténarèze souhaite proposer un outil facilitant l'accueil de toutes nouvelles installations sur le territoire : nouveaux ménages, nouvelles entreprises, nouveaux services ou nouvelles activités.</p> <p>Premièrement, il s'agira de recenser les besoins potentiels des nouveaux arrivants afin de leur proposer des réponses adaptées. Il sera également question de recenser les contacts spécifiques en fonction des sujets (éducation, emploi, habitat, ...). Enfin, l'objectif sera de communiquer de manière efficace afin que les nouveaux arrivants s'approprient facilement tout ce que peut leur offrir le territoire. Cette cellule, dotée de supports de communication adaptés (à définir : flyer, page internet, accueil physique,...), permettra de les orienter et de faciliter leurs démarches.</p>
Partenaires	Communes de la CCT, OT, CIAS, associations locales, partenaires de l'emploi et de la formation, etc.
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création du portail (ou de l'outil retenu) Nombre de visites sur le portail Nombre d'installations sur le territoire Enquête de satisfaction des nouveaux installés
Conséquence sur la fonction de centralité	La cellule d'attractivité permettra l'installation de nouveaux arrivants sur le territoire en leur facilitant l'identification des services et des commerces disponibles.

## FICHE ACTION N° 2.3.1

### OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Renforcer la structuration du tissu économique
<b>Action nom</b>	<b>Création d'un observatoire économique</b>
Action n°	2.3.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Pour adapter au mieux les politiques publiques, il est indispensable de mieux connaître et d'appréhender les dynamiques économiques en cours. C'est pourquoi la CCT a souhaité se doter d'un observatoire économique : véritable outil de compréhension et d'analyse de phénomènes économiques (l'évolution de la vacance, le déplacement des commerces, l'impact du e-commerce, ...).</p> <p>Cette action est bien engagée puisqu'à ce jour, la CCT a déjà fait l'acquisition du logiciel « Atelier Economique » développé par Economie et Territoire. Celui-ci génère des plans, agrège des bases de données statistiques pour permettre une meilleure compréhension des dynamiques en cours sur le territoire. Le logiciel est mis à jour au fur et à mesure de la publication des données du territoire. Il permet également de centraliser les échanges de la CCT avec les établissements et les propriétaires de locaux professionnels. L'observatoire amène une meilleure traçabilité et une connaissance plus fine des entreprises du territoire.</p> <p>La CCT s'appuiera sur cet outil pour accompagner le développement économique du territoire.</p>
Lien autres fiches actions	2.1.1, 2.1.4 et 2.3.2
Partenaires	<u>Technique(s) :</u> Economie et Territoire Office de tourisme de la Ténarèze Association de professionnels de la Ténarèze



Dépenses prévisionnel/définitif	2022 : 3 815 € HT 2 815 € HT /an pour les prochaines années
Plan de financement	CCT autofinancement : 100%
Calendrier	2022 : Acquisition de l'outil
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Politique locale du commerce de la CCT Programme FISAC
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'acteurs économiques recensés sur l'outil
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de surveiller l'évolution des implantations commerciales, d'analyser l'évolution de l'offre commerciale et d'anticiper les risques de fermeture d'entreprises sur les communes labelisées PVD.

## FICHE ACTION N° 2.3.2

### ASSOCIATION DE PROFESSIONNELS DE LA TÉNAREZE

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Renforcer la structuration du tissu économique
<b>Action nom</b>	<b>Création d'une association de professionnels de la Ténarèze</b>
Action n°	2.3.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze et l'association elle-même à terme
Description de l'action	<p>La création d'une union de professionnels à l'échelle de la Ténarèze est une priorité de la politique locale du commerce de la CCT. Cette union permettra de réunir les différentes associations ou groupes déjà existants. L'ensemble des commerces et entreprises du territoire pourra adhérer à cette union. Elle proposera à ses adhérents, au-delà de publicité et de promotion, des services élargis, notamment en termes d'information, de mise en réseau, d'accompagnement face aux nouvelles technologies et aux mutations du commerce.</p> <p>Par ailleurs, cette union devrait avoir pour mission la gestion d'un outil numérique collectif qui est le site « Consommons en Ténarèze ». Ce site a pour objectif de promouvoir les commerces et activités du territoire, c'est un site vitrine de recensement mais il propose également la vente en ligne.</p> <p>Le programme FISAC de la Ténarèze prévoit un soutien financier dans la mise en place de cette action.</p>
Lien autres fiches actions	2.1.2 et 2.1.3
Partenaires	Associations et groupements de professionnels du territoire Communes de la CCT (Condom, Valence, ...) Chambres consulaires (de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat, d'agriculture)

Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	FISAC (Etat) : 30% (max 12 600 €) CCT : max 20 000 € L'association de professionnels de la Ténarèze > 30%
Calendrier	Fin 2022 : Assemblée Générale constitutive pour constituer l'association à l'échelle intercommunale
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Politique locale du commerce de la CCT Programme FISAC
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de l'association et des statuts Nombre d'adhérents Nombre de communes représentées (rayonnement sur le territoire)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action permettra de créer du lien entre les professionnels et de faire émerger des projets communs. L'union permettra aussi de renforcer la visibilité à l'échelle intercommunale du tissu économique. Le réseau sera, de fait, un soutien aux entreprises du territoire.

## FICHE ACTION N° 2.3.3

### PÔLE VIANDES

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Renforcer la structuration du tissu économique
<b>Action nom</b>	<b>Pôle Viandes : Installation d'un abattoir, d'un atelier de découpe et d'un plateau technique pour la formation aux métiers de la viande</b>
Action n°	2.3.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Le projet "Pôle Viandes" vise la création, sur la commune de Condom, d'un abattoir, d'un atelier de découpe et d'un plateau technique pour la formation aux métiers de la viande. Ce nouvel équipement devra répondre aux besoins du territoire notamment en offrant un service d'abattage, absent depuis 2017 (date de fermeture de l'abattoir de Condom). L'équipement permettra également le renforcement des circuits-courts, la formation des acteurs de la filière viande et le développement de nouveaux marchés. Cet équipement est basé sur un triptyque : protection animale, bien être humain et respect de l'environnement. Les circuits courts seront privilégiés pour la vente des produits. Ces engagements impliqueront, de fait, davantage d'investissements financiers et techniques.</p> <p>Le projet doit être multi-espèces (bovins, petits ruminants, porcins, gibier, etc.) et dimensionné en fonction des apports locaux. Le projet sera au service des filières de qualité sur le territoire et devra obtenir la labellisation BIO.</p> <p>Le site du projet a déjà été identifié et la CCT a acquis une unité foncière pour l'y implanter. Le montage juridique doit encore être affiné, il devra cependant s'agir d'un partenariat public/privé. Ce projet s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du PETR du Pays d'Armagnac et pourrait également être un atout au niveau du département du Gers qui dispose également d'un PAT.</p>

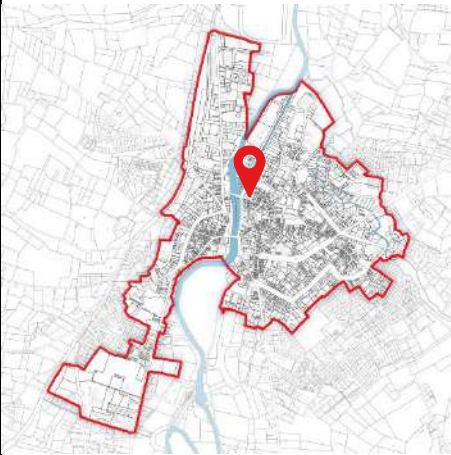
Partenaires	<u>Financier(s) :</u> Etat  <u>Financier(s) potentiel(s) :</u> DREAL DDT Région Occitanie Caisse des dépôts (projet éligible prêt SPL)  <u>Technique(s) :</u> Communautés de communes et communes associées au projet Acteurs de la filière viande (éleveurs, bouchers, grossistes) PETR du Pays d'Armagnac
Dépenses prévisionnel/définitif	14 300 000 €
Plan de financement	<u>Achat de terrains et création de la voie d'accès :</u> Etat - DETR 2019 : 132 697,51 €  <u>Etudes et conception :</u> Etat - DETR 2020 : 160 000 €
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Début des travaux Inauguration du lieu Tonnage en abattage/découpe Nombre de personnes formées et nombre de formations proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Il s'agit dans le cadre de cette action de créer un équipement structurant pour la filière viande sur le territoire.
Participation à la transition écologique du territoire	Pour les éleveurs, le développement de ce projet leur permettra de réduire les transports entre leur exploitation et le lieu d'abattage et de découpe et donc de réduire les émissions liées au transport. De plus, ce projet renforcera pour le territoire une offre de produits locaux et de qualité respectant les normes bio françaises.



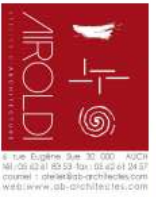
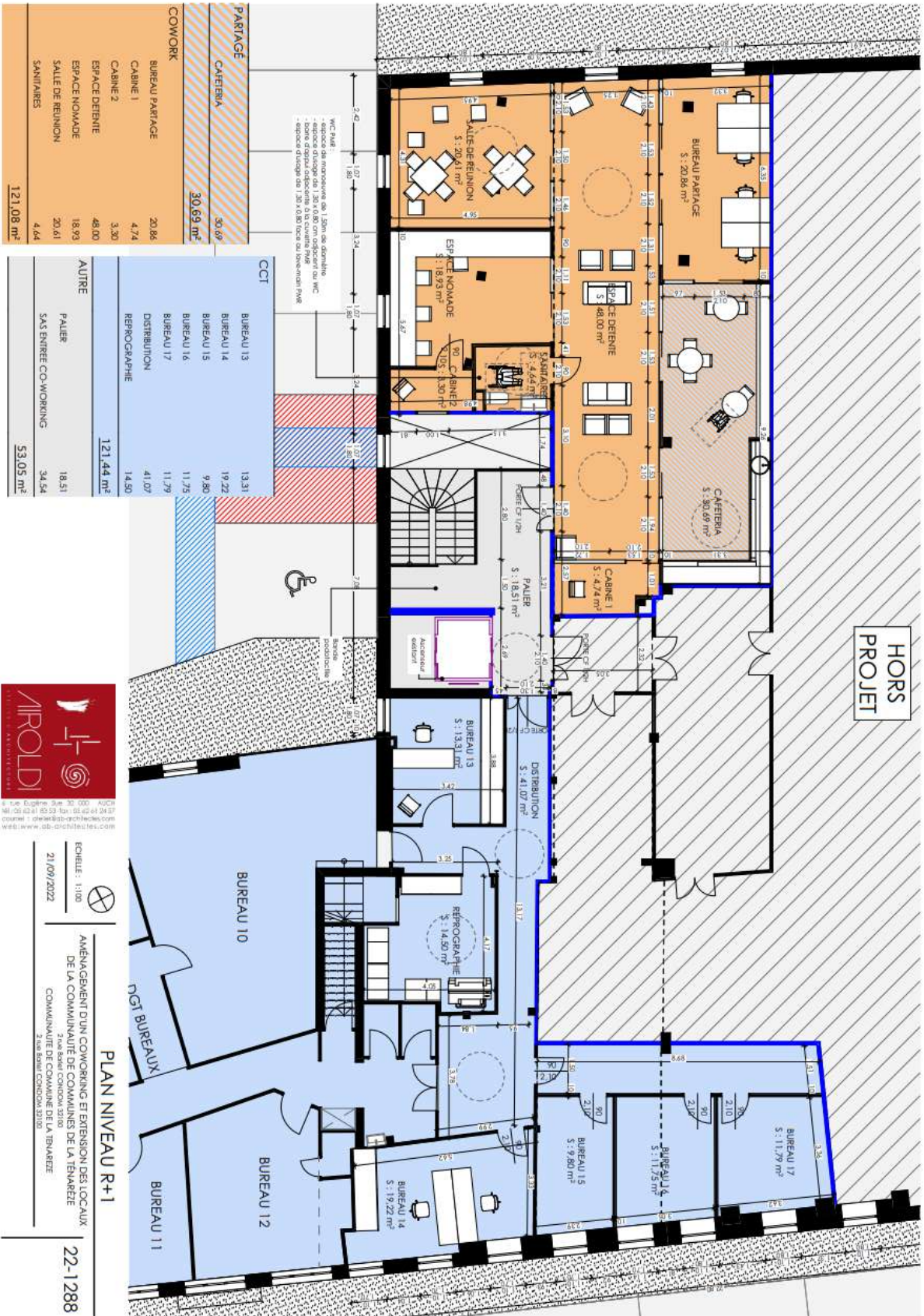
## FICHE ACTION N° 2.4.1

### ESPACE DE COWORKING

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Offrir des infrastructures de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Création et animation d'un espace test de coworking</b>
Action n°	2.4.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La CCT souhaite proposer sur son territoire un espace de coworking sur la commune de Condom. Dans un premier temps, une phase test est prévue avec l'ouverture dans des locaux adjacents à ceux de la CCT. Ce projet répond à un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaire les besoins de publics déjà identifiés,</li> <li>- Définir un cahier des charges précis pour le futur espace économique du centre Salvandy.</li> </ul> <p>L'espace de Coworking proposera des horaires d'ouvertures élargies et disposera de la connectique nécessaire au travail à distance. Les publics ciblés sont les travailleurs indépendants, les télétravailleurs, les personnes nomades ou en coworkation, les étudiants et les porteurs de projets. Cet espace disposera également d'un espace détente et d'une cuisine que pourront partager le personnel de la CCT et les usagers de l'espace.</p> <p>L'espace test couvre une superficie de 150 m<sup>2</sup>, une étude de faisabilité a été réalisée et les esquisses du cabinet d'architecte sont faites. Le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2023. Un loyer sera versé au propriétaire, un investissement d'aménagement de l'ordre de 25 000 € est prévu.</p>
Lien autres fiches actions	2.2.1 et 2.4.2
Partenaires	Propriétaire du local Futurs utilisateurs

Dépenses prévisionnel/définitif	<p>2023 : 25 000€ d'aménagement initial + prorata d'un loyer annuel de 18 000€</p> <p>2024 et années suivantes : 18 000€ de loyer / an + fluides</p>
Plan de financement	CCT autofinancement : 100%
Calendrier	Mai 2023 : ouverture de l'espace
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Ouverture de l'espace</p> <p>Taux de remplissage moyen de l'espace</p> <p>Nombre d'occupants</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action doit permettre d'attirer de nouveaux profils de travailleurs sur le territoire en leur facilitant l'accès à des bureaux partagés. L'espace de coworking permet également de créer un réseau d'acteurs économiques usagers de ce lieu.
Participation à la transition écologique du Territoire	<p>Le développement d'un espace de coworking sur le territoire permet de soutenir cette pratique qui s'insère dans les nouvelles façons de travailler. Au-delà d'être un levier pour le développement économique, le coworking permet aussi la réalisation d'économie d'énergie et permet de réduire les déplacements des télétravailleurs dont le lieu de travail est éloigné du territoire.</p> <p>Il permet également la rationalisation d'espaces de travail et la mutualisation d'outils de bureautique.</p>
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p> <span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; vertical-align: middle;"></span> Périmètre ORT         </p> <p> <span style="color: red; font-size: 1.2em; vertical-align: middle;">📍</span> Localisation de l'action         </p>





## FICHE ACTION N° 2.4.2

### CENTRE SALVANDY

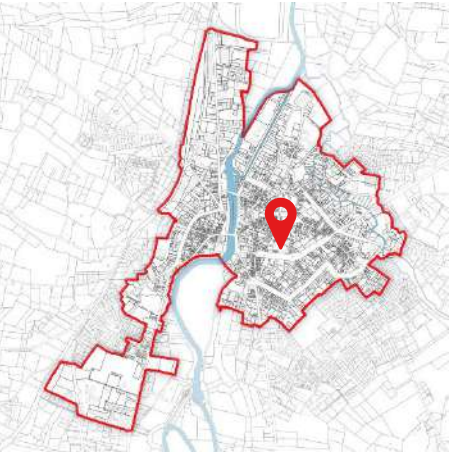
Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Offrir des infrastructures de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Projet Salvandy : Rénovation des bâtiments Salvandy pour l'installation d'un centre de services économique, judiciaire et administratif</b>
Action n°	2.4.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La Communauté de communes de la Ténarèze porte un grand projet de rénovation d'une friche patrimoniale et de création d'un centre de services économique, judiciaire et administratif au cœur de la sous-préfecture de Condom. Ce projet est très ambitieux, tant par sa dimension que par son programme. Il s'inscrit parfaitement dans les objectifs des politiques publiques de revitalisation et de consolidation des territoires ruraux fragiles.</p> <p>Le centre Salvandy est un ensemble immobilier de plus de 3 000 m<sup>2</sup> au cœur de la ville de Condom. Les bâtiments ont été construits entre le XV<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle et une partie est classée aux Monuments Historiques. Ce site nécessite de lourds travaux. Les trois pôles envisagés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un pôle juridique (Tribunal de proximité) ;</li> <li>- Un pôle économique (infrastructures nécessaires à l'installation et au développement d'entreprises et de travailleurs) ;</li> <li>- Un pôle de services administratifs communautaires (dont la CCT et le CIAS) ainsi qu'un pôle médico-social.</li> </ul> <p>Le projet se trouve aujourd'hui en phase APD (avant-projet définitif). Il sera réalisé en plusieurs phases de travaux</p>



	jusqu'en 2028 sachant que la livraison du tribunal de proximité doit être effective pour le tout début 2025.
Lien autres fiches actions	1.3.1.3 et 2.4.1
Partenaires	<p><u>Financier(s) :</u> Etat</p> <p><u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Europe Région Occitanie Département du Gers Fondation du Patrimoine Fonds privés Caisse des dépôts (projet éligible prêt GPI Ambre)</p> <p><u>Technique(s) :</u> Commune de Condom PETR du Pays d'Armagnac</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	11 000 000 € HT
Plan de financement	<p><u>Etat :</u> DETR 2021 (déconstruction) : 355 926,50 € DETR 2022 (réhabilitation aile ouest) : 500 000 €</p>
Calendrier	<p>Début 2025 : Livraison du Tribunal Fin 2027 : Livraison de l'ensemble des ailes</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre de la commune de Condom
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Entrée du tribunal Inauguration par tranche</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet de pôle d'attractivité rayonnera bien au-delà des limites du territoire et renforcera ainsi sa fonction de centralité.
Participation à la transition écologique du territoire	<p>Le regroupement des services et la mutualisation des outils permet la réduction des déplacements. Ce projet de rénovation sera de grande qualité architecturale et environnementale.</p> <p>Par ailleurs, ce bâtiment intégrera des espaces de</p>



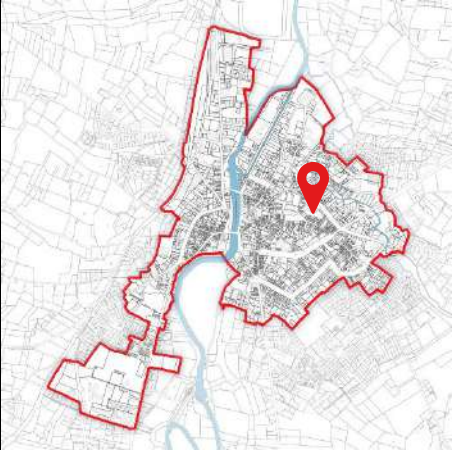


	végétalisation permettant une moindre imperméabilisation des sols.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p data-bbox="1182 607 1406 645">□ Périmètre ORT</p> <p data-bbox="1193 685 1417 745">📍 Localisation de l'action</p>

## FICHE ACTION N° 2.4.3

### HALLE DU MARCHÉ COUVERT DE CONDOM

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des pôles structurants pour le territoire
Sous-orientation stratégique	Offrir des infrastructures de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Transformation de la Halle du marché couvert à Condom</b>
Action n°	2.4.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Condom
Description de l'action	<p>La ville de Condom s'est lancée dans le projet de rénovation de la Halle de son marché couvert situé en plein cœur de bourg. A l'origine le projet a émané de la volonté de rendre cet équipement plus visible et d'en augmenter son usage. Cet équipement de 1500 m<sup>2</sup> est enclavé et n'est pas clairement identifiable par sa fonction. L'objectif de cette rénovation sera donc de créer une identité propre au marché et de l'ouvrir davantage à son environnement extérieur.</p> <p>Aujourd'hui, l'équipement accueille le marché traditionnel du mercredi matin et le marché du samedi matin. Le projet porte la volonté de créer un lieu de vie, un espace public vivant. Certaines parties du bâtiment pourraient être ouvertes sur d'autre créneau que ceux des marchés pour y effectuer d'autres activités.</p> <p>Un concours d'architectes a été organisé et le jury a rendu son verdict. Les travaux pourront commencer en juin 2023.</p>
Partenaires	<p>Financier(s) potentiel(s) :</p> <p>Etat (DETR) Région Occitanie Conseil Départemental du Gers Caisse des dépôts (projet éligible prêt SPL)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	1 020 800 € HT

Plan de financement	Condom autofinancement : 20 %
Calendrier	2023 : Début des travaux 2024 : Ouverture
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre de la commune de Condom
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Nombre d'exposants sur le marché (par rapport à avant) Nombre de personnes fréquentant le marché L'amplitude des heures et des jours d'ouverture au public
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce marché dynamique, véritable pôle économique à Condom, constituera un lieu de vie, de rencontres et de lien social.
Participation à la transition écologique du territoire	La commune de Condom accompagne par cette action l'organisation de la vente en circuit court pour les producteurs du territoire : un gage de réduction des émissions dues au transport des produits alimentaires. Les producteurs condomois représentent 23% des exposants, 61% sont gersois et le reste sont originaires du Lot-et-Garonne. La rénovation de la halle du marché permettra aussi une meilleure performance énergétique du bâtiment (isolation par le sol notamment).
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p> <span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px; vertical-align: middle;"></span> Périmètre ORT  <span style="color: red; font-size: 1.2em; vertical-align: middle;">📍</span> Localisation de l'action </p>

## FICHE ACTION N° 3.1.1.1

### POLITIQUE FACADE DE CONDOM

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Valoriser le patrimoine bâti existant
<b>Action nom</b>	<b>Mise en place d'une politique façade dans les centres-bourgs</b>
Action n°	3.1.1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Condom
Description de l'action	<p>La ville de Condom souhaite prolonger et renforcer sa politique façade déjà engagée. La politique façade vise à rénover les façades dégradées notamment dans le centre-bourg en identifiant les secteurs prioritaires. La volonté est de rénover les façades en suivant le plan de rénovation de la ville îlot par îlot. Aujourd'hui le périmètre concerné est défini autour d'axes stratégiques comme les rues Jules Ferry, Barlet, Baradet, Sénéchal ou encore des Armuriers (cf. Plan en annexe).</p> <p>En 2022, 9 dossiers ont été déposés.</p> <p>Le montant de l'aide allouée par la commune correspond à une somme équivalant à la moitié de la dépense engagée pour la réalisation des travaux et plafonnée à 2 000 euros. Une aide de 200 euros pour la réalisation de travaux de peinture de l'ensemble des menuiseries est aussi prévue. Par ailleurs, une majoration supplémentaire de 200 euros est aussi prévue pour l'utilisation de matériaux écologiques pour le traitement des façades et/ou destinés à économiser l'énergie. Enfin, une majoration de 500 € prévue dans le cas de travaux en complément d'une rénovation de logement pour : lutte habitat indigne et dégradé, maîtrise de l'énergie adaptation des logements aux besoins des personnes âgées ou lutte contre la vacance.</p>



Lien avec autres FA	1.1.2
Partenaires	N/A
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	Selon les demandes déposées
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg Centre de la commune de Condom
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers déposés Nombre de façades rénovées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet la rénovation et l'embellissement du centre bourg sur des axes stratégiques pour améliorer le cadre de vie et attirer de nouveaux ménages à s'installer.
Annexe	<u>Plan des axes concernés par le plan façade</u>

 Façades concernées par le plan façade





## FICHE ACTION N° 3.1.1.2

### POLITIQUE FACADE DE VALENCE-SUR-BAÏSE

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Valoriser le patrimoine bâti existant
<b>Action nom</b>	<b>Mise en place d'une politique façade dans les centres-bourgs</b>
Action n°	3.1.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Valence-sur-Baïse
Description de l'action	La commune de Valence-sur-Baïse souhaite mettre en place une politique façade sur sa commune. Les axes stratégiques sur lesquels les aides à la rénovation de façade seront appliquées sont les arcades autour de la place de l'Hôtel de ville jusque dans la rue Victor Hugo. En effet, les arcades ont été identifiées comme les points prioritaires dans le cadre de cette politique façade.
Partenaires	N/A
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	2023 : Mise en place de la politique façade
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre de la commune de Valence-sur-Baïse
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers déposés Nombre de façades rénovées

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cette action permet la rénovation et l'embellissement du centre bourg sur des axes stratégiques pour améliorer le cadre de vie et attirer de nouveaux ménages à s'installer.</p>
<p>Annexes</p>	<p><u>Plan des axes concernés par le plan façade</u></p>

— Façades concernées par le plan façade



## FICHE ACTION N° 3.1.2

### INSCRIPTION DU CŒUR DE BOURG DE CONDOM DANS UN PERIMETRE SPR

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Valoriser le patrimoine bâti existant
<b>Action nom</b>	<b>Réalisation d'une étude pour l'inscription du cœur de bourg de Condom dans un périmètre SPR</b>
Action n°	3.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La Communauté de communes souhaite étudier l'opportunité d'inscrire en Site patrimonial remarquable (SPR) le centre bourg de Condom. Cette inscription permet de poser des règles pour la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur du centre-bourg, d'un point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager.</p> <p>Dans un premier temps, il s'agira de réaliser une étude préalable pour justifier d'un intérêt architectural, archéologique, artistique ou paysager. L'étude doit également permettre d'identifier un périmètre pertinent. Si l'intérêt est avéré, il s'agira de suivre la procédure de classement au titre du SPR et d'élaborer un outil de gestion du SPR.</p>
Partenaires	<u>Technique(s) :</u> ABF CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A

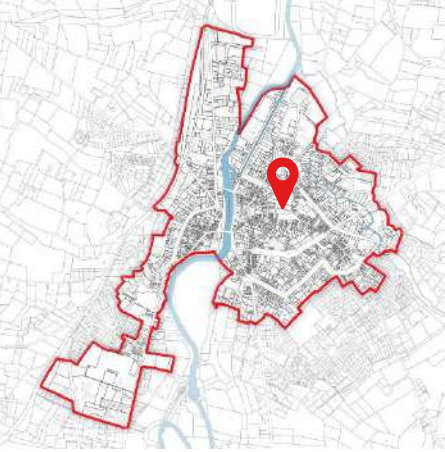
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre de la commune de Condom
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Inscription du cœur de bourg de Condom dans un périmètre SPR
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra d'accompagner la rénovation du centre bourg en définissant des règles claires sur des périmètres donnés.

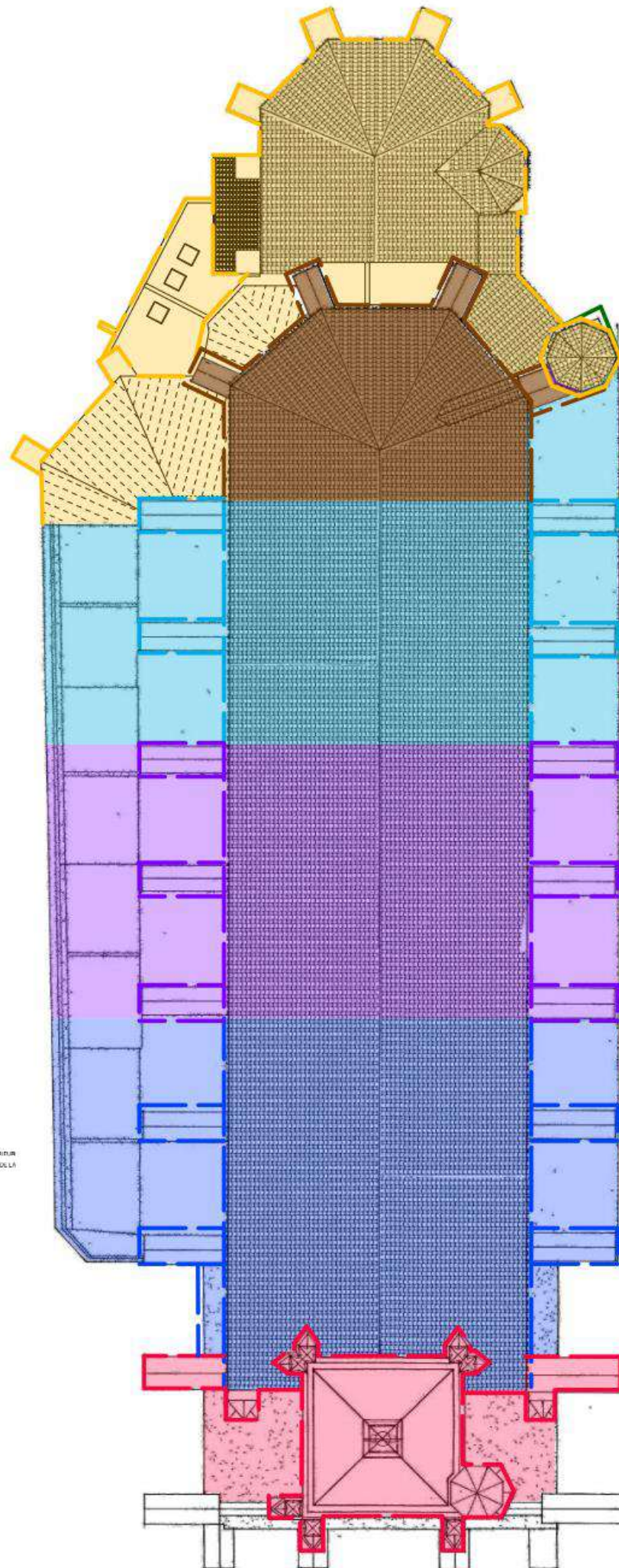
## FICHE ACTION N° 3.1.3

### CATHEDRALE SAINT PIERRE

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Valoriser le patrimoine bâti existant
<b>Action nom</b>	<b>Rénovation de la cathédrale Saint-Pierre</b>
Action n°	3.1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Condom
Description de l'action	<p>Après de nombreuses constatations de dégradation sur la cathédrale Saint Pierre, le projet de sa rénovation a été défini comme étant une des priorités pour la commune depuis 2016. Véritable site emblématique, au cœur de la cité épiscopale, et vecteur de l'attrait touristique de la commune, la volonté de rénovation de la cathédrale Saint Pierre était évidente.</p> <p>L'intervention la plus urgente concerne la réfection de la toiture et la charpente du chœur dont l'état de conservation s'est beaucoup dégradé lors des dernières années. Le projet s'étale sur 4 phases et 10 sous-phases afin de rénover l'ensemble des éléments de la cathédrale (charpente du chœur, chevet, chapelle d'axe, clocher, chapelles, haut vaisseau et terrasses des chapelles). La durée estimée pour l'ensemble des travaux est de 7 ans.</p>
Partenaires	<p><u>Financier(s) :</u> Etat – DRAC</p> <p><u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Région Occitanie Conseil départemental du Gers Caisse des dépôts (projet éligible prêt SPL)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	3 810 000 €



Plan de financement prévisionnel	DRAC 50 % Condom autofinancement : > 20 %
Calendrier	Phase 1 : 2023 - 2024 Phase 2 : 2024 - 2026 Phase 3 : 2026 Phase 4 : 2027 - 2029
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Plan Etat Région Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des différentes phases de travaux Fréquentation touristique du lieu
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action qui permet la rénovation d'un site emblématique, vecteur de l'attrait touristique pour la ville de Condom permet de consolider l'attractivité de la commune.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p>The map shows the town of Condom with a red outline indicating the ORT (Operational Urban Territory) perimeter. A red location pin is placed in the center of the town, marking the specific site of the action. A legend to the right of the map identifies the red outline as 'Périmètre ORT' and the red pin as 'Localisation de l'action'.</p>
Annexes	<u>Schéma phasage des travaux</u> extrait de l'« étude d'avant-projet définitif » (mars 2022)



- PHASE 1 - RAVIÈREMENT DU CHOEUR, ÉLEVATIONS DU CHOEUR ET CHAPELLE SAINT**
- 1A - CHARPENTE, COUVERTURE DU CHOEUR, ÉLEVATIONS HAUTES DU CHOEUR ET PARTIE SUPÉRIEURE
- 1B - CHAPELLE DAXE, CHAPELLES LATÉRALES, ÉQUALIERS NORD ET SUD, PARTIE SUPÉRIEURE DE LA
- PHASE 2 - PARTIE HAUTE DU CLOÏTRE**
- 2A - COURONNEMENT
- 2B - ÉTAGE DU DÉFFOÏ (NIVEAU 4)
- 2C - ÉTAGE DES GRANDES RAIES (NIVEAU 3)
- 2D - PAVEMENTS DES DEUX PIGNONS DE LA NEF ET CONTREFORT D'ANGLE
- PHASE 3 - ÉLEVATION SUD DES CHAPELLES**
- PHASE 4 - COUVERTURE ET ÉLEVATIONS DU HAUT VANDREAU ET TERRASSES DES CHAPELLES**
- 4A - ZONE EST (EXCEPTÉ CHEVET)
- 4B - ZONE CENTRALE
- 4C - ZONE OUEST



Ech 1:200eme  
0 1 5 10 m

## FICHE ACTION N° 3.2.1

### EQUIPEMENTS PORTUAIRES ET ITINERANCE FLUVIALE

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Valoriser les activités de nature et la fréquentation de la Baïse
<b>Action nom</b>	<b>Amélioration des équipements portuaires sur la Baïse et promotion de l'itinérance fluviale</b>
Action n°	3.2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La Communauté de communes de la Ténarèze, gestionnaire des ports de Condom et de Valence-sur-Baïse, souhaite s'engager dans un développement fluvestre respectueux de l'environnement. L'objectif de cette action est d'améliorer les équipements portuaires sur la Baïse. Dans le cadre de cette amélioration des équipements pour la pratique du bateau et du vélo, deux labels sont visés. Premièrement le label « Pavillon Bleu » pour les ports de Condom et de Valence et le label « Accueil Vélo » qui a déjà été accordé à la capitainerie de Condom. Il s'agira d'étudier la possibilité d'obtenir ces labels et de réaliser les aménagements nécessaires à leur attribution.</p> <p>Des travaux d'accessibilité au niveau du port de Valence-sur-Baïse ont déjà été réalisés et plusieurs aménagements sont prévus comme l'installation de supports de communication de sensibilisation à la préservation de la biodiversité de la Baïse. Des équipements vélos doivent aussi être installés aux ports : des racks à vélo et des stations de réparation et de gonflage.</p> <p><i>Fluvestre définition : Le tourisme fluvestre est l'art de mettre en lien les activités liées à la voie d'eau et celles de ses berges. C'est le mariage du fluvial et du terrestre.</i></p>
Lien avec autres FA	1.3.2, 3.2.2, 3.2.4 et 3.3.2



Partenaires	Condom Valence-sur-Baïse Office de Tourisme de la Ténarèze PETR du Pays d'Armagnac Conseil Départemental du Gers Conseil Régional
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre Contrat Grand Site Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Obtention du label Pavillon Bleu Fréquentation des ports sur la Baïse Taux de satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation d'aménagements dans les ports de Condom et de Valence-sur-Baïse permettra d'améliorer le cadre de vie en proposant des activités de loisirs autour de la Baïse qui lie le territoire.
Participation à la transition écologique du territoire	L'accessibilité à la Baïse permet le développement d'activités de nature autour de ce cours d'eau. Favoriser les activités de nature dans le cadre du développement touristique permet la mise en valeur dans un premier temps de nos espaces naturels et de notre biodiversité. Cela implique son entretien et sensibilise à sa préservation. Par ailleurs, la présence de la ressource en eau constitue un réel enjeu pour l'avenir du territoire, il faut la préserver. Les différentes activités développées autour de l'itinérance fluviale devront se pratiquer dans le respect de ce milieu. Le Label environnemental et touristique, « Pavillon Bleu », viendra qualifier les ports qui bénéficieront d'aménagements et d'équipements permettant aux usagers le respect de l'environnement.

## FICHE ACTION N° 3.2.2

### EQUIPEMENTS POUR ITINERANCE DOUCE

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Valoriser les activités de nature et la fréquentation de la Baïse
<b>Action nom</b>	<b>Développement d'équipements sur le territoire afin de répondre aux fondamentaux de l'accueil en matière d'itinérance douce</b>
Action n°	3.2.2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze et Office de Tourisme de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Afin de répondre aux fondamentaux de l'accueil en matière d'itinérance douce, un inventaire des besoins spécifiques à la pratique des activités de randonnée pédestre, équestre, VTT, et de cyclotourisme, a été réalisé sur le territoire. C'est dans l'objectif de faire de la Ténarèze une destination d'itinérance équipée que cette action est développée. Un premier niveau d'équipements est à prévoir pour permettre un accueil qualifié de ces pratiquants d'activités de pleine nature : rack vélos, barres d'attaches à chevaux, aires de lavage vélos, espaces de pique-nique...</p> <p>Pour l'accueil qualitatif des pratiquants d'activités de pleine nature, il s'agira également de développer un service d'hébergement d'appoint, gratuit, sur les itinéraires de grande randonnée sur les étapes non pourvues d'hébergements marchands (type cabane étape, refuge avec toilettes sèches, points d'eau, barre chevaux, abreuvoirs, etc...).</p>
Lien avec autres FA	3.2.1
Partenaires	<u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Région Occitanie LEADER - PETR du Pays d'Armagnac

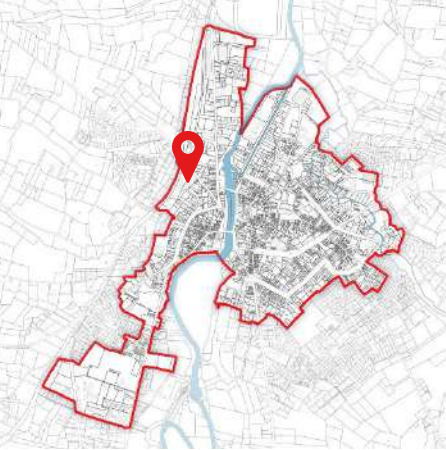


Dépenses prévisionnel/définitif	50 000 €
Plan de financement	N/A
Calendrier	2022 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Grand Site Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du nombre d'équipements présents sur le territoire Evolution et nombre de pratiquants des activités de pleine nature sur le territoire Taux de satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Les équipements disponibles sur le territoire faciliteront l'accueil et les parcours des touristes. L'attractivité touristique de l'intercommunalité en sera renforcée.
Participation à la transition écologique du territoire	L'accompagnement des pratiques des activités de pleine nature permet la préservation des espaces naturels traversés et de la biodiversité s'y trouvant. La mise en avant de ces espaces permet aussi la sensibilisation des habitants et visiteurs à leur protection. Par ailleurs, en favorisant le tourisme vert, les espaces naturels sont conservés, ce qui permet de maintenir la bonne qualité de l'air dans le territoire. Les aménagements seront pensés pour s'intégrer pleinement dans les écosystèmes afin de ne pas perturber leur équilibre.

## FICHE ACTION N° 3.2.3

### DEPART VOIE VERTE

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Valoriser les activités de nature et la fréquentation de la Baïse
<b>Action nom</b>	<b>Aménagement du départ de la voie verte à Condom (entrée de ville Route de Mézin)</b>
Action n°	3.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Condom
Description de l'action	<p>Condom souhaite aménager le départ de la voie verte de l'Armagnac pour compléter l'espace de loisirs existant composé de tables de pique-nique et d'une zone de stationnement. Aujourd'hui, ce départ n'est pas assez visible et mis en valeur alors qu'il se trouve être le plus accessible depuis le centre de Condom.</p> <p>A noter par ailleurs, le Conseil départemental du Gers souhaite étendre la voie verte traversant le département au nord. Dans le futur, le tronçon manquant sera relié à ce point de départ.</p>
Lien autres fiches actions	1.3.2 et 1.3.3
Partenaires	Conseil Départemental du Gers Communauté de communes de la Ténarèze
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma des mobilités actives du PETR du Pays d'Armagnac Contrat Bourg Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'aménagement Nombre d'utilisateurs empruntant la voie verte depuis ce point de départ
Conséquence sur la fonction de centralité	Condom comme centralité sera ainsi davantage relié à son environnement par des mobilités moins dépendantes de l'usage de la voiture.
Participation à la transition écologique du territoire	L'accompagnement des mobilités actives permet de favoriser la pratique des activités de nature non polluantes. Par ailleurs, à terme, la voie permettra de relier la ville de Condom à d'autres polarités vers lesquelles les usagers pourront se rendre à vélo et ainsi réduire l'usage de la voiture.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p>The map shows the town of Condom with a red outline indicating the ORT (Operational Reference Territory) perimeter. A red location pin marks the specific site of the action. A legend to the right of the map identifies the red outline as 'Périmètre ORT' and the red pin as 'Localisation de l'action'.</p>

## FICHE ACTION N° 3.2.4

### STRATEGIE D'EDUCATION A L'EAU

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Valoriser les activités de nature et la fréquentation de la Baïse
<b>Action nom</b>	<b>Développement d'une stratégie d'éducation à l'eau</b>
Action n°	3.2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Office de Tourisme de la Ténarèze
Description de l'action	<p>La Communauté de communes de la Ténarèze souhaite développer une stratégie d'éducation à l'eau sur son territoire en répondant à l'appel à projet « Educ Eau ».</p> <p>Le projet « Educ Eau en Ténarèze » a pour ambition de faire des habitants et de ses visiteurs des acteurs de la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides.</p> <p>Les actions que souhaite mener l'Office de Tourisme dans le cadre de cet appel à projets touchent différents enjeux et compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La protection et la mise en valeur de l'environnement,</li> <li>- L'action sociale,</li> <li>- Le tourisme et le développement économique.</li> </ul> <p>Cet engagement est l'occasion de mener une opération transversale venant à la fois conforter l'engagement du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comme territoire pilote pour la mise en place de pratiques innovantes en faveur de la qualité de l'eau et du maintien de la biodiversité,</li> <li>- Auprès des jeunes, des familles, des habitants, dans le cadre de la convention territoriale globale axée notamment sur le maintien de la dynamique de la politique Enfance Jeunesse et le développement de l'animation de la vie sociale au service de la population,</li> <li>- Comme destination d'écotourisme où l'itinérance douce, la découverte des paysages et l'appréhension sensorielle de</li> </ul>

	<p>nos patrimoines culturels et naturels fait partie de notre ADN et participe au développement économique du territoire. Les actions prévues dans le cadre de cette action sont notamment l'intervention pédagogique auprès des scolaires, des interventions au centre social et l'intervention lors de manifestations festives (exemple : marché flottant, fête du port, etc.).</p>
Lien autres fiches actions	3.2.1
Partenaires	<p><u>Technique(s) :</u>  Communauté de communes de la Ténarèze  Agence de l'eau Adour Garonne  Commission Locale de l'Eau du SAGE Neste &amp; rivières de Gascogne  CDTL  ADASEA  CAUE32  Arbres et Paysages 32  Fédération de pêche</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000 €
Plan de financement	<u>Prévisionnel</u> : AAP Educ'eau : 80 %
Calendrier	2022 : Dépôt de l'appel à projet Educ'Eau 2023 – 2024 : Organisation des interventions
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cahiers de la transition
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides. Nombre de personnes sensibilisées.
Participation à la transition écologique de territoire	La ressource en eau constitue un enjeu pour l'avenir du territoire. Les caractéristiques de la Ténarèze à savoir, un territoire rural, agricole, industriel et touristique impliquent l'importance de préserver cette ressource qui impacte les activités mais qui est aussi, par-dessus tout, nécessaire à la vie des habitants du territoire.



## FICHE ACTION N° 3.3.1

### PARCOURS DE VISITE ET D'INTERPRÉTATION

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Assurer une offre culturelle et touristique de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Installation d'une collection de parcours d'interprétation dans les sites emblématique du Grand Site Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités » dont un à Condom et un à Valence-sur-Baïse</b>
Action n°	3.3.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Afin de répondre à l'axe de valorisation des patrimoines emblématiques du Grand Site, un schéma d'interprétation du patrimoine de la Ténarèze a été élaboré pour décliner une collection de parcours de visite permettant une découverte autonome de la destination. La réalisation d'un premier parcours test à Condom a conforté le choix de poursuivre la collection et dupliquer ce modèle aux différents cœurs emblématiques du Grand Site Occitanie. Il s'agit de proposer non seulement un parcours organisé autour de jalons, panneaux et pupitres donnant des premiers éléments de contenus mais aussi renvoyant à des informations complémentaires (en plusieurs langues) sous format numérique (QR code, site internet de l'Office de Tourisme,...).</p> <p>A Condom, le parcours d'interprétation a été installé à l'été 2019, des éléments sont venus le compléter en 2022. A Valence, les pupitres et panneaux seront installés fin d'année 2022. Ceux-ci viendront compléter le parcours historique déjà réalisé par l'association locale « les motivés », projet de communication autour de l'histoire de la Bastide, financé par un budget participatif du Conseil Départemental du Gers. Le parcours porté par l'OT et la CCT permettra de renforcer le lien entre la Bastide, l'Abbaye de Flaran et le port de Valence-sur-Baïse.</p>

Lien avec autres FA	3.3.1, 3.3.2 et 3.3.4
Partenaires	<u>Technique(s) :</u> Commune de Valence-sur-Baïse Commune de Condom Commune de Montréal-du-Gers Commune de Fourcès Commune de Larressingle  <u>Financier(s) :</u> Région Occitanie
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Condom :</u> 10 600 € HT  <u>Valence, Montréal, Fourcès, Larressingle :</u> 23 240 € HT Dont 6 420 € HT pour Valence-sur-Baïse
Plan de financement	<u>Pour condom :</u> CCT autofinancement : 100 %  <u>Pour Valence, Montréal, Fourcès, Larressingle :</u> Région Occitanie : 6 972 €
Calendrier	2022 : Installation des équipements à Valence sur Baïse
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg Centre Contrat Grand Site Occitanie Schéma global de parcours, de valorisation et d'interprétation du patrimoine
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Installation des pupitres, panneaux et jalons Taux de satisfaction des visiteurs Nombre de téléchargements du QR Code
Conséquence sur la fonction de centralité	L'installation de panneaux d'interprétation sur l'histoire des communes permet de qualifier les parcours de visite des centres-bourg.
Annexes	<u>Illustration :</u> 

## FICHE ACTION N° 3.3.2

### LIASON ABBAYE DE FLARAN – CŒUR DE VALENCE-SUR-BAÏSE

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Assurer une offre culturelle et touristique de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Aménagement d'une liaison entre l'Abbaye de Flaran et le centre de Valence-sur-Baïse</b>
Action n°	3.3.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Valence-sur-Baïse
Description de l'action	<p>La commune de Valence-sur-Baïse souhaite renforcer le lien entre l'Abbaye de Flaran, site touristique majeur du département, et la Bastide. Pour ce faire, un projet est engagé afin d'aménager un cheminement piéton sécurisé entre l'Abbaye et le centre de Valence en passant par différents lieux stratégiques dont le futur site multiculturel où l'on retrouvera un parking, un lieu matérialisé comme le départ et l'arrivée du parcours de visite. A terme, l'idée est de proposer aux visiteurs un parcours en boucle pour visiter la commune de Valence en passant par l'Abbaye de Flaran, le site multiculturel, la place Voltaire, la rue pasteur, la Bastide, le boulevard du nord, la porte de l'Hérisson et le port de la Baïse pour rejoindre le sentier de la Baïse.</p> <p>L'aménagement de ce parcours se fera en plusieurs phases autour des grands projets de réaménagement qui incluent notamment celui du boulevard du Nord qui s'est terminé en 2022 et le réaménagement de la place Voltaire qui devrait se faire d'ici 2024-2025. Par ailleurs, le projet du boulevard du Nord amène un changement du plan de circulation du centre bourg permettant la réduction du nombre de véhicules motorisés au niveau de la place de l'Hôtel de ville.</p>
Lien avec autres FA	3.3.3


Partenaires	<u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Etat Europe Conseil Départemental du Gers Conseil Régional Caisse des dépôts (projet éligible prêt SPL)  <u>Technique(s) :</u> PETR du Pays d'Armagnac Commune de Maignaut-Tauzia Office de tourisme de la Ténarèze
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Prévisionnel :</u> 570 000 €
Plan de financement	350 000 € HT pour la place Voltaire
Calendrier	2024 : Réaménagement de la place Voltaire N/A : Réaménagement de la voirie rue Pasteur et rue Voltaire N/A : Enfouissement des réseaux quartier des Capots N/A : Empierrage du chemin communal après le site multiculturel
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre de la commune de Valence-sur-Baïse Contrat Grand Site Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Augmentation du nombre de visiteurs de l'Abbaye de Flaran se rendant à Valence.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement de cette liaison doit permettre d'attirer les touristes jusqu'au cœur de la bastide de Valence.
Participation à la transition écologique du territoire	Le cheminement piéton permet la réduction de l'usage de véhicules motorisés dans le centre bourg ce qui favorise ainsi un environnement qualitatif recherché par les visiteurs, promeneurs et touristes. Cette liaison permettra aussi la mise en valeur des espaces de nature comme les bords de la Baïse. Dans le cadre de l'aménagement de cette liaison, les matériaux de voirie écologiques seront favorisés.

## FICHE ACTION N° 3.3.3

### SITE MULTICULTUREL A VALENCE-SUR-BAÏSE

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Assurer une offre culturelle et touristique de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Transformation d'une friche en site multiculturel</b>
Action n°	3.3.3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Valence-sur-Baïse
Description de l'action	La commune de Valence a pour projet de transformer les anciens locaux de l'entreprise Touja en espace d'animation culturelle. Le projet définit un lieu qui proposera des salles de musique, un cinéma, une scène de théâtre et des expositions culturelles temporaires ou permanentes. Le lieu pourrait aussi proposer un espace de coworking. Le site se situe en contrebas de Valence et sera accessible par un chemin rural piéton (cf fiche action 3.3.3). Les plans d'aménagements ont déjà été réalisés.
Lien avec autres FA	3.3.2
Partenaires	<u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Etat PETR du Pays d'Armagnac Conseil Départemental du Gers Conseil Régional Caisse des dépôts (projet éligible prêt SPL)
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Prévisionnel :</u> 650 000 €
Plan de financement	N/A

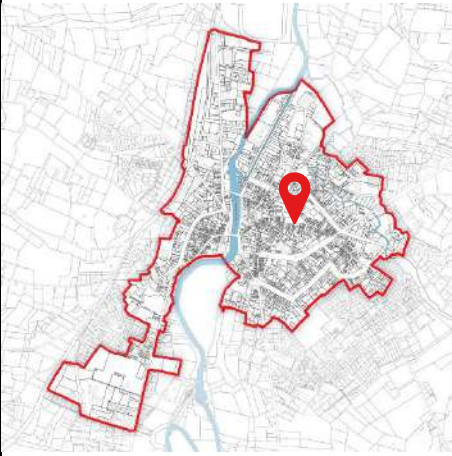


Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourg-centre de la commune de Valence-sur-Baïse
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Inauguration de l'équipement Nombre d'utilisateurs de l'espace après ouverture
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement d'un tel équipement permet de proposer une offre de service culturelle importante. La reconnaissance de centralité culturelle du territoire est visée.
Participation à la transition écologique du territoire	La réhabilitation de bâtiments existants pour l'émergence de nouveaux projets permet de limiter l'artificialisation des sols en utilisant les espaces déjà urbanisés et ainsi conserver les espaces naturels de la commune.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p>The map shows the town of Valence-sur-Baïse with a red outline indicating the ORT (Orbitaire de Réhabilitation Territoriale) perimeter. A red location pin marks the specific site of the action. A legend on the right identifies the red outline as 'Périmètre ORT' and the red pin as 'Localisation de l'action'.</p>

## FICHE ACTION N° 3.3.4

### OFFICE DE TOURISME GRAND SITE A CONDOM

Orientation stratégique	Révéler et mettre en valeur le patrimoine et les sites paysagers
Sous-orientation stratégique	Assurer une offre culturelle et touristique de qualité
<b>Action nom</b>	<b>Création de l'Office de Tourisme référent Grand Site à Condom</b>
Action n°	3.3.4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Dans le cadre du contrat Grand Site Occitanie, la Communauté de communes de la Ténarèze porte le projet de création d'un Office de Tourisme d'intérêt régional à Condom. Cet Office de Tourisme sera situé au cœur des flux, la place Saint-Pierre a été identifiée comme l'emplacement stratégique idéal. Ainsi, un bâtiment place Saint-Pierre a été acheté en mai 2022.</p> <p>Ce nouvel Office de Tourisme sera, à travers une scénographie soignée, autant un lieu de visite que d'accueil, à l'attention des visiteurs comme des habitants. Vitrine de la destination, ce site d'accueil devra interpréter les grandes thématiques qui font l'ADN de la destination et faire vivre aux visiteurs une expérience immersive, suscitant l'envie de parcourir la Ténarèze et les autres terroirs du Pays d'Armagnac, le Gers et l'Occitanie.</p> <p>Au-delà de la conformité à la réglementation en vigueur (accessibilité, sécurité, code du travail), cet Office de Tourisme Référent Grand Site doit répondre aux exigences du classement en catégorie I, du label Tourisme et Handicap (4 déficiences), ainsi que de la marque Qualité Tourisme.</p>
Partenaires	<u>Technique(s) :</u> Office de Tourisme de la Ténarèze PETR du Pays d'Armagnac

	<u>Financier(s) potentiel(s) :</u> Région Occitanie Leader Caisse des dépôts (projet éligible prêt SPL)
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Achat du bâtiment (honoraires inclus) :</u> 288 000 € <u>Travaux :</u> 1 500 000 € HT
Plan de financement	N/A
Calendrier	Mai 2022 : Achat du bâtiment Fin 2026 : Ouverture
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Grand Site Occitanie Schéma départemental de développement touristique Schéma local de développement touristique de la Ténarèze Plan d'action tourisme de la Ténarèze
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Ouverture de l'Office de Tourisme Fréquentation de l'Office de Tourisme de Condom Fréquentation touristique sur la Ténarèze
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accueil des touristes sur le territoire et simplification de l'orientation des visiteurs vers les différents points touristiques du territoire.
Localisation de l'action dans le périmètre ORT	 <p> <span style="color: red;">□</span> Périmètre ORT  <span style="color: red;">📍</span> Localisation de l'action </p>
Annexes	

## FICHE ACTION N° 4.0.0

### LES CAHIERS DE LA TRANSITION

Orientation stratégique	Action transversale
<b>Action nom</b>	<b>Mise en œuvre du plan d'actions des cahiers de la transition</b>
Action n°	4.0.0
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Ténarèze
Description de l'action	<p>Les cahiers de la transition portés par le Pays d'Armagnac permettent aux Communautés de communes membres d'avancer dans la transition écologique de leur territoire. La Communauté de communes de la Ténarèze ainsi que les communautés de communes membres du PETR sont toutes quatre non soumises à réalisation d'un PCAET puisqu'elles comptent moins de 20 000 habitants. Les cahiers de la transition sont donc le reflet d'une démarche plan-climat volontaire.</p> <p>La démarche intègre un état des lieux, une stratégie et un programme d'actions, un dispositif de suivi et d'évaluation et un résumé non technique. Les leviers d'actions identifiés dans les cahiers pour s'engager dans la transition écologique sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vers des systèmes de décision et d'action plus inclusifs et coopératifs (participation citoyenne, ...)</li> <li>- Un vivier d'actions pour limiter les EGES et poursuivre la recherche d'efficacité et de sobriété énergétique (sensibilisation, développement des ENR, ...)</li> <li>- Nos territoires déjà en transition : l'expérience et l'interconnaissances entre les CC du PETR.</li> </ul> <p>Le plan d'actions pour la Communauté de communes de la Ténarèze est en cours et sera présenté rapidement. La CCT portera ensuite des projets dont elle sera responsable. Un suivi et une évaluation des actions au long-cours seront mis en place.</p>



Partenaires	PETR du Pays d'Armagnac
Dépenses prévisionnel/définitif	N/A
Plan de financement	N/A
Calendrier	N/A
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'actions issues des cahiers et déployées sur le territoire.
Conséquence sur la fonction de centralité	Il s'agit de faire des communes PVD de Condom et de Valence-sur-Baïse des territoires modèles, engagés dans la transition écologique.
Participation à la transition écologique du territoire	Le déploiement des actions issues des cahiers de la transition va permettre d'investir le territoire dans sa transition écologique. Les actions se concentreront autour de différents sujets comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore le développement des énergies renouvelables.





### Indicateurs de suivi généraux du programme

Indicateur	T2022	T2023	T2024	T2025	T2026
<b>Nombre d'habitants</b>					
Communauté de communes de la Ténarèze	14 550				
Condom	6 493				
Valence sur Baïse	1 122				
<b>Solde migratoire</b>					
Communauté de communes de la Ténarèze	-0,1				
Condom	-0,4				
Valence sur Baïse	0,1				
<b>Part des 15-44 ans (%)</b>					
Communauté de communes de la Ténarèze	25				
Condom	26				
Valence sur Baïse	23				
<b>Nombre de logements</b>					
Communauté de communes de la Ténarèze	9 239				
Condom	4 137				
Valence sur Baïse	718				
<b>Nombre de logements vacants</b>					
Communauté de communes de la Ténarèze	1 234				
Condom	714				
Valence sur Baïse	106				
<b>Taux de locaux commerciaux vacants sur le territoire</b>					
Condom	32%				
Valence sur Baïse	33%				
<b>Nombre d'emplois</b>					
Communauté de communes de la Ténarèze	5 328				
Condom	3 428				
Valence sur Baïse	402				
<b>Nombre d'unités légales et d'exploitants agricoles</b>	1 819				
<b>Nombre de touristes sur le territoire</b>	45 533				

Sources	T2022
<b>Nombre d'habitants</b>	INSEE 2019
<b>Solde migratoire</b>	INSEE 2019
<b>Part des 15-44 ans</b>	INSEE 2019
<b>Nombre de logements</b>	INSEE 2019
<b>Nombre de logements vacants</b>	INSEE 2019
<b>Taux de locaux commerciaux vacants sur le territoire</b>	Condom Etude commerce BDT 2022 Valence sur Baïse Etude commerce BDT 2022
<b>Nombre d'emplois</b>	INSEE 2019 - EMP T5
<b>Nombre d'unités légale + nombre d'exploitants agricoles</b>	INSEE 2020 - DEN T3
<b>Nombre de touristes sur le territoire</b>	Office de Tourisme - Rapport 2021